

C.R.A.C. N° 7 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Mardi 15 septembre 2020

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Désignation d'un président et de deux vice-présidents</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Hardy, Mme Cremasco.....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Demande de débat en application de l'article 71 du règlement</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Hardy, Bierin, Mmes Laruelle, Schyns, M. Fontaine, Mme Ryckmans, MM. Desquesnes, Dodrimont.....	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	4
<i>Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les objectifs et le calendrier d'une task force pour la révision du CoDT »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	4
<i>Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les enseignements de la crise sanitaire de la covid-19 en ce qui concerne la dématérialisation des permis d'urbanisme »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	6
<i>Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'exonération de permis d'urbanisme pour les terrasses jusqu'à 100 mètres carrés » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le bilan estival de l'élargissement de la dispense de permis d'urbanisme pour le placement d'une terrasse »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Cremasco, Cassart-Mailleux, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	9

Question orale de M. Lenzini à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la procédure de déconstruction sur le site de Chertal »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Lenzini, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 11

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les permis relatifs à un poulailler industriel »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 12

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 13

Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi de la demande de modification de plan de secteur du zoning du Crachet à Frameries »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 15

Interpellation de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la stratégie wallonne pour s'adapter aux périodes de sécheresse » ;

Question orale de Mme Sobry à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la culture d'herbes africaines » ;

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les assurances paramétriques et multirisques en Wallonie » ;

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'adaptation de l'agriculture wallonne aux sécheresses récurrentes » ;

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la sécheresse de l'année 2020 » ;

Question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les pratiques agricoles et le Plan wallon de lutte contre la sécheresse ».....30

Intervenants : Mme la Présidente, M. Florent, Mme Sobry, MM. Antoine, Fontaine, Mme Schyns, M. Nemes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....17

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine.....29

Interpellations et questions orales (Suite).....30

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'usage des néonicotinoïdes en agriculture »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....30

Question orale de M. Evrard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de l'agriculture »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Evrard, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....31

Question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le cadre financier pluriannuel européen et le budget de la Politique agricole commune » ;

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les perspectives désastreuses de la Politique agricole commune (PAC) 2021-2027 »

Intervenants : M. le Président, Mmes Ryckmans, Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....34

Question orale de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les abattoirs en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Agache, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....37

Question orale de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'élaboration du plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique 2030 »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kelleter, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....39

Reprise de la séance.....40

Interpellations et questions orales (Suite).....41

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la culture du chanvre textile en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....41

Question orale de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet Créafarm »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Agache, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....42

Question orale de M. Di Mattia à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la place de l'IFAPME et des stages en entreprise dans le plan d'action pour la formation professionnelle » ;

Question orale de M. Evrard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le rôle de l'IFAPME pour les métiers en pénurie »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Di Mattia, Evrard, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....43

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'obtention du permis de chasse »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....47

Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le futur arrêté du Gouvernement wallon sur la pêche et ses conséquences pour la Semois »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Florent, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Cassart-Mailleux.....48

Interpellation de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le quatrième volet des mesures économiques wallonnes et les carences des volets précédents » ;

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le quatrième volet d'aides économiques »

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Fontaine, Mme Cassart-Mailleux, MM. Disabato, Nemes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Cremasco51

Interpellation de Mme Vandorpe à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la nécessité d'un régime d'aides particulier pour voyagistes et autocaristes » ;

Question orale de Mme Vandorpe à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la survie du secteur des autocaristes »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, M. Nemes, Mme Cassart-Mailleux, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....60

Question orale de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la transmission des entreprises »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Mauel, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....65

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'édition 2020 de la journée « Découverte entreprises » »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....66

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact économique des mesures concernant les réceptions de mariage »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....68

Question orale de M. Sahli à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact économique de la faillite de Brantano » ;

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reprise des magasins Brantano »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Sahli, Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....69

Question orale de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les investissements directs étrangers »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hardy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....71

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la Wallonie entreprenante »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....73

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en œuvre du plan de transformation de GSK »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....75

Question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de la SONACA »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Clersy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....76

Question orale de M. Frédéric à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la participation de l'industrie wallonne aux programmes de sécurité et de défense »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Frédéric, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....78

Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les subsides octroyés à la société Clarebout à Frameries »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....80

Question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en place d'une task force régionale ou interfédérale sur l'avenir économique de la région hutoise suite à la fermeture de la centrale nucléaire de Tihange »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Demeuse, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....81

Question orale de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation préoccupante du commerce wallon »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Goffinet, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....83

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les plans Réaction et Ricochet »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....85

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet de sucrerie à Seneffe »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....86

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la connectivité des écoles »

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....88

Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les recommandations du rapport « un futur pour la culture » en lien avec les compétences régionales en matière de numérique »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....90

Question orale de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la souveraineté territoriale des données »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Roberty, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....91

Question orale de M. Cornillie à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet Trail et ses profits pour les entreprises wallonnes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Cornillie, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....92

Organisation des travaux (Suite).....94

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....94

Interpellations et questions orales retirées.....94

Liste des intervenants.....95

Abréviations courantes.....96

Présidence de Mme Ryckmans, doyenne d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 6 minutes.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente (doyenne d'âge). - Je voudrais d'abord rappeler à celles et ceux qui n'étaient pas présents hier que nous avons installé de nouveaux écrans sur les bancs des salles de commission, notre salle des séances plénières étant pour l'instant une salle de commission. Il est donc important que chacun puisse badger avant de prendre la parole et signale, en appuyant sur le bouton « Quitter » de l'écran, quand il quitte son siège. Cette activation de l'écran est nécessaire pour tenir compte de votre présence, et le système de vote se fera de cette manière aussi en commission. Il n'y aura donc plus de document papier à faire signer, notamment lors de la désignation d'un rapporteur ou lors d'un vote.

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

Mme la Présidente (doyenne d'âge). En vertu de l'article 48, § 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La présidence revient à Ecolo, la première vice-présidence au groupe PS et la seconde vice-présidence au groupe cdH.

La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Je propose de reconduire le bureau sortant.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). Je déclare Mme Cremasco élue Présidente et M. Fontaine et Mme Schyns élus Vice-présidents.

(Applaudissements)

Je laisse immédiatement la présidence à Veronica Cremasco et lui souhaite bon travail pour cette nouvelle année parlementaire. Bon travail à toutes et tous !

(Mme Cremasco, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Je vous remercie pour la reconduction du bureau. Bonjour à tous et bon début de nouvelle session.

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Demande de débat en application de l'article 71 du règlement

Mme la Présidente. - Il s'agit d'une demande de débat sur les monnaies complémentaires régionales interentreprises de M. Hardy. Il en a déjà parlé lors des débats dans cette commission. Il avait déjà introduit sa demande et puis il l'a rendue plus formelle, ce dont je le remercie.

L'article 71 du règlement du Parlement de Wallonie prévoit la possibilité de mener un débat sur un thème particulier en commission et, le cas échéant, ce débat peut être précédé d'un rapport introductif.

Il appartient alors à la commission de désigner un ou plusieurs rapporteurs. Le ou les rapporteurs disposent d'un délai de six mois pour établir un rapport introductif. Ils peuvent requérir l'aide d'un expert. Si dans le délai de six mois, le ou les rapporteurs n'ont pas présenté leur rapport, la conférence des présidents peut prolonger le délai de six mois maximum ou, le ou les remplacer par un, ou plusieurs autres rapporteurs. Le rapport introductif est expédié au député au plus tard sept jours calendrier avant la date fixée pour le débat. Le ou les rapporteurs présentent le rapport avant le débat et clôturent le débat par l'exposé d'un rapport contenant une synthèse des travaux. Est-clair pour tout le monde ?

C'est un rappel de l'article 51 du règlement, soyons bien clairs.

La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Chers collègues, Monsieur le Ministre, je vais peut-être recontextualiser la demande. Je pense que les questions liées aux monnaies locales, à leur existence, à leur diversité, leur efficacité, et au soutien qu'on peut leur apporter, notamment par un cadre légal animent les débats de notre assemblée depuis plusieurs années. Tour à tour, presque toutes les sensibilités politiques qui sont représentées ici se sont saisies de la question. Périodiquement et souvent à l'occasion des différents chocs économiques, la question de la circularité de l'économie et du recours à des circuits plus courts revient au-devant de la scène. C'est encore plus prégnant aujourd'hui.

La crise sanitaire que nous connaissons ne déroge pas à cette règle et pose ces mêmes revendications de solidarité économique, de manière plus aiguë qu'autrefois. Faut-il y voir une particularité liée à cette crise, de mettre en avant une crise de la chaîne des valeurs mondiales, ou faut-il y voir un mûrissement des esprits et des considérations de chacun sur cette question. Probablement un peu des deux.

Donc, aujourd'hui, je porte à nouveau cette question des monnaies complémentaires devant notre assemblée et je souhaite cette fois que l'on se concentre exclusivement sur les types de monnaie complémentaire. D'un type de monnaie régionale interentreprises sur le modèle du WIR en Suisse ou du Sardex et Sardaigne. Ce type de monnaie est différent des monnaies complémentaires locales de type SEL, donc des services d'échanges locaux. En effet, celle-ci est virtuelle et est gérée par une coopérative à laquelle les entreprises adhèrent. Les paiements qu'elles effectuent entre elles utilisent alors pour partie cette monnaie complémentaire et elle permet, en gros, et l'on pourra étudier la question, de stimuler les échanges, en cas de manque de liquidités au sein de l'économie et en particulier lorsque les banques deviennent plus frileuses pour octroyer des crédits. J'aimerais vraiment que l'on puisse étudier cette question et l'opportunité d'introduire une monnaie interrégionale, interentreprises en Wallonie, afin de voir si le modèle du Sardex et du WIR sont aussi applicables chez nous, lorsqu'ils sont liés aux particularités de notre tissu économique et de notre territoire et donc je vous propose, pour ce faire, d'être accompagné par ceux d'entre vous qui y voient un intérêt de rédiger un rapport parlementaire introductif à ce débat.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Je trouve que c'est une très bonne proposition de M. Hardy. Il s'agit d'un sujet intéressant et qui est évoqué d'ailleurs dans la DPR et je pense que le fait que le parlement s'en saisisse est une

bonne répartition des rôles entre le gouvernement et le parlement dans leurs tâches et leurs responsabilités respectives. La DPR indique d'ailleurs qu'il faudrait étudier ce modèle. Elle n'affirme pas une volonté de le mettre en place et donc le sujet se prête vraiment très bien à un rapport parlementaire et à des travaux sur le sujet.

Je voudrais également signaler que cela pourra se faire en parallèle avec un travail sur les monnaies locales, donc ce sont deux sujets qui sont proches, mais qui ne sont pas exactement les mêmes. Un travail sur les monnaies locales qui se fera, dans ce cas, plutôt dans la commission de M. Dermagne et donc c'est d'autant plus intéressant que ça se fasse ce parallèle.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Au MR, nous sommes d'accord de mettre ce type de groupe de travail en place sans préjuger des conclusions.

Quand vous citez la Sardaigne, je ne me rappelle pas qu'elle soit très connue pour sa vitalité économique. Par contre, la Suisse, c'est évidemment autre chose. Les deux modèles sont intéressants parce que ce sont deux réalités socioéconomiques très différentes. Sur une île, c'est aussi une situation géographique très différente.

Nous marquons pleinement notre accord sur la proposition de M. Hardy et nous nous y investissons, comme vous pouvez le constater.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je trouve que la proposition est positive et constructive. La proposition d'associer l'ensemble des groupes – je suppose que cela veut dire aussi l'opposition – à ce type de rapport nous paraît très intéressante.

Je ne sais pas si c'est un groupe de travail ou un groupe de rapporteurs parce que je viens de relire l'article du règlement qui parle de rapporteurs. Je suppose que ce sont des corapporteurs qui vont plancher et qui vont se réunir pour étudier le sujet.

Je crois aussi que l'avis d'experts peut être plus qu'intéressant sur un sujet comme celui-là.

J'ai entendu M. Bierin parler en parallèle d'un autre sujet, mais qui est proche, c'est vrai.

Imaginez-vous un travail sur les deux sujets de manière conjointe ou en parallèle ? Qu'imaginez-vous ?

J'ai entendu parler, de la part d'un groupe de la majorité, d'un autre sujet en même temps. Ce serait peut-être bien de clarifier les choses et de circonscrire.

Mme la Présidente. - La demande de M. Hardy portant sur les monnaies régionales interentreprises est

une thématique qui sera débattue dans cette commission.

En ce qui concerne les monnaies locales, c'est moins clair – les pouvoirs locaux étant impliqués, ce qu'évoquait M. Bierin – quant à l'affectation chez M. Dermagne.

Je propose d'entendre M. Hardy, puis M. Bierin sur le sujet.

La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Je pense que ce sont deux types de monnaies tout à fait différentes avec un rôle au sein de notre économie totalement différent.

La première est une économie uniquement réservée au B to B, interentreprises, et qui a essentiellement un rôle de soutien à l'économie en période post-crise.

Tandis que l'autre, ce sont des initiatives prises au niveau communal notamment. Je pense au carol'or ou au ropi ; il y a plein de monnaies locales.

Cela s'étudie effectivement, avec la proposition de résolution éventuelle de l'un ou l'autre, chez M. Dermagne.

Mme la Présidente. - Les éclaircissements sont apportés. Il n'y a pas d'autres questions ? M. Bierin trouve que les éclaircissements de M. Hardy sont suffisants.

Je vous rappelle que c'est six rapporteurs maximum et que, pour désigner l'expert qui vous accompagnerait, il faut une décision du Bureau pour engager les frais qui seraient corrélés à cet expert.

La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Excusez-moi, pour moi, c'est une première.

L'idée d'avoir un rapporteur par groupe politique me semble être non seulement intéressante, mais indispensable parce que cela ne doit pas être un travail de la majorité contre l'opposition. Un chiffre de six, cela tombe bien et l'on sera juste dans les clous.

Par contre, en ce qui concerne l'expert, je ne sais pas comment cela se fait d'habitude, mais puis-je faire la proposition de peut-être d'abord désigner les rapporteurs, puis qu'il y ait une première réunion et qu'ils se mettent d'accord sur la proposition d'un expert au Bureau ?

Mme la Présidente. - Cela me semble d'une logique assez évidente qu'une première réunion se tienne et que vous puissiez décider de l'expert le plus adéquat pour vous accompagner dans les travaux.

Monsieur Debeck, c'est peut-être un détail, mais je voulais savoir à partir de quand court le délai de six mois ? Un mois, c'est vite passé. À partir de quelle décision ?

De la décision de la Conférence des présidents.

Vous pouvez vous réunir et prendre le temps de désigner et de débattre du nom de l'expert en question.

Puis-je vous demander les noms des éventuels rapporteurs ?

La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - C'est juste pour proposer un nom, M. Hardy.

Mme la Présidente. - C'est fort bien parce que, Monsieur Hardy, si vous n'étiez pas du rapport, cela poserait un petit problème.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voulais proposer M. Bierin comme rapporteur également.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je propose Mme Schyns.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodriment.

M. Dodriment (MR). - Je vous propose Mme Laruelle pour cette fonction de rapporteur.

Mme la Présidente. - J'ai donc MM. Hardy et Bierin, Mmes Schyns et Laruelle.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Hardy (PS). - Mme Laruelle a signalé qu'il serait bien qu'un membre de l'opposition soit dans le comité, que ce ne soit pas un rapport de la majorité. C'est déjà le cas avec Mme Schyns, à moins que ce ne soit vraiment nécessaire.

Mme la Présidente. - C'est de votre liberté, il n'y a aucun problème. Quand bien même, toutes les contributions au rapport sont les bienvenues. Les rapporteurs en décideront et nous en débattons. Le but est d'organiser le débat.

Puis-je vous demander de procéder au vote pour cette équipe de rapporteurs qui est donc constituée de M. Hardy, de M. Bierin, de Mme Schyns et de Mme Laruelle ? Si cette équipe vous agréait, je vous propose de voter oui.

Vous remarquerez que les votes sont électroniques, je rappelle ce que Mme Ryckmans a dit.

Les rapporteurs sont donc désignés à l'unanimité des membres. Je vous propose de les considérer comme rapporteurs de ce futur rapport.

Par contre, je vous propose de vous réunir une première fois, de faire le point sur le nom de l'expert et éventuellement me le communiquer, que je puisse le communiquer au Bureau et que la décision puisse se prendre, que l'on puisse avoir un échange.

Je vous regarde, Monsieur Hardy, mais comme « chef de délégation ».

La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Il y a toute une série d'experts qui connaissent bien la matière.

Quand le Bureau se réunit-il ? C'est jeudi prochain ? D'ici jeudi prochain, je vous propose donc que l'on essaie d'avoir une réunion de travail. Doit-on trancher sur le nom de l'expert pour le prochain Bureau ?

Mme la Présidente. - Non, pas nécessairement. Comme on vient de le rappeler, la décision du Bureau actera le début des fameux six mois. C'est juste pour que cela ne traîne pas.

M. Hardy (PS). - Selon nos agendas, on va établir une première réunion de travail et établir qui sera l'expert, mais je ne pense pas que ce sera défini pour le prochain Bureau, c'est un peu trop tôt. Je ne pense pas qu'ils vont avoir une discussion constructive avant entre nous.

Mme la Présidente. - Si vous pouviez nous transmettre l'état de vos réflexions.

Ainsi se clôture notre section sur l'organisation des travaux.

À l'unanimité des membres, la Commission a décidé de la tenue d'un débat sur les monnaies complémentaires régionales interentreprises qui sera précédé d'un rapport introductif.

À l'unanimité des membres, MM. Hardy, Bierin, Mmes Schyns et Laruelle ont été désignés en qualité de rapporteurs.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES OBJECTIFS ET LE CALENDRIER D'UNE *TASK FORCE* POUR LA RÉVISION DU CODT »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les objectifs et le calendrier d'une *task force* pour la révision du CoDT ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Madame la Présidente, mes félicitations pour votre nomination.

Je suis ravi de retrouver le ministre, je l'espère, en bonne forme, comme tout un chacun, malgré le contexte particulier qui est le nôtre.

Nous allons retrouver, oserais-je le dire, Monsieur le Ministre, nos anciennes amours, celles de l'aménagement du territoire et de son code. Combien n'avons-nous passé de journées et de nuits autour de ce code.

Ceci dit, votre Déclaration de politique régionale ne prévoit pas explicitement une réforme du CoDT, qui a été fraîchement adoptée – M. Dodrimont s'en rappellera – voici quelques années, après une décennie du CWATUPE.

Les récents changements et les nombreux soubresauts qui les ont accompagnés sont encore gravés dans notre mémoire et ont laissé une œuvre législative longue et touffue.

Pourtant, à votre demande, plusieurs réunions de la *task force* chargée de préparer la modification du CoDT se sont tenues avant les vacances à Namur et d'autres réunions devraient se tenir tout au long de cette année pour, semble-t-il – mais vous allez me le confirmer –, vous présenter un texte de réforme.

C'est donc l'occasion légitime et intéressée de ma part de vous interroger sur les différents aspects du travail entrepris.

Qui compose la *task force* ?

Quels sont les objectifs de cette réforme ? Est-elle ciblée sur certains secteurs, est-ce un « coup de peigne » général sur le code ou voulez-vous rencontrer les

critiques, qui m'ont surpris, de la Représentation de la Commission européenne reprochant à la Wallonie des délais trop longs quant à la délivrance de certains permis ?

Autrement dit, y a-t-il un menu arrêté par votre cabinet ou par le Gouvernement ?

Troisième élément, il est important à mes yeux, comptez-vous associer les différents groupes politiques de ce Parlement ? C'était d'ailleurs une de vos revendications passées. C'est vrai que votre prédécesseur avait associé un certain nombre de députés des différents groupes. Qu'en est-il à ce propos ?

Très légitimement, comptez-vous associer les représentants des milieux socioéconomiques, de l'Union des villes et communes ou encore de l'Union wallonne des architectes ?

Tout cela, dans quel calendrier d'opération ? Quand pouvons-nous espérer un premier texte ?

Monsieur le Ministre, c'est davantage une question sur la méthode, sur les objectifs et sur le calendrier que sur le contenu lui-même. Là, j'imagine que nous aurons ô combien l'occasion d'y revenir.

Je vous remercie par avance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Présidente, félicitations pour votre désignation unanimement acquise et saluée ainsi qu'à vos vice-président et vice-présidente.

Monsieur le Député, merci pour cette question sur le CoDT et sur les travaux en cours.

Vous avez raison de signaler et de rappeler combien notre cadre législatif et réglementaire en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme a fait l'objet de travaux longs, denses, alimentés et réalimentés d'un certain nombre d'évolutions, dans le bon sens, tout au long de ces dernières années.

Vous avez également bien noté que la Déclaration de politique régionale ne prévoit pas de modifier ou de revoir le CoDT puisqu'on sait que les différents éléments de révisions antérieures sont relativement récents. Il nous paraissait donc sage de nous donner du temps pour évaluer la mise en œuvre du CoDT.

Le rapport final de la *task force* CoDT, dans sa version précédente, a été présenté au Gouvernement wallon le 23 mai 2019 et une révision de la partie réglementaire du CoDT a pu être adoptée.

J'ai cependant souhaité réactiver cette *task force*, notamment pour examiner différents chantiers, plutôt des adaptations, des évaluations des dossiers spécifiques, comme la dématérialisation des permis en cours, les éléments de simplification complémentaire qui peuvent être acquis...

(Absence d'enregistrement)

L'objectif est de continuer à entendre les différents acteurs de terrain, publics et privés, de façon à cerner leurs besoins, leurs remarques, leurs attentes et, dans toute la mesure de la validation de ceux et celles-ci, d'y répondre.

Deuxièmement, de surveiller les délais en ce qui concerne les permis et également en ce qui concerne l'ensemble des outils d'aménagement du territoire – plans, schémas, guides, SAR, et cetera – pour lesquels la durée des travaux de la précédente *task force* n'a pas suffi à terminer ou à mener à bien l'ensemble de l'évaluation.

Troisièmement, de déterminer ce qu'il est encore nécessaire de mettre en place, de manière à expliquer, avec les supports de vade-mecum, de notes, de circulaires, et voir la manière dont les modifications les plus récentes du CoDT sont mises en œuvre. L'idée est aussi d'accompagner les changements législatifs transversaux comme le décret Expropriation.

Un autre élément d'objectif est de participer et déterminer quelles modifications décrétales sont nécessaires en ce qui concerne par exemple la procédure, la dématérialisation, le respect de la Cour de justice européenne et singulièrement de sa jurisprudence en matière d'évaluation des plans-programmes ou en ce qui concerne les éléments liés aux charges d'urbanisme, par exemple.

Un autre élément d'objectif est d'analyser si des éléments de simplification administrative supplémentaires et d'amélioration de la fluidité ou des délais sont possibles.

Par ailleurs, d'examiner s'il reste des anomalies, des corrections, fussent-elles marginales, qui freinent les prises de décision, s'il est possible d'identifier celles-ci et de les corriger.

L'ambition de la *task force* n'est pas une nouvelle réforme du CoDT, ce ne serait pas sage de réentamer un travail de cette ampleur avec une temporalité aussi courte depuis la dernière réforme. Par contre, des éléments spécifiques, des éléments transversaux, des éléments liés à la procédure ou à d'autres points de cette nature-là, de la simplification administrative, des corrections, de la compréhension de la législation, la fluidité digitale et numérique, sont autant d'éléments qui retiennent notre attention pour l'essentiel.

On retrouve pour l'essentiel les membres suivants de la *task force* :

- l'Union des villes et communes de Wallonie est bien présente ;
- l'Union des professionnels du secteur immobilier ;
- la confédération de la Construction wallonne ;
- l'Union wallonne des entreprises ;
- les CATU, qui ont une expertise de terrain intéressante et à l'écoute desquels nous sommes régulièrement ;
- un représentant également du ministre du Logement ;
- l'Ordre des architectes ;
- Inter-Environnement Wallonie ;
- ainsi que mon cabinet et les services de l'administration.

Vous l'avez évoqué, la première réunion a eu lieu le 24 juin avec un décalage pour cause de covid. Les réunions suivantes sont programmées depuis ce mois de septembre jusque décembre à un rythme d'une réunion tous les 15 jours. L'objectif est d'aboutir, avec idéalement pour cette période, sous réserve des soubresauts de la pandémie, pour la fin de l'année civile avec des éléments d'analyse, de recommandation, des éléments techniques.

Par ailleurs, je n'ai pas de difficulté à ce que, lorsque ce travail sera mené par les différents interlocuteurs que je viens de lister, ils puissent être partagés avec le Parlement, faire l'objet de commentaires de votre assemblée. C'est un travail constructif que nous nous sommes fixé, avec des éléments de recommandation, des éléments techniques. Par ailleurs, je n'ai évidemment pas de difficultés à ce que, lorsque je travaille, me ramener par les différents interlocuteurs que je viens de lister, ils puissent être partagés avec le Parlement, faire l'objet de commentaires de votre assemblée. C'est un travail constructif que bien sûr nous nous sommes fixé, avec objectif de mettre en commun un maximum des analyses, avec le but de pouvoir faire encore progresser le cadre qui est le nôtre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Madame la Présidente, je veux remercier le ministre qui a balisé les objectifs et le calendrier. Peut-être, sur la composition, une petite remarque : À vous écouter, Monsieur le Ministre, et bien que votre cabinet soit légitimement représenté, je suis quand même étonné qu'il n'y ait pas de représentant de l'agriculture. Or, l'on sait qu'il y a souvent des tensions entre les agriculteurs et les autres. Peut-être faudrait-il y pourvoir le moment venu. Au-delà de cette remarque formelle, je note avec plaisir que vous être ouvert et donc favorable à l'association des groupes politiques parce qu'il me semblerait judicieux qu'une fois que la *task force* aura terminé ses travaux, les groupes politiques puissent prendre connaissance des résultats de celle-ci et peut-être compléter le menu qui

vous serait proposé et que nous devrions traiter par la suite.

Troisième élément, je ne peux bien sûr que marquer mon accord et mon intérêt sur la digitalisation des documents administratifs. Vous le savez, notre groupe a déposé une proposition de décret My permis qui participe très directement à cette volonté d'accélérer le traitement par une digitalisation des documents qui me semble, particulièrement nécessaires. Je note qu'il faudra tenir compte des évolutions jurisprudentielles. On sait que certaines décisions ont amené implicitement à revoir ou à handicaper certaines dispositions du CoDT et notamment en lien avec cette étude d'incidence. Je pense qu'il y a là un travail nécessaire.

Enfin, dernier point, j'abonde dans votre sens sur la simplification. Je pense que par rapport à certains objectifs que nous partageons, notamment le soutien au déplacement doux. Je pense aux équipements de cyclistes ou encore à la nécessaire verdurisation de notre parc automobile. Il y a ça et là un certain nombre de modifications, de simplifications, à intégrer dans le CoDT. Du reste, nous ne manquerons pas, au niveau de notre groupe, de vous faire des propositions et nous espérons qu'il puisse y avoir un dialogue fructueux entre votre Cabinet et les différents groupes pour que l'une ou l'autre proposition de décret puisse aboutir simultanément à un projet peut-être plus robuste que vous pourriez nous proposer. C'est donc avec un intérêt que nous allons vous suivre et nous ne manquerons pas, Madame la Présidente, d'alimenter les débats.

Mme la Présidente. - Je vous demande tous et toutes de veiller au respect du timing, même si je vous concède qu'il s'agissait d'un dépassement très marginal, mais il vaut mieux prévenir que guérir et vous avez vu que l'agenda était chargé.

(Mme Schyns, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE SANITAIRE DE
LA COVID-19 EN CE QUI CONCERNE LA
DÉMATÉRIALISATION DES PERMIS
D'URBANISME »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les enseignements de la

crise sanitaire de la covid-19 en ce qui concerne la dématérialisation des permis d'urbanisme ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Madame la Ministre, je complète la question de Monsieur Antoine et en particulier le volet dématérialisation. Je me permets une petite incise par rapport à la *task force*. Je pense que ce que vous venez de rappeler en disant qu'il n'y aurait pas de grosses modifications, que vous ne porteriez pas d'énormes modifications du code qui a effectivement été déjà été beaucoup modifié dernièrement, mais que cette *task force* permet une évolution qu'on pourrait imaginer en continu. C'est un peu une veille et une amélioration en continu du code qui peut être très intéressante, évidemment avec les différents interlocuteurs autour de la table. Et donc, justement, où on pourrait traiter et où on discute d'ailleurs de la distanciation physique qu'elle a entraînée nous a sensibilisé à des méthodes et des procédures différentes, numériques, qui pourraient accélérer l'atteinte de cet objectif d'autant que nous nous sommes rendus compte de façon aiguë des inconvénients d'une procédure exclusivement papier sans alternative numérique, même partielle, à ce stade.

(Absence d'enregistrement)

Certains éléments de certaines procédures de délivrances de permis ont été temporairement modifiés. Par exemple, les réunions de projets – article D4.31 du Code – ont pu être menées par vidéoconférence. C'est une toute petite particularité qui commence à numériser ou à dématérialiser la procédure du permis en tant que telle.

Monsieur le Ministre, avant de vous poser toute ma série de questions, j'ai par contre été un peu étonnée de voir, notamment sur le site de la Région wallonne, annoncée la numérisation des permis et des 179 150 dossiers qui ont été rentrés depuis 2017. Je vous avoue que je me pose vraiment la question de savoir ce que l'on entend exactement par la numérisation de ces dossiers.

Est-ce une numérisation a posteriori des permis qui ont déjà été octroyés ? Auquel cas, envisage-t-on quand même de demander toutes ces versions numériques qui existent dans tous les ordinateurs des auteurs de projet ? Comment cela va-t-il se passer ? J'avoue que j'ai été un peu décontenancée. En particulier, c'est une numérisation, une digitalisation des archives, ce qui pour moi, est très différent d'une informatisation des procédures. J'aurais voulu vous entendre sur l'informatisation des procédures sachant que l'on reste encore exclusivement avec des tonnes et des tonnes d'exemplaires papier là où l'on pourrait être beaucoup plus efficace et qu'une version numérique me semble, à ce stade, s'imposer.

Globalement, quels enseignements tirez-vous donc de cette période de crise par rapport à la dématérialisation du permis d'urbanisme, d'urbanisation, de permis groupés, de tous les permis ?

Pouvez-vous également nous faire part de l'agenda politique en la matière ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, effectivement, un programme de dématérialisation de la délivrance des permis d'urbanisme suit actuellement son cours.

De façon générale, l'expertise qui est la vôtre et celle des acteurs de terrain démontrent combien nous devons progresser en la matière de manière à pouvoir gérer sans papier ou avec beaucoup moins de papier, les différents processus de délivrance des permis.

De surcroît, la crise sanitaire a mis encore un peu plus l'accent sur toute l'importance de ces démarches. C'est une préoccupation majeure de mon département ainsi que de la Direction générale concernée de l'administration.

La dématérialisation est une procédure qui est complexe. Il a donc été décidé de la phaser en plusieurs étapes afin de progresser efficacement vers une dématérialisation complète.

Dans un premier temps, seuls les permis dits publics seront visés. Un formulaire sera mis à disposition sur le guichet électronique. Par ailleurs, dans le même délai, les échanges avec les instances d'avis seront eux-mêmes dématérialisés et l'ensemble des intervenants seront amenés à agir et à interagir uniquement par voie digitale.

Ces deux premiers jalons sont prévus dans un délai maximal de l'ordre de une à deux années.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique collaborative avec les acteurs locaux. La dématérialisation des permis privés fera alors l'objet d'une approche itérative dont la première étape sera de construire le socle technique de son architecture et de son hébergement.

La mise en place d'une plateforme d'échanges ne constitue que l'aspect le plus visible de la dématérialisation.

Il est clair cela aura aussi des impacts importants à la fois pour les professionnels du secteur, pour le fait de

faciliter le télétravail des intervenants, des agents administratifs.

(Absence d'enregistrement)

La mise en place d'une plateforme d'échange ne constitue que, si je puis dire, l'aspect le plus visible de la dématérialisation. Il est clair que cela aura des impacts importants à la fois sur les professionnels du secteur pour le fait de faciliter le télétravail des intervenants, des agents administratifs, de façon générale dans les procédures, et cetera.

Afin de permettre un fonctionnement dématérialisé complet, la numérisation des archives doit également être réalisée. De manière à pouvoir aussi mettre par voie informatique à disposition l'ensemble des informations antérieures liées aux permis, aux sites, aux lieux, aux autres autorisations de façon générale.

Le Gouvernement wallon a marqué son accord pour des travaux importants en ce sens. Vous avez cité le nombre de permis et de documents à numériser. Une première phase va nous conduire à la numérisation massive de plusieurs centaines de milliers de documents. Après cette reprise, nous passerons dans une phase d'amélioration et de suivi continu.

Certaines étapes de la procédure peuvent s'avérer difficiles à gérer sans support physique, sans rencontre physique telles l'organisation des enquêtes publiques, la consultation de plans pour certains projets de grande envergure ou pour des publics moins avisés ou qui ont moins accès aux outils numériques.

Dès lors, une enquête va être réalisée en collaboration avec l'administration sœur, c'est-à-dire la D'GARNE. Et une enquête va être réalisée auprès des communes notamment, afin de proposer toute une série d'alternatives durables à ces situations spécifiques, donc organisation d'enquêtes, consultation des plans, et cetera. L'accent sera mis sur les solutions dématérialisées telles que les consultations en ligne ou via des écrans adaptés.

En ce qui concerne le cas particulier de la visioconférence, bon nombre de réunions de projet ont été organisées via cet outil et continuent à l'être au sein des Directions extérieures de la DG Territoire. Le recours ou non à ce type de réunion dépend de la disponibilité pour ce faire et de la sensibilité de tous les participants, ainsi que de la disponibilité des moyens techniques. Avant le *lock-down*, je dois vous indiquer que tous les agents de la DG Territoire ne disposaient pas encore du matériel adéquat. Entretemps, il a été remédié à ce besoin.

Dans certains cas, cette méthode trouve ses limites quand les participants sont trop nombreux : le contenu des échanges et des interactions entre les personnes qui accompagnent les projets peut être de moindre qualité

en virtuel qu'en présentiel, suivant la nature des dossiers et des situations.

Par ailleurs, vous le savez probablement, la commission des recours siège également désormais en visioconférence, entraînant moins de déplacements inutiles et un fonctionnement via ce biais qui est également fluide.

Il y a donc différents volets dans ce chantier de la dématérialisation. Il y a :

- la numérisation des archives ;
- les permis publics ;
- l'implication de l'ensemble des intervenants ;
- le fait de valider que les aspects particuliers de la délivrance de permis comme les enquêtes publiques, les consultations de plan, et cetera sont accessibles ;
- le fait de bien consulter et intégrer de leur expertise les différents intervenants.

C'est ce travail-là qui est en cours.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Sur la numérisation des archives sur laquelle vous répondez et ce qui est publié sur le site de la Région wallonne, je vous rejoins complètement, il faut bien les numériser un jour ou l'autre. C'est même bien qu'on s'y colle enfin.

Par contre, j'aimerais vous entendre préciser que dans les plus brefs délais, on essaiera de récupérer la version numérique qui existe. Je vais dire, ce serait quand même aberrant d'imprimer tout cela en x exemplaires, et devoir a posteriori continuer à les numériser, alors qu'on est en train d'avoir une action de numérisation des archives.

Au plus vite il faut aller récupérer la version informatique qui existe évidemment dans beaucoup de cas. Je ne dis pas qu'il ne faut pas tenir compte des petits cas qui ne sont pas numérisés.

C'est important d'annoncer sur le site de la Région wallonne qu'il y aura une numérisation des archives. Il faut bien commencer, mais de dire que ce n'est pas la seule étape et que l'on ne confond pas la numérisation des archives et la dématérialisation du permis en tant que tel et le fait d'avoir les exemplaires numériques pour, je l'espère un jour, un seul exemplaire papier.

Enfin, merci pour les consultations dématérialisées pour tous les enseignements qui viennent de la crise covid-19 en faisant attention à la fracture numérique, mais les exemples que vous avez cités – la commission des recours, les réunions de projets – je pense que l'enjeu de la fracture numérique n'est peut-être pas aussi aigu, même s'il faut y faire très attention quand c'est à plus large échelle, évidemment. Je vous remercie pour vos éléments de réponse.

QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'EXONÉRATION DE PERMIS D'URBANISME POUR LES TERRASSES JUSQU'À 100 MÈTRES CARRÉS »

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE BILAN ESTIVAL DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA DISPENSE DE PERMIS D'URBANISME POUR LE PLACEMENT D'UNE TERRASSE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- Mme Cremasco, sur « l'exonération de permis d'urbanisme pour les terrasses jusqu'à 100 mètres carrés » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « le bilan estival de l'élargissement de la dispense de permis d'urbanisme pour le placement d'une terrasse ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je viens plus aux nouvelles pour voir les enseignements qui ont pu ou qui seront tirés de l'expérience qui a pu avoir lieu par rapport aux terrasses et le fait que le 4 juin dernier, pour aider le secteur de l'HORECA lors de la première phase de déconfinement, le Gouvernement wallon prenait un arrêté qui exonérait temporairement des permis d'urbanisme, le placement d'une terrasse ouverte saisonnière dont la superficie ne dépasse pas 100 mètres carrés. Cette mesure est d'application – en tout cas à ma connaissance et vous allez peut-être le confirmer – jusqu'au 3 janvier 2021 inclus.

Notons que cette simplification n'a jamais remis en cause la nécessité d'obtenir une autorisation d'occupation du domaine public délivrée par la commune. Après trois mois de cette expérience de simplification, quels enseignements peut-on en tirer ? J'ai cru, mais c'est simplement une appréhension très personnelle en foulant un peu le territoire wallon que cela avait été appliqué de façon diverse en fonction de

l'utilité que cela avait dans les communes. Cette mesure a-t-elle été fortement utilisée ?

Je ne sais pas dans quelle proportion elle a porté ses effets. Note-t-on des différences importantes entre les communes ? Quels sont les points forts et les points faibles de cette mesure, selon vous ? Quel est son impact ? Quel est votre avis politique sur cette simplification qui mériterait d'être prolongée ou pas, étendue ou pas ?

Je vous remercie d'avance pour vos éléments de réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, ayant l'Urbanisme dans vos attributions et afin d'aider davantage encore le secteur en lui permettant d'atteindre un meilleur seuil de rentabilité tout en respectant la distanciation sociale, le Gouvernement wallon a décidé d'élargir la dispense de permis d'urbanisme pour le placement d'une terrasse.

Initialement prévue pour une superficie ne dépassant pas les 50 mètres carrés, l'exonération de permis a été élargie pour le placement d'une terrasse jusqu'à 100 mètres carrés, et ce, jusqu'au 3 janvier 2021 ; date que vous pourrez peut-être nous confirmer.

Cette exonération ne supprime cependant pas l'obligation d'avoir une autorisation d'occupation du domaine public délivrée par les autorités locales. Le but étant que cette disposition s'établisse en parfaite concertation et ainsi d'éviter des montages inappropriés.

Nous ne sommes pas encore en 2021, mais pouvez-vous déjà tirer un premier bilan de cette disposition ? Disposez-vous de chiffres quant au nombre d'établissements ayant bénéficié de cette mesure ? Quel retour avez-vous eu de la Fédération HORECA Wallonie ?

Enfin, la disposition demandant obligatoirement une autorisation émanant des pouvoirs locaux, avez-vous eu un retour de vos homologues en charge de cette matière ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Mesdames les Députées, effectivement, la mesure visant à l'élargissement des terrasses de l'HORECA s'est inscrite dans un contexte visant à aider les établissements de l'HORECA qui figurent parmi les secteurs les plus durement touchés par la crise sanitaire et par ses conséquences économiques.

Concrètement, le placement d'une terrasse ouverte saisonnière dont la superficie ne dépasse pas 100 mètres carrés est exonéré de permis d'urbanisme, et ce, jusqu'au 3 janvier 2021 inclus. Pourquoi jusqu'en janvier ? C'est dans le but de permettre aussi aux activités de fin d'année et aux activités de Noël de pouvoir s'exercer sur des espaces plus larges, d'où cette temporalité fixée en janvier de l'année prochaine...

(Absence d'enregistrement)

J'insiste une nouvelle fois, vous l'avez rappelé, sur le caractère actuellement provisoire de cette mesure, dont l'HORECA doit tenir compte avant de réaliser des investissements et éventuellement des investissements plus conséquents. La mesure d'élargissement de l'emprise au sol des terrasses ne remet pas en cause la nécessité d'obtenir une autorisation d'occupation du domaine public, délivrée par l'autorité compétente. Il ne s'agit donc pas d'une autorisation d'occupation du domaine public. Je traite le volet urbanisme.

Par ailleurs, la concertation avec les autorités locales et territoriales est également tout à fait souhaitable en cas d'occupation et avant d'introduire sa demande d'occupation du domaine public, qu'il soit local ou régional, bien sûr dans le respect des règles applicables en matière d'autorisation domaniale.

Les autorités communales ont été sensibilisées à ces dispositions et à cette exonération en ce qui concerne ces terrasses de moins de 100 mètres carrés via une communication publique et une information publiée par l'Union des villes et communes de Wallonie sur son site Internet.

Au niveau du bilan, dans l'ensemble, la mesure a été bien accueillie que ce soit au niveau communal, singulièrement au niveau des villes, mais aussi au niveau du secteur concerné.

La dispense a permis de clarifier les choses tout en laissant l'opportunité au travers de l'autorisation liée à l'occupation du domaine public, donc liberté à l'autorité d'aménager au mieux l'espace public au travers d'une vue d'ensemble et d'une concertation. J'ai moi-même eu l'occasion d'en observer la mise en œuvre dans différentes villes de Wallonie et je trouve que cet élargissement des terrasses fut, dans l'immense majorité des cas, bien pensé, négocié et concerté et a permis, avec ces belles semaines d'été, à l'HORECA de récupérer une partie de l'activité perdue pendant le confinement.

Je ne dispose pas de statistiques puisqu'on se trouve dans le cas de dispense. Je n'ai pas demandé à établir une statistique en l'espèce, mais il me semble que beaucoup de villes ont ainsi repensé plus largement la manière d'occuper l'espace. Je ne serais pas surpris que cette réflexion temporaire découle sur des réflexions plus pérennes au niveau des villes avec des répartitions plus équilibrées et plus équitables dans certains cas

entre l'espace public, l'espace partagé, les modes de circulation doux et l'espace réservé à la voiture.

En ce qui concerne la pérennisation de la disposition, on n'a pas encore décidé de ce faire, mais on soumettra également cela à la *task force* qu'on a évoquée précédemment en cette commission ainsi qu'avec le secteur, de manière à voir si cette dispense peut-être plus durablement acquise.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - J'ai eu un peu la même impression que vous au travers de la Wallonie, c'est-à-dire que les différentes initiatives qui ont été prises ont été prises avec une certaine qualité urbanistique et d'aménagement.

Je ne voulais pas me baser sur mon impression personnelle, mais m'imaginer au moins la vôtre. Comme vous le dites, ce n'est pas facile d'avoir des statistiques en la matière, mais d'être vigilant à la question et ce qui pourrait être rapporté. C'est une situation très différente, je trouve, de Bruxelles où il y a plus de conflits par rapport à l'espace public et où cela s'est passé moins en douceur. C'est peut-être propre à notre territoire.

Vous avez bien fait de rappeler que ce n'est en rien une exonération d'une demande d'occupation de l'espace public. Ce que vous avez donc mis en place et facilité cette fois, c'est que l'aménagement est exonéré de permis. On fait un peu confiance jusqu'à 100 mètres carrés. Parfois, c'est intéressant de constater aussi que cela peut fonctionner. Soumettre la question à la *task force* me semble opportun. Je vous rejoins complètement dans cette réflexion. Je reviendrai avec le sujet.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - C'est vrai que les dispositions liées à l'aménagement du territoire et à l'occupation de domaine public sont deux choses tout à fait différentes. Vous avez fait un signal fort en disant que pour l'aménagement du territoire, on pouvait dispenser de permis pour les terrasses jusqu'à 100 mètres carrés. Je partage aussi bien votre avis que celui de Mme Cremasco. Lorsqu'on s'est baladé.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, il est vrai que les dispositions comme l'aménagement d'une terrasse et l'occupation du domaine public sont deux choses tout à fait différentes. Vous avez fait un signal fort en disant que, pour l'aménagement du territoire, on pouvait dispenser de permis pour les terrasses jusqu'à 100 mètres carrés. Je

partage aussi bien votre avis que celui de Mme Cremasco. Lorsqu'on s'est baladés en Wallonie, on a trouvé des choses qui n'étaient pas mal organisées, qui étaient assez intéressantes et qui étaient réfléchies, certainement en concertation avec les villes et les communes, mais c'était très positif et c'était une belle initiative.

Je suis très contente que, aussi bien par les villes que par le secteur HORECA, l'initiative ait été bien accueillie et pouvoir soumettre cela à la *task force* parce que, vous l'avez dit d'emblée, Monsieur le Ministre, c'est un caractère provisoire.

Vous savez que je suis une grande défenderesse de la simplification administrative. On pourrait voir si l'on peut continuer dans ce sens puisque nous avons eu devant nous des choses assez respectables et des personnes responsables avec une belle coordination. Cela me paraît donc du *win-win*.

**QUESTION ORALE DE M. LENZINI À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
PROCÉDURE DE DÉCONSTRUCTION SUR LE
SITE DE CHERTAL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lenzini à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la procédure de déconstruction sur le site de Chertal ».

La parole est à M. Lenzini pour poser sa question.

M. Lenzini (PS). - Monsieur le Ministre, avant la période de confinement due au covid, je vous questionnais sur la procédure de déconstruction sur le site de Chertal. À cette période, vous aviez ou alliez rencontrer les responsables communaux locaux.

En ce début de session, merci de bien vouloir faire le point sur l'évolution de ce dossier.

Je reviens ponctuellement sur un point que j'évoquais lors de ma dernière intervention, qui était le précompte immobilier, qui représente quand même 600 000 euros annuellement.

Dans votre longue et détaillée réponse à ma dernière question, je n'avais pas entendu une réponse très précise par rapport à cela. La déconstruction, vous allez m'en parler, mais une fois qu'il n'y a plus de bâtiment il n'y a plus de précompte immobilier, ou si peu.

Je me rends compte que cette partie de la question n'était pas dans la question que j'ai soumise. Je vais vous écouter attentivement. Sinon, je reviendrai plus tard avec une question lors d'une autre séance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, la demande de permis de déconstruire a été introduite par ArcelorMittal. Elle est soumise à l'administration pour instruction.

En ce qui concerne le projet de reconversion et le *masterplan*, un cahier des charges a été rédigé pour la réalisation de *masterplan* stratégique global pour les sites concernés, dans le bassin liégeois au sens large, incluant les sites de Chertal et de Seraing. L'appel d'offres pour la sélection du prestataire qui réalisera ce *masterplan* a été diffusé, comme annoncé, début septembre. Les offres doivent nous être remises pour le 16 septembre.

Il ne s'agit pas là de repartir d'une feuille blanche ni de réaliser une énième étude sur le sujet – il y en a déjà eu précédemment –, mais, au contraire, notamment en s'alimentant des études et documents existants, d'offrir une vraie valeur ajoutée stratégique par rapport à un projet de reconversion pouvant être mis en œuvre, et ce dans des délais volontairement ambitieux.

La mission qui sera confiée comprend la réalisation d'un diagnostic des bâtiments, des infrastructures, des équipements, y compris des impétrants et utilités existants sur le site, en vue d'évaluer leur potentiel de réutilisation, soit de manière temporaire, soit de manière plus durable, ainsi que des recommandations en termes de priorité, en matière de démantèlement notamment, de conservation des bâtiments, des infrastructures, et cetera.

Pour qu'une telle démarche permette de répondre à l'objectif, il est essentiel que toutes les parties prenantes concernées par les sites, dont évidemment les villes et communes, soient étroitement impliquées dans la démarche puisque ce *masterplan* doit pouvoir être réalisé en adéquation avec les projets des villes et des communes et avec leurs aspirations, et ce dans le respect d'une stratégie globale et de la stratégie de reconversion économique visée par la Wallonie.

Plus spécifiquement pour le site de Chertal, la SOGEPa rencontrera très prochainement la Commune d'Oupeye et la ville d'Herstal, en compagnie de la SPI, afin d'expliquer les étapes déjà réalisées et les suites à donner.

De façon générale, la mission déléguée confiée à la SOGEPA a été mise en œuvre par mon cabinet, par la SOGEPA, à un rythme volontairement soutenu, avec l'objectif final de pouvoir disposer, dès que possible, d'abord de ce master plan et en parallèle de la maîtrise des sites afin de pouvoir poursuivre les étapes de la reconversion.

Vous avez raison en ce qui concerne par ailleurs l'aspect taxation. C'est clair que si l'objet de la taxation disparaît, il est évident que la taxation ne pourrait plus s'exercer.

Ceci dit, en matière d'urbanisme, il ne me paraît pas opportun. Il serait hautement critiquable de motiver telle ou telle décision, telle ou telle conditionnalité dans un permis d'urbanisme lié, évidemment à un rendement fiscal escompté par le maintien de tel ou tel bâtiment.

Ce sont évidemment des considérations strictement urbanistiques qui doivent intervenir en ce qui concerne la délivrance des permis concernés.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lenzini.

M. Lenzini (PS). - Monsieur le Ministre, je tiens à vous remercier pour les détails que vous avez apportés.

Je vois que vous parlez du 16 septembre, je suis tout à fait dans l'actualité, cela me ravit, je suis content.

Je vois aussi que les choses évoluent.

Il est clair que la volonté n'est pas de maintenir un chancre à long terme pour pouvoir en retirer quelque bénéfice de taxation au niveau communal. Je pense que ce n'est dans les vues de personne en basse Meuse, en tout cas pour la partie Chertal.

Néanmoins, ma préoccupation était - et je reviendrai là-dessus - le timing entre le moment où l'on décide effectivement de mettre à bas les bâtiments et le laps de temps qui s'écoulera avant le redémarrage.

J'entends bien, il y a un master plan, tout cela évolue à grande vitesse, comme vous l'avez souligné, et je vais vous croire.

Je suivrai attentivement, comme d'habitude, ce dossier que comme Mesdames les présidentes ont déjà dit à plusieurs reprises, me tiens particulièrement à cœur. Merci.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
PERMIS RELATIFS À UN POULAILLER
INDUSTRIEL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les permis relatifs à un poulailler industriel ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, pour les permis d'urbanisme relatifs à la construction d'un poulailler industriel, projet de classe 2, une étude d'incidence environnementale peut être commandée en fonction de l'impact que le projet aurait sur l'environnement, l'homme et les animaux.

Les nuisances olfactives et sonores sur la qualité de vie doivent être prises en compte. Les autres nuisances possibles, comme les eaux et nappes phréatiques ou encore les terres, sous-sol, vibrations, biodiversité, et cetera, doivent aussi subir une étude afin d'écartier tout désagrément environnemental.

Un projet de 39 600 poules sur la Commune de Cerfontaine, prévu à la limite du territoire de l'entité voisine, Philippeville, rencontre aujourd'hui une opposition citoyenne contre l'installation d'un poulailler industriel sur son territoire. Les riverains voisins habitent sur la commune de Philippeville et estiment qu'ils seront touchés par des nuisances, à juste titre.

Monsieur le Ministre, ne pourrait-on pas imaginer que la publicité d'un projet de cette ampleur soit également adressée aux autorités des communes voisines, du moins celles qui seront impactées par celui-ci lors de la phase d'enquête publique ?

La DPR souhaite aussi favoriser une agriculture raisonnée et de proximité, de type familial et paysan. Pensez-vous qu'il ne conviendrait pas d'envisager de favoriser l'octroi de permis permettant de construire des projets plus petits et plus proches du citoyen ?

Je vous remercie d'avance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de

l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, le projet dont il est question dans votre intervention parlementaire relève du permis unique. La procédure applicable relève donc de la législation qui concerne le permis d'environnement, combinaison permis unique, permis d'urbanisme et donc permis d'environnement, comme vous le savez.

À cet égard, l'article 87 du décret relatif au permis d'environnement, le décret de mars 1999, prévoit qu'il revient au fonctionnaire technique et délégués de déterminer les communes sur le territoire desquelles une enquête publique doit être organisée et les instances qui doivent être consultées.

En l'espèce, les fonctionnaires techniques et délégués ont procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement au sens large et ont conclu que le projet n'était pas de nature à avoir un impact significatif sur les communes avoisinantes puisqu'ils ont uniquement prévu une enquête publique sur le territoire de la Commune de Cerfontaine.

Par ailleurs, et vous le relevez très justement, la DPR souhaite favoriser une agriculture de proximité de type familial, mais également sans opposer les différents modes de production.

Il y a d'ailleurs de nombreuses initiatives qui sont prises par ma collègue Céline Tellier et par moi-même pour promouvoir aussi notre agriculture de proximité, sa diversification, les circuits alimentaires courts et d'autres éléments encore.

Par ailleurs, en ce qui concerne les projets avicoles, de nombreux projets voient le jour aux quatre coins de Wallonie. Ceux-ci sont particulièrement variables et variés dans leur taille, dans leur localisation, dans leurs objectifs. Il est à noter que, nonobstant ces nombreux projets, la production avicole wallonne reste globalement peu développée chez nous.

Le projet cité comportant 39 600 poules est un projet moyen – je n'utiliserais pas nécessairement le vocable « industriel » en ce qui concerne ce type d'exploitation – et, comme pour chacun des dossiers de cette nature, étant, le cas échéant, instance de recours, si la décision de première instance devait être contestée, je ne m'exprimerais pas concernant le cas d'espèce, mais je voudrais indiquer que la procédure d'instruction par les différents services ainsi que la délibération à prendre par les autorités locales est en cours, m'a-t-on indiqué.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les informations que vous avez bien voulu m'apporter.

Je reste quand même sur ma faim. J'ai bien compris que les fonctionnaires techniques et délégués choisissaient les communes qui seraient impactées.

Visiblement, dans ce cas précis, et l'on a connu d'autres cas sur notre commune, le choix n'a pas été, à mon humble avis, judicieux puisque des riverains de la Commune de Philippeville seront impactés. Il y a eu, à mon avis, une petite erreur à ce niveau, mais je ne leur en tiens pas grief.

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Je ne saurais pas dire, mais pas très loin en tout cas.

Comme vous le dites aussi, les projets avicoles ne sont pas les plus développés en Wallonie, et on le comprend bien.

Pour en terminer, un projet de 39 000 poules, effectivement, ce n'est pas un projet gigantesque, mais ce n'est pas du tout un projet familial. Cela reste un projet, s'il n'est pas industriel, semi-industriel, ce qui ne correspond pas nécessairement à la volonté inscrite dans la DPR.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'INSTALLATION DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES SUR DES TERRES
AGRICOLES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, deux projets d'installations de grande taille de champs ou de fermes photovoltaïques ont fait un peu couler d'encre ces derniers jours dans la région namuroise et m'amènent à vous adresser cette question, à la fois parce que vous êtes ministre de l'Aménagement du territoire, mais aussi parce que vous êtes ministre de l'Agriculture et donc, partant, défenseur du capital que constituent les terres agricoles.

Par rapport à ces projets de grandes installations photovoltaïques à même le sol – et je dois dire à la place des champs –, il faut normalement obtenir un permis qui est en dérogation au plan de secteur pour transformer de telles terres agricoles ou forestières en projets photovoltaïques de grande ampleur.

Bien sûr, il y a donc des questions qui se posent en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, mais, comme je l'ai dit, également en termes d'agriculture.

Je voudrais Monsieur le Ministre, que, pour bien planter le débat, vous puissiez redécrire les procédures par rapport à de tels projets.

Pouvez-vous nous faire le point sur le nombre de dérogations qui auraient été accordées par rapport à des demandes déjà traitées ou des demandes en cours sur lesquelles il y aurait des dossiers ouverts ?

Je voudrais connaître la ligne du gouvernement. Est-ce que, oui ou non, la Wallonie souhaite encourager l'encouragement de telles infrastructures dans des espaces dédiés a priori à l'agriculture ou à la zone forestière ?

Est-ce qu'il y a une concertation entre les différents services du gouvernement, puisque, dans ce genre de procédure, les différents services sont consultés ?

Avez-vous eu des échanges, également, avec votre collègue ?

Enfin, vos collègues et singulièrement vos collègues en matière d'environnement et en matière d'énergie ?

Par ailleurs, il y a la position des agriculteurs. Je les comprends parfaitement. Ils voient arriver ces projets comme une nouvelle concurrence par rapport à leur métier. On sait qu'aujourd'hui, il y a une pression forte sur le foncier agricole. C'est quelque part dans des projets, si on fait de façon résumée et schématique, mettre ce genre de projets photovoltaïques sur des terres agricoles, c'est les sacrifier et c'est mettre l'accent sur la pression foncière, la pression sur le coût de l'accès aux terres agricoles. Évidemment, du côté du cdH, nous ne souhaitons pas un tel type de développement, mais, évidemment, il revient à vous, Monsieur le Ministre, et à vos collègues du gouvernement, de fixer des balises par rapport à ces champs de photovoltaïque.

Ne faudrait-il pas davantage les orienter clairement vers des friches industrielles, des anciennes carrières, plutôt que de les orienter vers des terres qui sont affectées par le plan de secteur à une autre fonction, une fonction noble, celle de produire des aliments pour nous nourrir. Comptez-vous donc adopter une ligne claire en la matière pour éviter toute spéculation, un grignotage du foncier agricole et par ailleurs, une dégradation des paysages ruraux.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de

compétences. - Monsieur le Député, le législateur a prévu la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques en zone agricole dans la mesure où cette installation alimente directement toute construction ou installation, tout bâtiment situé sur le même bien immobilier et pour autant que cette installation ne mette pas en cause de manière irréversible la destination de la zone, c'est l'article D.II.36 du CoDT. Le gouvernement a précisé cette exception en prévoyant que les panneaux photovoltaïques devaient, soit être placés directement sur un bâtiment existant, soit être ancrés directement ou sol ou via un support relié au sol, mais être situé à l'arrière des bâtiments par rapport à la voirie de desserte. Si le projet ne respecte pas ces conditions, il est considéré comme dérogatoire à la destination de la zone au plan de secteur. Dans ce cas, le législateur a prévu trois mécanismes dérogatoires qui portent chacun sur des hypothèses spécifiques.

Premièrement, lorsque la production d'énergie est destinée partiellement à la collectivité, c'est-à-dire partiellement rejetée dans le réseau ou alimentant le réseau électrique. Le partiellement a tout son sens.

Deuxièmement, lorsque les modules sont situés dans une zone contiguë non conforme, mais alimente directement toute construction ou installation, tout bâtiment, situé sur le même bien immobilier qui est lui conforme au plan de secteur. On est juste à la limite de la zone et on alimente le bâtiment existant.

Troisième cas, lorsqu'il s'agit d'un permis public, au sens de l'article D.IV.22 alinéas 1er premièrement deuxièmement troisièmement quatrièmement cinquièmement sixièmement septièmement dixièmement et onzièmement, ou de l'article D.IV.25, ou lorsque le projet est relatif aux constructions équipement destinées aux activités à finalité d'intérêt général. C'est l'article D.IV.11 du CoDT en l'espèce.

Notons que, dans ces trois hypothèses, l'autorité compétente devra en outre justifier la dérogation au regard de l'article D.IV.13 du CoDT qui dispose que : « Un permis ou un certificat d'urbanisme numéro 2 peut être octroyé en dérogation au plan de secteur ou aux normes du guide régional d'urbanisme si les dérogations

- sont justifiées compte tenu des spécificités du projet au regard du lieu précis où celui-ci est envisagé ;
- ne compromettent pas la mise en œuvre cohérente du plan de secteur ou des normes du guide régional d'urbanisme dans le respect de son champ d'application ;
- concernent un projet qui contribue à la protection, à la gestion ou à l'aménagement des paysages bâtis ou non bâtis.

Les balises existent donc déjà. L'octroi d'un tel permis ne peut se faire que dans des cas bien précis et nécessite aussi l'analyse de l'impact sur la zone agricole.

Le législateur a considéré que l'installation de tels modules de production d'électricité pouvait être admise en zone agricole, mais moyennant le respect des conditions reprises ci-dessus.

À la lecture du code, il me semble que l'objectif n'a pas été de privilégier une zone par rapport à une autre, mais surtout d'analyser chaque projet au cas par cas, sur base de balises fixées de façon bien précise, et ce, en fonction de la zone concernée.

J'attire l'attention sur le fait que, lorsque l'on a écrit dans le CoDT le terme « partiellement », c'est effectivement un terme qui n'a pas été inclus au hasard. On n'a pas dit « majoritairement » ni « complètement », donc on ne sait pas installer une ferme photovoltaïque au milieu de terrains agricoles s'il n'y a pas partiellement cet élément d'alimentation de la collectivité. S'il dit « partiellement », il doit donc y avoir un autre volet.

Concernant les éléments statistiques, j'ai demandé que l'on puisse affiner la base statistique des permis d'urbanisme. C'est une base qui répond au nom bien nommé de Gesper. Actuellement, on ne sait pas détailler, derrière le terme « photovoltaïque », ce qu'il y a comme type de projet. On pourra le faire à l'avenir, mais, pour le moment, ce n'est pas le cas. Par exemple, pour 2020, il y a 176 dossiers comportant le terme « photovoltaïque » qui ont été examinés par l'administration. Dans ces 176 dossiers, on a 102 octrois au niveau communal et six refus, 18 octrois au niveau du fonctionnaire délégué et pas de refus. Cinquante dossiers sont toujours soit en cours ou ont été abandonnés, et cetera, mais la base de données ne me permet pas d'avoir une déclinaison qui me permet de dire « il y a autant d'installations de photovoltaïque au sol en zone agricole ou en zone non agricole qui ont été acceptées ou refusées pour la même période » en tout cas eu égard à la base statistique annuelle.

Je termine en indiquant que j'ai l'intention, à la faveur d'une circulaire, de bien rappeler le cadre strict d'une installation de panneaux photovoltaïques, pour être bien clair, notamment tout le sens de ce terme « partiellement ». Je vois des projets de plusieurs hectares d'installations de panneaux photovoltaïques qui se justifient totalement du de l'énergie renouvelable, mais qui en termes d'aménagement du territoire et d'urbanisme et de pression sur la terre agricole ne se justifient pas du tout et à mon avis ne sont pas éligibles. Je souhaite donc rappeler strictement que la destination en zone agricole c'est d'abord l'agriculture et que le reste doit être strictement exceptionnel et balisé.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses les plus détaillées possible en fonction des informations dont vous disposez. Merci d'avoir replacé le cadre. C'est

évidemment sur le « partiellement » que je souhaitais vous entendre. J'ai entendu pendant 90 % du temps de votre réponse la réponse du ministre de l'Aménagement du territoire et je m'inquiétais qu'à un moment donné le ministre de l'Agriculture ne se réveille à ce point...

(Absence d'enregistrement)

... affirmer clairement que cet élément-là ne devait être précisé et, je comprends de vos propos, précisé de façon restrictive pour limiter les tentations de transformer des terres agricoles en champs de panneaux photovoltaïques.

J'entends et je prends bonne note de votre annonce d'adopter une circulaire qui va préciser, parce que c'était finalement cela le sens fondamental de ma question, c'est fermer la porte à ce type de projets qui vient en concurrence avec l'agriculture de façon à ce qu'on soit vraiment sur l'exception et pas sur une généralisation de l'exception en la matière.

Je pense qu'il faudra aussi que vous accordiez vos violons avec le ministre de l'Énergie. Pas parce qu'il a dit des choses fondamentalement différentes de ce que vous avez exprimé, Monsieur le Ministre, mais parce qu'aujourd'hui, le taux de rendement des installations photovoltaïques de grande taille reste élevé avec un retour de 7 % par an qui, comparé à la situation économique, apparaît comme un placement extrêmement intéressant. Dans ce cadre-là, on doit être aussi attentif à se dire qu'il doit aussi y avoir une barrière. C'est pour cela que j'appelle à la cohérence de l'action ministérielle pour que le ministre de l'Énergie, lui aussi, limite les aides de certificats verts aux projets qui sont conformes aux plans de secteurs. Je pense qu'il faut éviter d'entrouvrir d'une façon ou d'une autre, que ce soit en matière d'aménagement du territoire ou que ce soit en matière d'énergie, la porte à des projets qui ne collent pas à ce que nous voulons pour la Wallonie. Je pense qu'il y a suffisamment de friches industrielles, d'anciens terrils ou carrières désaffectées qui permettent l'accueil de ce genre d'infrastructure pour ne pas gaspiller notre bonne terre agricole.

Je me permettrai de revenir vers vous dans quelques semaines pour voir si cette circulaire a pu avancer, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SUIVI
DE LA DEMANDE DE MODIFICATION DE PLAN
DE SECTEUR DU ZONING DU CRACHET À
FRAMERIES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi de la demande de modification de plan de secteur du zoning du Crachet à Frameries ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je reviens vers vous concernant le site du Crachet à Frameries suite à la demande du conseil communal d'entamer deux procédures pour transformer la zone industrielle actuelle : une demande de modification du plan de secteur et une procédure de schéma d'orientation local, dite SOL. La procédure SOL nécessite encore des étapes au niveau communal avant de parvenir au Gouvernement wallon qui disposera, lui, de 90 jours pour valider ou non le principe.

Je voudrais ici plus particulièrement savoir où en est la procédure de modification du plan de secteur visant à transformer la zone actuellement en zone industrielle en zone économique mixte. Au vu de la situation locale avec la proximité de nombreuses habitations dont un lotissement relativement récent, quelle est la politique que vous menez pour faire coexister harmonieusement les différents pans de notre territoire ?

Avez-vous pris des décisions au sujet du site du Crachet ?

Les instances concernées ont-elles remis un avis et, le cas échéant, quel est-il ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, voici les éléments liés à l'instruction du dossier que je peux vous communiquer ainsi qu'à l'assemblée.

En application des dispositions de l'article D.II.47, § 2, du CoDT, abondamment cité ce matin, le dossier complet de demande de révision du plan de secteur de

Mons-Borinage en vue de l'inscription en zone d'activité économique mixte de la zone d'activité industrielle dite « périmètre Donaire » a été effectivement soumis, pour avis, au Fonctionnaire délégué, au pôle Aménagement du territoire, au pôle Environnement, ainsi qu'à la direction de l'Équipement des parcs d'activités du SPW Économie, et ce en date du 31 mars dernier. Conformément aux arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 2 et n° 20 des 18 mars et 18 avril 2020 relatifs à la suspension temporaire des délais de rigueur, la durée de la consultation a été portée jusqu'au 29 juin 2020.

Néanmoins, dès les 20 et 24 avril 2020, les pôles Aménagement du territoire et Environnement ont porté à la connaissance de l'administration qu'ils ne remettraient pas d'avis sur le dossier en raison des mesures de confinement liées à la pandémie du covid-19.

Le 25 mai 2020, la direction de l'Équipement des parcs d'activités a fait part de son avis défavorable sur la demande, essentiellement en raison des faibles disponibilités en terrains subsistants dans le parc d'activité Frameries-industrie, six hectares sur 89 hectares, alors que la 77 % des demandes, nous indique la Direction de l'équipement des parcs d'activités, correspondent à des demandes de ce type de terrain ou de disponibilité de terrain.

Par ailleurs, la Direction de l'équipement cite également, à l'appui de son avis défavorable, des investissements publics conséquents déjà réalisés, particulièrement pour l'alimentation en eau, en gaz naturel et en électricité et des possibilités suffisantes offertes par le plan de secteur en zone d'activité économique mixte à Frameries, qui seront encore renforcées par l'adoption du Schéma d'orientation local du Crachet, auquel il est fait allusion.

Outre son équipement répondant aux besoins spécifiques des entreprises industrielles, le site du périmètre Donaire est directement relié au réseau routier structurant via la R5 de Mons sans traverser de zones habitées.

Je vous donne toujours l'avis de cette direction, qui met également en évidence que la zone d'activité industrielle est prévue par le plan de secteur depuis 1983 et qu'elle a un statut de zone industrielle reconnue en application de la législation sur l'expansion économique depuis 1997. « Cette situation est donc bien connue des autorités communales et des riverains », nous dit la direction concernée.

Le fonctionnaire délégué de la Direction de Hainaut I ajoute, pour sa part, que l'objectif des autorités de Frameries est de faire obstacle à l'extension de l'entreprise Clarebout, déjà implantée dans la zone d'activité industrielle. Il met en garde quant au fait, de son point de vue bien sûr, qu'une suite favorable

accordée à la demande de révision du plan de secteur de la commune serait susceptible d'exposer la Région à une procédure judiciaire ainsi qu'à des dommages et intérêts éventuels.

Le dossier est actuellement à l'instruction chez moi. Comme pour tout dossier, nous examinons en profondeur les différents avis avant de prendre une décision, qui intégrera l'ensemble des éléments d'analyse de ce dossier, que vous connaissez particulièrement bien.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voulais remercier M. le Ministre pour sa réponse.

Il y a beaucoup d'éléments qui sont donnés. Il y a effectivement des éléments d'ordre légal, mais il faut aussi se rendre compte, puisque vous êtes le ministre de l'Aménagement du territoire, de l'aménagement qui a été fait de cet espace-là, avec le développement de zones de logement. Encore récemment – je le disais dans ma question –, une zone à bâtir, un lotissement s'est créé à moins de 100 mètres de la parcelle dont il est question. On se retrouve donc dans une situation où, aujourd'hui, la coexistence entre les différents pans de notre société est un peu en balance.

À ce niveau-là, il y a un vrai problème de coexistence, puisque, encore une fois, le principe justement des zones industrielles, c'est de les mettre dans des endroits qui ne vont pas générer des nuisances comme on pourrait l'avoir sur le site de Frameries.

Encore une fois, je reconnais que ce n'est pas à vous de vous prononcer comme cela ici au Parlement. C'est bien sûr une décision où vous devez prendre en compte différents éléments. Toutefois, moi, je plaide en tout cas pour que cela soit une zone mixte. De toute façon, c'était déjà toute une série d'entreprises qui étaient en dérogation pour s'y installer.

À un certain moment, il faut pouvoir clarifier les choses. Cette modification du plan de secteur permettrait de clarifier cette situation-là, même si je reconnais qu'il y a des éléments légaux qui peuvent potentiellement être problématiques.

J'espère en tout cas que la décision sera positive, si ce n'est pas sur cette procédure-là, mais en tout cas sur la procédure Sols, qui est aussi introduite, qui est en partie introduite, puisque, ici, il y a encore des développements que l'on doit réaliser au niveau communal. J'espère que l'on pourra arriver à une solution, puisque, là-dessus, il y a un accord de toutes les formations politiques, votre président de parti lui-même s'étant prononcé contre l'installation de l'usine incriminée, à cet endroit-là à tout le moins.

Mme la Présidente. - Vous savez que notre ordre du jour est conséquent. Je vous demanderai d'être vigilant

au temps de parole. Une question orale, c'est cinq minutes pour la question, cinq minutes pour la réponse et une minute de réplique.

**INTERPELLATION DE M. FLORENT À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
STRATÉGIE WALLONNE POUR S'ADAPTER
AUX PÉRIODES DE SÉCHERESSE »**

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
CULTURE D'HERBES AFRICAINES »**

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
ASSURANCES PARAMÉTRIQUES ET
MULTIRISQUES EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE
WALLONNE AUX SÉCHERESSES
RÉCURRENTES »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
SÉCHERESSE DE L'ANNÉE 2020 »**

**QUESTION ORALE DE M. NEMES À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
PRATIQUES AGRICOLES ET LE PLAN
WALLON DE LUTTE CONTRE LA
SÉCHERESSE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Florent, sur « la stratégie wallonne pour s'adapter aux périodes de sécheresse » ;
- Mme Sobry, sur « la culture d'herbes africaines » ;
- M. Antoine, sur « les assurances paramétriques et multirisques en Wallonie » ;
- M. Fontaine, sur « l'adaptation de l'agriculture wallonne aux sécheresses récurrentes » ;
- Mme Schyngs, sur « la sécheresse de l'année 2020 » ;
- M. Nemes, sur « les pratiques agricoles et le Plan wallon de lutte contre la sécheresse ».

La parole est à M. Florent pour développer son interpellation.

M. Florent (Ecolo). - Monsieur le Ministre, c'est effectivement une question qui nous intéresse visiblement tous et qui est cruciale pour la Wallonie. La sécheresse s'installe, année après année, dans une « certaine normalité météorologique » en Belgique. Cela fait cinq ans que des périodes de sécheresse plus ou moins aiguës perturbent nos cultures. Si on lit lucidement les prévisions du GIEC et le récent rapport publié par Vito et EcoRes pour le compte de la Commission nationale Climat, nous pouvons dire que cet été sera peut-être, sans doute, l'un des plus cléments des 100 prochaines années.

Les sécheresses sont généralement présentes au printemps, lors du développement des jeunes pousses, et à l'été. Les conséquences sur les cultures sont très variables, certaines cultures sont même avantagées. Il n'en reste pas moins que nos agriculteurs sont en général confrontés à des pertes très importantes de rendement et s'inquiètent à juste titre pour l'avenir.

L'éleveur, bovin ou ovin, est sans doute l'un des profils les plus exposés. Cette année, les rendements fourrage ont été pour la plupart très mauvais. Il a fallu par ailleurs nourrir le bétail beaucoup plus tôt, faute d'herbe dans les prairies. Les maïs sont actuellement récoltés, ils devraient être également très affectés.

C'est l'autonomie fourragère dans ces conditions qui est rendue beaucoup plus difficile, parfois impossible. Cette mauvaise année s'inscrit dans la continuité des dernières années. Rappelons que la Région a débloqué 31,5 millions d'euros pour indemniser les agriculteurs des dégâts de la sécheresse en 2018. Il est trop tôt pour vous demander une quelconque projection quant aux indemnités à prévoir pour 2020, je ne le ferai pas, mais gageons simplement que l'on atteindra des montants comparables.

Selon la professeure Aurore Degré qui enseigne la physique des sols et l'hydrologie à Gembloux Agro-BioTech, nous sommes en train de vivre une transition vers un nouveau fonctionnement hydrologique de nos territoires, assez cohérent avec les projections du GIEC. Les périodes de sécheresse deviennent endémiques. Elle avertissait cet été dans la presse que l'équilibre entre la diminution des pluies estivales et l'augmentation des pluies hivernales, qui permet le renflouement des nappes phréatiques, n'est peut-être pas garanti sur le long terme, ce qui devrait aussi nous effrayer.

Dans ces conditions – je l'avais dit lors d'une question d'actualité –, nous serions mal avisés de considérer l'indemnisation pour cause de sécheresse comme une solution durable. Jusque quand cette situation sera-t-elle considérée comme une anomalie ?

Cet été, dans la presse, la sonnette d'alarme a été tirée par les syndicats agricoles eux-mêmes. La FWA et la FUGEA sont conscientes que l'agriculture wallonne doit se réinventer, innover, trouver des solutions pour cette nouvelle situation.

À cet égard, certaines solutions existent déjà et sont parfois utilisées sur le terrain. Je vais en citer quelques-unes qui ont été mises en avant par le Centre agricole de Michamps :

- l'abandon d'espèces fourragères qui résistent mal à la sécheresse, comme le ray-grass anglais ;
- l'association de graminées et de légumineuses, pour favoriser la compensation entre les espèces ;
- couper plus haut – entre cinq et sept centimètres, la reprise est nettement plus facile et le taux de cendres et poussières dans le fourrage chute, donc la teneur énergétique est quasi équivalente à celle d'une coupe plus basse ;
- veiller à la qualité des sols. À cet égard, je ne pourrai qu'insister sur ce paramètre : lorsque l'on augmente d'un centimètre la couche d'humus dans le sol, on économise 44 litres d'eau au mètre carré. La qualité des sols, sa richesse organique, c'est un bouclier indispensable pour faire face à la sécheresse, il permet vraiment de limiter les apports nécessaires en eau ;
- créer des zones d'ombres via les arbres isolés ou via de l'agroforesterie : les zones d'ombres créent de l'humidité et de la fraîcheur et ont un impact positif sur la pousse tout en ménageant des abris pour le bétail en période de forte chaleur ;
- dans les prairies destinées au fourrage, planter des haies diversifiées qui permettent également d'assurer un peu d'ombrage et de fraîcheur. On observe que la diminution de la surface de coupe serait compensée par l'impact positif sur la pousse en général.
- puis des solutions peut-être un peu plus dures peut-être à entendre, comme limiter le cheptel sur une même superficie pour éviter une trop grande dépense en aliments extérieurs.

Il existe également des solutions qui sont au stade expérimental. On a parlé cet été d'agriculteurs qui se tournaient vers le sorgho, une céréale originaire d'Éthiopie, vers le moha, une plante fourragère africaine. Je l'ai évoqué également dans ma question d'actualité il y a deux semaines.

Ces nouvelles solutions appellent énormément de questions tout à fait légitimes dans le chef des agriculteurs : quelles techniques culturales mettre en œuvre, quels rendements espérer et quels impacts sur l'environnement ? Cela vaut également la peine d'être étudié.

Comment la Région wallonne sera le partenaire de cette transition agricole ?

La FUGEA estime qu'il faut débloquer des budgets pour mettre en place des alternatives et le développement de systèmes résilients. Quelle est votre réponse par rapport à cet appel ?

Pouvez-vous nous détailler les budgets wallons alloués à la recherche dans le secteur agricole, mais surtout nous indiquer les montants qui y sont ou seront spécifiquement dédiés à l'adaptation à ce nouveau contexte climatique ?

Ces budgets vont-ils augmenter ? Quels seront les organismes qui bénéficieront de ces budgets et, surtout, quels sont les objectifs précis que vous allez leur assigner ?

Comment assurer aux agriculteurs un conseil indépendant dans le cadre de l'adaptation au réchauffement climatique ? Il est essentiel qu'ils ne soient pas laissés aux mains de vendeurs d'intrants ou de semenciers.

Je prends un exemple. Pour les propriétaires forestiers, il existe un outil très intéressant et très pratique en ligne, le fichier écologique. Il conseille sur les essences à privilégier en fonction des sols et des régions. Ce genre d'outil devrait également exister ou être davantage vulgarisé pour le contexte agricole.

Par ailleurs, les mois qui viennent vont vous et vont nous occuper à la transposition de la nouvelle programmation PAC 2021-2027.

Les financements PAC, nous le savons, seront revus à la baisse, mais ils peuvent être en partie dédiés à cet objectif d'adaptation : rendre nos fermes plus résilientes. Quels sont, dans ce cadre, les outils spécifiques prévus à l'intérieur du plan stratégique wallon et qui seront orientés à l'adaptation ?

Nous avons eu l'occasion, en Commission de l'agriculture, bien avant la crise du covid, de débattre de la possibilité d'utiliser, par exemple, les écorégimes pour orienter et réorienter l'agriculture wallonne. N'y a-t-il pas là une opportunité à saisir ?

Les écorégimes dépendent du premier pilier – c'est un avantage conséquent – et ils sont versés aux agriculteurs sur base annuelle. Ils pourraient donc devenir un outil à la fois stable, mais assez flexible pour cette orientation. Font-ils partie du choix du Gouvernement dans le cadre du futur plan stratégique wallon ?

Monsieur le Ministre, les signaux d'alerte sont au rouge à tous les niveaux. Nous continuons à vivre un été chaud et sec qui met à mal tout un pan de notre agriculture. Il fera aujourd'hui 35 degrés à Uccle. C'est du jamais vu pour un 15 septembre.

Les années à venir verront une pression accrue sur les denrées agricoles. Notre agriculture est un secteur stratégique pour la Wallonie – vous l'avez déjà dit à maintes reprises –, et pas seulement en termes économiques. Il s'agit également d'un secteur stratégique en vue d'assurer notre souveraineté alimentaire.

Comment sauver ce qui peut l'être et comment s'adapter à ces conditions compliquées qui s'installent ?

C'est un peu l'essence de mon interpellation aujourd'hui, et je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). - Monsieur le Ministre, je vais me permettre d'élargir un peu la question que j'avais préparée initialement vu que je souhaite me joindre à l'interpellation de M. Florent.

En effet, on ne peut pas être en désaccord avec l'observation qui est faite sur la situation actuelle des cultivateurs et des éleveurs face aux sécheresses à répétition que l'on connaît désormais. L'interpellation de M. Florent se fonde sur des faits tout à fait incontestables.

Je me permets d'insister sur le fait l'existence du Fonds des calamités est absolument essentiel à l'activité agricole, notamment vu les événements météorologiques de ces dernières années. C'est une véritable bouffée d'air pour les exploitants agricoles, mais une bouffée d'air qui arrive malheureusement bien souvent très tard, malgré l'excellent travail – il faut le souligner – de l'administration qui doit faire face à un nombre de dossiers et de demandes...

(Absence d'enregistrement)

... qui pourrait permettre d'indemniser plus rapidement les agriculteurs qui en ont besoin. Je pense notamment au système assurantiel qui nous semble être une bonne piste de solution et qui est d'ailleurs déjà implémenté en Flandre.

Nous sommes également sur la même ligne que M. Florent au niveau de la recherche. Pour nous, elle est essentielle. Elle permettra de saisir de nouvelles opportunités. Il est clair que les budgets alloués à la recherche doivent permettre aux agriculteurs in fine de développer des techniques culturales nouvelles qui pourront relever tous les défis qui sont imposés par le changement thématique. Cela passe notamment par une sélection de variétés mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques.

C'est dans ce cadre que je souhaitais vous interroger de façon plus précise, Monsieur le Ministre, à propos de la culture d'herbes africaines. En effet, les agriculteurs font face à une difficulté de plus alors que beaucoup d'herbes et des céréales cultivées dans notre pays nécessitent une quantité d'eau non négligeable. L'herbe des prairies ne pousse pratiquement plus et le peu qui reste est brûlé, forçant les éleveurs à puiser dans leurs réserves de fourrages, qui sont initialement destinées à l'hiver pour nourrir leur bétail. Les stocks de fourrage sont eux-mêmes moins importants étant donné la dégradation lente des prairies en culture permanente.

D'aucuns voient, comme piste de solution, la culture de certaines herbes africaines. C'est le cas de Mme Marianne Streel, présidente de la Fédération wallonne de l'agriculture, qui suggère comme alternative que les agriculteurs wallons se tournent vers des plantes telles que le moha ou le sorgho, qui constituent des espèces fourragères mieux adaptées au climat des derniers étés. En face, on a d'autres personnes qui considèrent que ce type de culture n'est guère plus recommandé parce qu'il nécessite également beaucoup d'eau lors des semailles et craint le froid.

Étant donné que la DPR prévoit que le Gouvernement soutient les agriculteurs victimes du dérèglement climatique et leur permet de tirer toutes les opportunités d'une diversification des méthodes de production et de valorisation, mes questions assez précises sont les suivantes.

Quel est votre avis sur ce type de culture ? Cela permettrait-il, fût-ce partiellement, de pallier les désagréments que connaissent les agriculteurs ? Comment la Région wallonne entend-elle soutenir les éleveurs qui souhaiteraient tenter l'expérience ?

Au niveau de la PAC, il est certain qu'elle sera un outil importantissime afin d'arriver aux objectifs que l'on connaît. Nous plaçons pour que la nécessité d'adaptation de l'agriculture aux conditions météorologiques compliquées soit présente dans notre plan stratégique que nous devons mettre dans le cadre de la prochaine PAC. Cela implique également d'avoir une réflexion sur les méthodes agroenvironnementales.

Sur base de ces développements, j'ai deux questions un petit peu plus larges.

Dans le cadre de notre plan stratégique pour la prochaine PAC, pouvez-vous nous donner de plus en informations sur les discussions relatives à l'adaptation de l'agriculture aux conditions météorologiques que l'on connaît ?

Pouvez-vous nous donner votre position sur un système assurantiel, en ce qui concerne les indemnités, comme il existe en Flandre et que j'ai évoqué dans ma prise de parole ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, la question tombe à point nommé dans le débat initié par l'interpellant sur la sécheresse constatée et répétée en Wallonie, d'autant que la DPR ambitionne la mise en place progressive d'un nouveau système plus solidaire d'assurance pour couvrir nos agriculteurs des aléas climatiques.

Ces assurances paramétriques ou indicielles ont l'immense avantage de dispenser le producteur d'un constat de dégât sur le champ au profit d'une référence à des indices météorologiques - pluie, grêle, sécheresse -, et donc avec une intervention automatique dès lors que l'indice concerné est atteint. La Wallonie est désormais organisée en six sous-régions agrométéorologiques. Ainsi, le Brabant wallon, zone dont je proviens, est reprise dans la zone de Gembloux, l'appartenance à telle ou telle région conditionne le tarif de la prime d'assurance. Pour les agriculteurs de ma région, il en coûte, par exemple, 36 euros pour un hectare de pommes de terre.

Depuis 2019, la FWA a conclu un partenariat assurantiel avec le groupe AXA pour financer les tarifs et le montant d'indemnité plafonné par hectare.

Au total, si nous prenons, par exemple, les 40 000 hectares affectés à la seule culture de pommes de terre qui a été...

(Absence d'enregistrement)

... aléas, dont celui du climat. Il en coûterait 1 350 000 euros.

Avec les effets dramatiques de la sécheresse persistante constatée pour la récolte 2020, il me semble que plus que jamais, Monsieur le Ministre, ce type d'assurance s'avère indispensable pour de nombreuses cultures aux côtés du maintien du bénéfice du Fonds des calamités agricoles comme du reste la DPR le précise.

Cette même DPR abordait également l'opportunité d'une assurance multirisque pour non seulement les cultures, mais aussi d'autres aspects en lien avec différentes spéculations agricoles.

Lorsque je vous avais interrogé en mai, Monsieur le Ministre, vous m'annonciez, et je vous cite, « être en plein travail à cet égard reconnaissant », disiez-vous, « que les produits d'assurances existaient déjà et qu'ils méritaient une promotion de notre Région wallonne ».

Très simplement, Monsieur le Ministre, aujourd'hui où en êtes-vous dans la finalisation de ce dossier ?

Allez-vous financer partiellement, je n'ose dire totalement, mais en tout cas partiellement, le coût de ces primes paramétriques afin d'encourager l'adhésion d'un grand nombre d'agriculteurs à ce dispositif nouveau et pourtant si prometteur et surtout si intéressant sur le plan économique ?

Enfin, comptez-vous vous étendre ce principe de cette assurance à d'autres spéculations ? Si oui, lesquelles et selon quel calendrier et avec quel taux d'intervention de votre département le moment venu ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, chers collègues, je vois que ce sujet est néanmoins très très important, puisque tous les groupes ont eu la bonne idée de déposer une question orale et qui est à juste titre jointe à l'interpellation de notre collègue.

La Belgique connaît désormais des périodes de sécheresse estivales annuelles, cela a déjà été dit, depuis quelques années déjà : 2011, 2015, et de 2017 à 2020. Le problème semble donc devenir structurel.

D'après l'IRM dans ses chiffres de début août 2020, seulement la moitié des précipitations attendues sont tombées au dernier trimestre. Cela a de multiples conséquences sur les agriculteurs. Ainsi, un premier impact est celui sur les stocks de nourriture disponibles pour le bétail. En effet, les prairies ne pouvant pas nourrir les bêtes en raison de la sécheresse, les agriculteurs doivent déjà se reporter sur les stocks prévus pour cet hiver. Cependant, outre le bien-être animal, cela pose un problème au niveau des rendements de récoltes. La FWA tablait début août sur une diminution des récoltes de 20 à 30 % cet été.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dresser un premier portrait de la situation de nos agriculteurs wallons au regard de cette sécheresse ?

Dans le budget initial 2020, nous observons une diminution des budgets prévus pour les calamités naturelles, de l'ordre de 5,7 millions d'euros.

Prévoyez-vous un ajustement budgétaire pour faire face à la sécheresse de 2020 ?

Sera-t-elle reconnue comme une calamité naturelle et, le cas échéant, nos agriculteurs seront-ils indemnisés par rapport aux pertes subies pour cette raison ?

Face à ces sécheresses récurrentes, travaillez-vous à une évolution, une transformation de ce modèle, souvent très lourd administrativement et basé sur le postulat que les calamités sont des événements non répétitifs ?

Il convient aussi de nous interroger sur l'accompagnement que nous pouvons fournir aux agriculteurs face à cette problématique structurelle.

De quels leviers d'actions disposez-vous pour parvenir à diminuer les consommations en eau de l'agriculture ?

La plantation de plus d'arbres et de haies dans un contexte d'inscription dans une démarche d'agroécologie semble prometteuse. D'autres pistes sont-elles à l'étude ? Je vous remercie d'avance.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, cette année sera marquée par un moment très important de sécheresse. Les mois d'avril et de mai ont été les plus secs depuis l'enregistrement des données météorologiques en Belgique et l'impact de ce déficit de précipitations sur les récoltes a déjà été constaté en juillet avec des pertes de rendement de 20 à 30 %, constatées sur les premières récoltes.

En fonction des régions agricoles, les constats varient, mais le constat global est identique. Les récoltes sont lourdement impactées.

Dès le mois de juin, Monsieur le Ministre, vous vous en souviendrez, j'avais plaidé en commission pour lancer la procédure de reconnaissance du caractère exceptionnel de la situation notamment en sollicitant l'avis de l'IRM pour disposer d'un avis pour objectiver cette situation et en invitant les bourgmestres à réunir les commissions de constat de dégâts aux cultures.

Vous avez finalement attendu la fin du mois dernier pour solliciter cet avis de l'IRM.

Pouvez-vous aujourd'hui faire le point sur la situation ? Disposez-vous des données sur le pourcentage des pertes pour les récoltes réalisées ? Avez-vous invité les autorités communales à réunir cette commission de constat de dégâts aux cultures ? Toutes les communes l'ont-elles fait ? Vous avez fait part dans la presse d'une volonté de réduire le délai d'indemnisation. Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les pistes que vous suivez actuellement ?

Enfin, mon collègue, M. Antoine l'a dit, où en est-on au niveau des assurances paramétriques ? Il y a une

réflexion en cours. C'est dans votre DPR. Je ne serai sans doute pas la seule à souhaiter vous entendre sur ce sujet.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). - Monsieur le Ministre, que ce soit lors d'une interview de Mme la Ministre Tellier ou lors de votre dernière intervention dans ce Parlement sur le sujet de la sécheresse, votre gouvernement pointe la nécessité d'adapter les pratiques agricoles en Wallonie.

Les quatre années consécutives de sécheresse font souffrir les agriculteurs et agricultrices wallons et les conditions climatiques ne vont pas aller en s'améliorant dans les années à venir, que du contraire. On vient même d'enregistrer les températures les plus élevées jamais enregistrées pour une mi-septembre. Bref, un changement est nécessaire et même inévitable.

La question qui se pose est donc de savoir de quel changement parlons-nous. Car il ne s'agit pas juste d'importer des variétés de céréales, de fourrages ou encore de races bovines plus résistantes au manque d'eau. Il s'agit de faire un choix entre l'agrobusiness et l'agroécologie. Le choix entre des pratiques agricoles qui font passer le profit avant l'environnement ou des pratiques durables qui respectent l'ensemble de l'écosystème.

Dans la DPR vous indiquez vouloir une stratégie spécifique de gestion de l'eau. Elle sera élaborée pour résister aux épisodes de sécheresse et d'inondation.

Où en êtes-vous dans la réalisation de cette stratégie ? Quels sont les volets qui la composent ?

Ensuite, toujours dans la DPR vous indiquez que : « Des outils de gestion des risques seront mis en place afin de pouvoir prévenir et réagir rapidement lors des crises et aussi d'aléas climatiques et sanitaires ». Qu'en est-il de ces outils et de leur déploiement ?

Enfin, dans le cadre d'un passage à l'agriculture agroécologique et biologique, où en êtes-vous dans la réduction de l'utilisation de pesticides afin de faire revenir les animaux et micro-organismes dans la terre pour redonner vie à l'humus, ce qui rend les sols plus perméables et leur permet de retenir plus d'eau via le procédé du sol ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Mesdames et Messieurs les Députés, il s'agit effectivement d'un problème extrêmement important et votre questionnement s'exprime à la fois

lors d'une journée particulièrement chaude pour cette période de l'année et à la suite d'une année marquée par plusieurs séquences de sécheresse puisque nous avons connu une période de sécheresse printanière, une seconde période pendant les mois de juillet et août et alors que nous escomptions une arrière saison qui aurait pu être plus normale par rapport aux années antérieures, nous avons une arrière saison qui elle-même est caractérisée par une nouvelle séquence de sécheresse. C'est donc une année extrêmement difficile pour les producteurs, pour les agriculteurs, mais aussi pour un certain nombre d'autres intervenants, horticulteurs et pour celles et ceux qui comme vous, comme moi, sont préoccupés par cette évolution.

Deuxièmement, votre question est aussi d'actualité puisque quasiment à l'instant même, à l'initiative de la Commission nationale Climat, une étude est rendue publique en quantifiant, en mesurant les conséquences des changements climatiques. Cette étude va jusqu'à quantifier dans une perspective de temps à une perte de deux pour cent du produit intérieur brut...

(Absence d'enregistrement)

... je voudrais indiquer que, dans le droit fil de notre Déclaration de politique régionale, différents membres du Gouvernement sont mobilisés par ce dossier, par cette importante question, notamment ma collègue, Mme Tellier, en charge de l'Environnement, qui élabore, plus transversalement, un plan lié à la lutte contre la sécheresse.

Vous m'interrogez également concernant plus spécifiquement la recherche, Monsieur Florent. À cet égard, notons tout d'abord que le budget alloué à la recherche dans le secteur agricole varie d'année en année. Le dernier appel totalement finalisé en matière de recherche agricole a sélectionné 18 projets pour un montant total de plus de 9, 819 millions d'euros sur deux années. L'ensemble des projets déposés doivent considérer la dimension « changement climatique » comme partie intégrante des critères d'évaluation et également des objectifs de ces dossiers de recherche.

Les leviers d'action préventive pour faire face au réchauffement climatique sont de plusieurs ordres. Je ne parle pas évidemment de l'action globale en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Je parle bien sûr du dossier plus spécifique de l'agriculture, à propos duquel vous m'interrogez.

Notons, à travers ces mesures d'action préventive, l'adaptation des systèmes de culture, le choix d'espèces mieux adaptées à cette évolution des températures, l'introduction de nouvelles espèces la sélection de variétés mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques que le fait de cultiver en coculture plusieurs essences.

J'ai eu l'occasion de visiter, d'ailleurs, récemment les champs d'essai du CRA-W à cet égard et de m'entretenir avec les équipes de recherche.

Notons également que les recherches doivent également porter sur l'occurrence des maladies, des prédateurs, des ravageurs, eu égard à l'évolution des changements climatiques, puisque ce volet est également un volet très important, les agressions externes des maladies, des insectes et d'autres ravageurs, au sens large, par rapport à nos cultures variétales diverses.

La Wallonie soutient donc que la recherche dans ce sens, notamment au niveau du Centre wallon de recherches agronomiques, mais aussi d'autres partenaires, via notamment ces appels à projets.

La Wallonie s'est également dotée de structures coordonnées de développement telles que les centres pilotes pour une vulgarisation et un encadrement efficace de terrain et la transmission des savoirs et des conséquences de ces expérimentations de terrain.

Nous soutenons également des essais démonstratifs qui complètent ces différentes actions.

Une réflexion a également été lancée au niveau des services extérieurs de la division Recherche & Développement du SPW pour proposer une série d'actions coordonnées de vulgarisation qui puissent directement, mais aussi très pratiquement, aider les agriculteurs dans une transition vers une agriculture plus adaptée à ces changements climatiques.

Une attention est également portée au niveau des textes réglementaires pour permettre un développement de techniques culturales qui peuvent se présenter comme plus résilientes face aux évolutions climatiques. Je pense singulièrement aux mesures agroenvironnementales et climatiques, les MAEC, les cultures favorables à l'environnement, les mélanges de céréales, de légumineuses, les mélanges de légumineuses fourragères et d'autres espèces, et cetera.

L'élaboration des plans stratégiques – vous y avez fait allusion – pour la PAC doit se baser sur un diagnostic du territoire. C'est ce que l'on appelle l'analyse AFOM, SWOT en anglais, qui aboutit à une liste de besoins, non seulement une liste de constats, mais aussi une liste de besoins prioritaires. L'exercice réalisé par la distraction wallonne a identifié l'augmentation de la résilience des exploitations comme un besoin prioritaire du Plan stratégique wallon relatif à l'objectif climatique.

L'étape suivante, qui nous occupe actuellement, consiste à identifier les outils à programmer dans le plan stratégique en vue d'apporter une réponse à ce besoin, tel qu'il a été nettement identifié. Il peut s'agir à la fois de contraintes imposées aux agriculteurs, vous y avez fait allusion, c'est ce que l'on appelle...

(Absence d'enregistrement)

... relatif d'un soutien financier à travers les MAEC ou les ECO-régimes. Le renforcement de la préservation de l'environnement est du climat est un élément évidemment essentiel de la PAC, que ce soit au niveau européen ou que ce soit au niveau wallon. Un de ces objectifs est de contribuer à l'atténuation de l'impact du changement climatique et à l'adaptation des exploitations à ce dernier.

Les outils spécifiques prévus par la PAC sont donc au nombre de quatre, la conditionnalité, les ECO-régimes, les MAEC ainsi que l'innovation et le transfert des connaissances. Ce que l'on appelle habituellement les acquis.

Les trois premiers composent ce que l'on appelle l'architecture verte telle qu'on la qualifie désormais. Leur objectif est triple, ils doivent permettre une résilience économique des exploitations, répondre aux exigences en matière de préservation, de conservation, de qualité du sol, de l'air, du climat et de la biodiversité, spécifiquement pour les ECO-régimes et les MAEC, proposer aux agriculteurs la possibilité d'aller au-delà des exigences de base qui sont fixées par la conditionnalité.

Actuellement, les discussions s'orientent vers une obligation pour les États membres d'allouer un pourcentage du montant du premier pilier aux ECO-régimes. Les ECO-régimes permettront aussi de soutenir les agriculteurs pour la production d'un service d'intérêt public, tels que les services écosystémiques ou la préservation des ressources : eau, sol, climat. Plusieurs d'entre vous ont évoqué bien sûr la qualité du sol, l'humus qui est présent et d'autres éléments encore par rapport à la qualité du sol.

Par ailleurs, vu leur fréquence annuelle, les ECO-régimes peuvent être utilisés par les agriculteurs pour tester différentes interventions, ce qui favorise une réflexion globale de l'agriculteur sur son exploitation en termes d'efficience, en termes de capacité d'adaptation et en termes aussi de résilience environnementale. En effet, je voudrais attirer l'attention sur le fait que l'on n'improvise pas une mutation agricole de cette nature, que l'ensemble des éléments de préoccupation environnementale, climatique, mais aussi économique et de capacité technique doivent entrer en ligne d'analyse.

Toutefois, ne brûlons pas, à ce stade, les étapes. Avant de déterminer les ECO-régimes à mettre en œuvre, il faut fixer les exigences en matière de conditionnalité et avoir une réflexion sur les méthodes agroenvironnementales, car les ECO-régimes doivent être en phase avec ces deux interventions.

À ce jour, l'administration a débuté la réflexion sur les ECO-régimes en prenant compte des éléments issus des parties prenantes, globalement le monde agricole, mais aussi WWF, Natagriwal, le groupe de travail sur le

développement rural, mais aussi en prenant en compte de nombreuses études scientifiques et des pratiques déjà établies dans d'autres États membres, de manière à offrir un maximum de possibilités opérationnelles aux agriculteurs confrontés à la situation que vous évoquez.

Les pistes que vous avez énumérées dans votre question ont été reprises dans les réflexions qui sont en train d'être effectuées au sein de l'administration. L'ensemble des points que vous avez cités, je ne les rappelle pas, font l'objet d'examen, de réflexion au sein de l'administration.

Pour répondre plus spécifiquement à votre question, Madame Sobry, sur la culture alternative, notamment d'herbes africaines, notons tout d'abord que, face aux sécheresses répétitives, le ray-grass anglais, que l'on connaît bien dans les fermes, montre aussi ses limites. Il ne satisfait plus pleinement à une volonté et une nécessité aussi d'autonomie fourragère. D'autres essences sont connues pour faire face à cette faiblesse. Le trèfle blanc, en prairie pâturée, le trèfle violet en fauche présentent aussi une meilleure production estivale. Ces espèces sont étudiées chez les partenaires du centre pilote Fourrage mieux, que je connais bien. Leurs bénéfices sont aussi envisagés dans le cadre de constitution de mélanges pluri-espèces, telles graminées-légumineuses, par exemple.

Outre des avantages alimentaires qualitatifs, ces mélanges peuvent aussi mieux répondre et donc mieux résister aux aléas climatiques.

Il ne faut donc pas exclure, mais il ne faut donc pas non plus nécessairement se tourner vers de nouvelles espèces plus exotiques pour disposer d'éléments d'adaptation.

Toutefois, vous l'avez bien relevé, des essais sur le sorgho, la cinquième ou sixième céréale produite à l'échelle mondiale, sur cette graminée à développement rapide qu'est le moha ou le millet, sur cette céréale pouvant remplacer le riz ou la semoule et d'autres encore, sont menés dans nos conditions pédoclimatiques. Je connais d'ailleurs un agriculteur qui cultive du sorgho.

Notre centre pilote grande culture et l'ULg Gembloux Agro-Biotech mènent aussi des essais qui visent à caractériser le potentiel de l'ensemble de ces cultures et à optimiser sous nos latitudes les multiples performances de ces céréales, mais aussi de la céréale américaine pérenne, que l'on appelle le kernza.

Ces espèces ne peuvent encore, actuellement en tout cas, que concurrencer partiellement ou difficilement le maïs bien qu'étant affecté par la sécheresse. J'ai eu l'occasion d'arpenter beaucoup de coins de Wallonie, notamment pour aller me rendre compte sur place, dans certains endroits, le maïs souffre beaucoup, notamment la taille des carottes et cette période de sécheresse d'arrière-saison fait mal en plus des autres périodes.

Nonobstant ces variations sur une temporalité plus longue, signalons qu'à ce stade il reste encore difficile de concurrencer les volumes et les apports que représente le maïs.

Ces nouvelles productions, que je viens de citer, sont intéressantes pour sécuriser les rendements fourragers, notamment sur certains sols. Un des éléments que j'ai observés en discutant avec bon nombre de nos amis agriculteurs, c'est que c'est une année où l'on constate des variations très fortes, surtout dans les cultures, suivant la nature du sol, mais suivant aussi le moment du semis, la combinaison de tout cela. J'ai rarement vu des années où les différences à l'intérieur d'une même exploitation ont été aussi grandes entre les productions, notamment céréalières.

Pour faire le lien, sur certaines parcelles plus exposées à la sécheresse, au fait d'être desséchées lorsque les températures sont anormalement élevées, la combinaison des deux est intéressante. Les agricultures sont prêts, dès l'instant où ils sont bien informés, bien accompagnés, que ces nouvelles cultures ont été testées, à emprunter ce chemin de la diversification.

Le CRA-W estime qu'il est pertinent de développer le sorgho en sillage en Wallonie pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus et d'intégrer ce type de culture au sein d'une rotation, et aussi d'identifier les itinéraires techniques adaptés à nos conditions pédoclimatiques puisque ces éléments de rotation sont aussi importants pour voir si ces alternatives en termes de culture viennent prendre une place adéquate dans les rotations pratiquées.

Se pose aussi la question de la disponibilité des semences en conventionnel et surtout en agriculture bio. Il est encore nécessaire, semble-t-il, d'améliorer la phytotechnique de cette culture qui nécessite aussi un désherbage lors de la levée.

Nous sommes très précis dans nos échanges sur le sujet.

Tous ces éléments sont à étudier. Si l'on veut pouvoir dire qu'il y a des alternatives et qu'elles sont exploitables sur une certaine échelle, il faut évidemment évoquer tout cela.

En ce qui concerne plus spécifiquement votre question, Monsieur le Député Antoine, sur les assurances paramétriques, parmi les instruments de gestion des risques - on n'est plus ici dans la préservation ni dans l'anticipation, on est dans la gestion du risque -, la participation publique pour le paiement des primes d'assurances constitue une question majeure à régler.

(Absence d'enregistrement)

dans le cadre du futur plan stratégique PAC post-2020 que l'on vient d'évoquer. Un chapitre spécifique

lié à la gestion des risques, d'abord en actualisant l'évaluation des besoins, puis en décrivant la cohérence de la stratégie mise en œuvre ainsi que la complémentarité des interventions.

Vous l'avez cité, depuis juillet 2019, Axa Climate a lancé, sur le marché belge, une assurance paramétrique permettant de couvrir les excès de précipitation en culture de pommes de terre sur la période de risque, c'est-à-dire du 1er octobre au 15 novembre. Le système de couverture paramétrique repose sur la définition d'un indice climatique objectif et qui est corrélé aux pertes réelles. Ceci permet de fixer un seuil d'intervention. Le dépassement de ce seuil entraîne alors le déclenchement rapide en quelques jours de l'indemnisation. Il n'est donc pas nécessaire d'une part, d'attendre la récolte pour faire évaluer les pertes par un expert. Le système est rapide, transparent et, me semble-t-il, flexible.

Là, je parlais des précipitations, mais c'est évidemment de sécheresse qui fait l'objet de notre échange. À partir du 1er mai 2020, une assurance protection sécheresse a ici pour objet d'indemniser les pertes prévisibles déclarées et subies par un producteur de culture arboricole, maraîchère ou viticole en cas d'événement de sécheresse impactant le site pour lequel cette assurance est souscrite.

Il est à noter que le démarrage de ces assurances paramétriques connaît un succès, à ce stade, très limité en Wallonie.

Il y a aussi les assurances multirisques climatiques, qui couvrent plusieurs risques, comme la sécheresse, la grêle, le gel, les inondations, les excès d'eau, les coups de chaleur, le poids de la neige ou du givre. Les gelées tardives, évidemment, sont des éléments, pour certaines productions, qui sont aussi impactants.

Les pertes sont évaluées, soit sur la base d'une moyenne, soit par rapport au potentiel de production de la culture.

Les assurances MRC, multirisques climatiques, interviennent sur un plus grand nombre de risques, mais elle nécessite l'intervention d'un expert pour évaluer les pertes. Il n'y a donc pas cette automaticité que j'évoquais pour la couverture assurance « monorisque », si je puis dire.

C'est un soutien à ce type d'assurance qui est actuellement examiné par l'administration régionale. C'est également la voie choisie par la Région flamande, avec la mise en place, vous l'avez évoqué, si je ne m'abuse, du système *Brede Weersverzekering*. Depuis le 1er janvier 2020, le Gouvernement flamand octroie une prime lors de la souscription d'une police d'assurance contre les intempéries reconnues dans le secteur agricole et horticole. L'intervention publique consiste en une subvention de 65 % de la prime d'assurance annuelle.

La Fédération wallonne de l'agriculture, dans son cahier de revendications, souhaite également un soutien public wallon à un système assurantiel de type MRC. Le système proposé par la FWA avec AXA n'est pas prévu avec une intervention publique dans le coût des primes d'assurance des agriculteurs, en tout cas dans l'état actuel du dossier.

Comme vous le savez très vraisemblablement, il n'y a actuellement pas de base légale pour une indemnisation des pertes liées aux calamités agricoles via un système assurantiel. Il n'y en a pas. Il faut en créer une. Ce n'est pas un obstacle insurmontable.

Ainsi, actuellement, seul le Fonds régional des calamités agricoles intervient pour venir en aide aux producteurs sinistrés par une calamité agricole.

En ce qui concerne la mise en œuvre de ce dispositif, en lien avec les organisations agricoles, avec les dispositifs existants, avec les expertises qui sont aujourd'hui disponibles, nous avons mobilisé un agent qui a été, depuis ce mois de juillet, engagé pour suivre la période de couverture des premières assurances qui existent, qui va aussi, avec nous, étudier la comparaison de l'ensemble des systèmes, de manière à ce que nous puissions alors, en dialogue, bien sûr, avec vous et avec les partenaires de majorité, prendre option sur tel ou tel autre système.

Ce choix est un choix qui doit être bien pesé et soupesé. Couvre-t-on tous les aléas climatiques ? Couvre-t-on plus que les aléas climatiques en ayant aussi des aléas économiques, par contre ? Couvre-t-on uniquement certains aléas climatiques ?

(Absence d'enregistrement)

... interventions sont issues des budgets agricoles et quelle est la projection que l'on peut faire du recours à cette couverture assurantielle ? C'est l'ensemble de ces éléments de paramètres qui font l'objet de concertation aujourd'hui de manière à ce que nous puissions alors ensemble fixer une ligne qui, je l'espère, correspondra bien aux attentes du monde agricole et nous permettra d'avoir une réponse plus adaptée que celle qui existe aujourd'hui.

En ce qui concerne votre question, Monsieur Fontaine, nous connaissons les témoignages et états des lieux que nous avons pu découvrir tout au long de ces dernières semaines également dans les médias et que nous avons pu les uns et les autres voir sur le terrain. Nous avons aussi eu de nombreux témoignages d'agriculteurs particulièrement inquiets, impactés, affectés au regard de la répétition d'année en année de ces périodes de sécheresse.

Compte tenu du fonctionnement du Fonds des calamités, c'est au niveau du budget 2021 que les crédits doivent être prévus. À ce stade, c'est-à-dire dans l'épure budgétaire préalable au conclave budgétaire, j'ai prévu

des montants pour couvrir la période de sécheresse de cette année 2020.

Les montants définitifs ne pourront être connus que lorsque nous aurons les informations concernant l'ensemble des dégâts estimés, l'information à propos des spéculations et des productions impactées au sens de notre législation régionale et à partir du moment où l'avis de l'IRM sera connu concernant les paramètres et les périodes à prendre en compte.

Vous avez mentionné la réforme du Fonds des calamités qui figure dans la DPR. Le système actuel présente des manquements : la lourdeur des constats et le caractère incertain du réencodage de l'ensemble des constats. Pour avoir eu l'occasion d'en faire moi-même précédemment, je dois dire que ce n'est déjà pas toujours d'une grande simplicité : coller à la diversité des situations n'est pas simple, rassembler les informations puisque les terres ne connaissent pas de limites communales entre communes voisines, dans certains cas, c'est fait avec beaucoup de minutie et dans d'autres avec beaucoup d'approximation. Il faut ensuite rassembler tout cela à l'administration et organiser le système de paiement. Ce sont plus de 11 500 PV en 2018 lors de la dernière sécheresse reconnue et établie. C'est un système qui doit évoluer.

La future Politique agricole commune nous invite à évoluer et nous propose aussi une sorte de boîte à outils avec plusieurs instruments possibles : la participation financière pour le paiement des primes d'assurance, la participation financière au Fonds de mutualisation ou la mise en place d'instruments de stabilisation des revenus.

La Région flamande a mis en place un système d'octroi de primes lors de la souscription d'une police d'assurance contre les intempéries reconnues dans le secteur agricole via un dispositif de type aide d'État.

Tous ces éléments doivent faire partir de notre réflexion globale en ce qui concerne la mise en œuvre de la future Politique agricole commune en Wallonie.

En termes d'accompagnement – désolé si c'est une redite –, nos centres pilotes et nos centres de référence tirent les conclusions des événements subis, mais formulent surtout des recommandations par rapport aux futurs choix culturels, aux pratiques agricoles, et cetera.

Les investissements parallèles en ce qui concerne les zones d'ombre, les modifications des productions végétales, l'ensemble des actions destinées à préserver des zones humides, à l'utilisation rationnelle et parcimonieuse de l'eau, le recours à l'irrigation, tout cela fait l'objet des recherches des services que je viens de mentionner et d'un certain nombre d'autres.

Par ailleurs, j'ai déjà évoqué la réflexion globale de ma collègue concernant un plan Sécheresse transversal qui a pour but de répondre aux phénomènes que nous

observons et surtout de pouvoir prendre des actions très concrètes pour nous en préserver.

Madame Schyns, vous avez évoqué les différents éléments de difficultés liés aux modalités de fonctionnement des commissions communales, de constat, de l'indemnisation par la Région wallonne. J'ai, comme vous l'avez observé, rappelé aux communes, aux bourgmestres, aux échevins de l'Agriculture qu'il convient d'établir les fameux constats qui sont le point de départ de la procédure administrative d'indemnisation.

Lorsque la commune n'a pas pris l'initiative, et si besoin, je crois que – je n'en ai pas fait le recensement – l'immense majorité des communes concernées par ces périodes de sécheresse ont fait le nécessaire. Mais en toute hypothèse, l'agriculteur peut si la commune n'a pas agi d'initiative lui-même saisir sa commune pour lui demander d'établir les constats de dégâts que je viens de mentionner. La commune a alors 10 jours pour convoquer la commission de constat. Dix jours à partir de la réception de la demande qui lui aurait été adressée par un agriculteur ou un producteur. Dix jours visant à constater officiellement le dommage.

Sur base d'un rapport fourni par les services extérieurs de la Direction de la recherche et du développement, à quelques exceptions près dans des zones plus urbaines, aujourd'hui on m'indique que toutes les communes se sont activées. On est vraiment dans un schéma où chacun s'est mobilisé au niveau local.

Un grand nombre de communes sont encore au stade du premier constat. Puisque vous savez qu'il y a deux constats qui doivent être établis. Tandis qu'un certain nombre de communes ont déjà établi et transmis le deuxième constat pour valider, si je puis dire, la perte enregistrée pendant la période concernée.

Il est trop tôt, puisque je dois disposer de plus de constats pour pouvoir établir en pourcentage transversal de perte. Puisque au-delà des observations que nous avons pu les uns et les autres faire sur le terrain, il faut évidemment rassembler tout cela et examiner les différentes régions culturelles que M. le Député Antoine a citées tout à l'heure.

En ce qui concerne le délai des indemnisations, on souhaite raccourcir ce délai. Puisqu'on a l'expérience de la calamité 2018, même si ce processus s'est déroulé sur deux législatures que nous avons repris le dossier à l'installation de ce gouvernement.

Autant la phase de liquidation, dès le moment où les dossiers ont été validés, est rapide. Autant il y avait d'une part un processus jusqu'à la transmission de la proposition d'indemnisation qui a été long, et d'autre part trop d'erreurs administratives dans les encodages, dans les identifications des exploitations, ayant conduit à un nombre trop élevé de réclamations.

Puisqu'on a hérité de ce dossier en cours de chemin, on intègre bien l'ensemble des renseignements de manière à pouvoir alors, dans le respect de la procédure actuelle, veillez à ce que la reconnaissance de la sécheresse de 2020, – j'emploie encore le conditionnel –, puisse alors s'organiser dans des conditions qui soient des conditions plus rapides et bien sûr que la liquidation puisse faire également de façon accélérée.

En ce qui concerne votre question, Monsieur Nemes, sur le plan de gestion de l'eau. Je dois également vous inviter à vous référer à la réponse plus complète qui a été donnée par la ministre de l'Environnement, si je ne m'abuse, à une question de Mme la Députée Caroline Cassart qui l'a interrogée précisément sur le sujet.

Les outils de gestion des risques, je viens de l'évoquer. Une grande partie des services sont mobilisés aujourd'hui pour clôturer les dossiers calamités 2018, tout en étant impliqués dans la préparation, dans la collation, dans le rassemblement des informations et des dossiers établis par les commissions communales de constat pour cette période de 2020.

(Absence d'enregistrement)

... sont actuellement sollicités par les communes. Ils sont évidemment toujours disponibles pour les agriculteurs pour les accompagner, les informer et les aider par rapport à cette procédure, singulièrement pour celles et ceux qui seraient moins familiarisés avec les procédures ou avec les outils informatiques.

Par ailleurs, j'ai évoqué le futur avec ce système assurantiel qui est repris dans la DPR et à propos duquel un développement expérimental, à l'initiative de la Fédération wallonne de l'agriculture, est en cours avec l'opérateur AXA.

Il nous semble utile de tirer un bilan à la fin de la campagne 2020 pour voir quels seront les intérêts, la satisfaction, les conclusions à tirer de cette période pour les agriculteurs qui ont eu recours à cette couverture de risque.

Nous avons, avec mes services, eu des contacts avec les organisations agricoles, singulièrement la FWA, à cet égard. Dès le moment où les expériences de ces premières couvertures sont positives et dès le moment où la couverture est efficace et où les organisations agricoles elles-mêmes marquent un intérêt quant à l'élargissement et à l'institutionnalisation du dispositif, nous aurons l'occasion de bien calibrer à la fois l'ampleur de la couverture, mais aussi l'intervention régionale dans les primes d'assurance.

Enfin, en ce qui concerne l'utilisation des produits phytosanitaires, je dois vous indiquer que je suis vraiment à disposition si vous le souhaitez pour répondre de façon très circonstanciée à ce dossier-là, même si, pour l'essentiel, il s'agit de la compétence de ma collègue, la ministre en charge de l'Environnement,

même si j'ai évoqué la qualité des sols à travers à la fois les apports d'intrants, à travers les techniques culturales, à travers d'autres éléments est bien sûr un élément de priorité dans l'ensemble de l'action sécheresse, mais aussi pérennité agricole, agriculture durable que nous souhaitons évidemment porter.

Voilà, Madame la Présidente, un grand tour d'horizon. J'espère ne pas avoir manqué trop d'éléments de votre questionnement. Si cela devait être le cas, je suis évidemment à votre disposition.

Mme la Présidente. - Qui plus est, vous êtes complètement dans les délais programmés par notre règlement. Le tour d'horizon était effectivement large et très intéressant.

La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Je ne vous accuserai pas d'avoir été trop concis ou pas suffisamment détaillé. Je pense que c'est une question dont on perçoit bien l'intérêt, l'ampleur et l'importance pour notre Région.

Vous avez évoqué l'étude qui a été commanditée et qui vient de sortir effectivement de la Commission nationale climat et qui établit une perte du PIB de 2 %, tous secteurs confondus. Cela doit véritablement nous alerter, parce que parmi ces secteurs, on se rend bien compte que l'agriculture sera l'un des premiers affectés.

Je vais essayer de répondre en trois points rapidement, pour essayer de rassembler mon propos.

Je pense qu'il est essentiel que la PAC soit mobilisée à la fois à l'adaptation au réchauffement climatique et à l'atténuation. Là, vous avez brossé l'ensemble des outils qui sont disponibles, dont les ECO-régimes, les MAEC, la recherche scientifique. Je pense que ces différents outils doivent véritablement être mobilisés dans ce sens.

Pour revenir sur les ECO-régimes, on vous avait questionné, il y a quelque temps, sur le sujet et vous nous aviez répondu qu'on n'a pas encore une vision très claire sur la manière avec laquelle ils peuvent être utilisés. Cela restait assez hypothétique. Je vois un avancement sensible dans vos propos, en tout cas par rapport à l'utilisation de ces ECO-régimes et du potentiel qu'ils ont. Rappelons que c'est sur base annuelle qu'ils peuvent justement permettre de tester des nouvelles méthodes culturales qui peuvent être véritablement un outil d'accompagnement aux agriculteurs. Là, je veux être clair aussi : les agriculteurs, je ne veux pas leur lancer la pierre comme on le fait parfois sur les questions environnementales. Je pense qu'ils sont confrontés à un ensemble de problèmes, d'obstacles...

(Absence d'enregistrement)

... faire face à l'incertitude à l'avenir sur la sécheresse et sur les aides, et puis la concurrence parfois

déloyale qu'ils vivent et qu'ils subissent par rapport à des produits importés qui n'ont pas à respecter les mêmes clauses.

Ces outils de la PAC doivent nous permettre de les aider et de les accompagner. Ce sont des incitants. Il doit y avoir des normes, bien entendu, mais ces incitants sont là également pour leur permettre de transiter.

C'est un message positif parce que la période n'est pas facile et qu'elle est plutôt morose pour les agriculteurs. Ils doivent sentir que la Région wallonne est un partenaire.

Très rapidement, sur le système assurantiel, on notera tous qu'il n'est pas étonnant que le produit qui a été mis sur le marché par AXA concerne les excès de précipitations. Je veux dire par là que les assurances privées ne vont pas – permettez-moi l'expression, se mouiller trop facilement s'il n'y a pas une part publique derrière. On voit tout de suite poindre la limite du système assurantiel.

Je ne l'écarte pas, je ne dis pas qu'elle n'est pas intéressante, mais il y a une limite assez claire : sur des perspectives excessivement moroses sur la sécheresse, les assureurs privés ne vont pas être fous et ils ne vont pas assurer de la même manière l'ensemble des indemnités sur l'avenir, d'autant que les périodes qui seront prises en référence seront les périodes des quelques années précédentes. On va vite se rendre compte que c'est une normalité.

C'est sur base de ce contrat que nous ne souhaiterions pas que l'essentiel de nos ressources et de notre énergie politique soit alloué sur ce système qui pointerait très rapidement ses limites.

Vous m'entendez bien : je ne l'écarte pas, je dis que c'est un produit qui peut être intéressant avec certaines balises, mais vous avez bien compris également que l'essentiel sera de permettre aux agriculteurs de s'adapter à cette nouvelle donne, à cette nouvelle normalité météorologique.

Hier justement, hasard du calendrier, j'ai fait une visite de terrain excessivement intéressante à Wellin, chez un maraîcher, Rudolf Köchli, que vous connaissez bien. Il était assez surprenant de voir ce maraîcher, dans les conditions de sécheresse qu'on a tous connues, finalement peu affecté par la sécheresse, et qui utilise très peu d'eau pour l'ensemble de ses légumes et de ses fruits, simplement parce que la qualité du sol est incomparable avec un humus beaucoup plus important qui a permis de très peu irriguer les plantations.

Certains modèles de terrain font preuve de résilience et montrent qu'il y a des possibilités. C'est positif, mais il y a derrière, et il faut le dire, une connaissance énorme de la qualité des sols et des manières culturales pour conserver cette qualité de sol : le non-labour ou l'humus. Il m'a donné ce chiffre : un centimètre d'humus

équivalent à 44 litres d'eau épargnés par mètre carré. C'est assez gigantesque. Ce sont des techniques qu'il faut étudier et amplifier.

On reviendra sur tout ce qui concerne la PAC parce que c'est une période éminemment importante pour notre agriculture.

Je ne doute pas que la sécheresse s'invitera encore dans nos débats.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). - Je ne vais pas revenir sur les aspects généraux en ce qui concerne le Fonds des calamités, le système assurantiel en Flandre, la recherche ou la PAC.

J'ai eu l'occasion d'exprimer les priorités de mon groupe dans ma précédente prise la parole et je vois à votre réponse, Monsieur le Ministre, que vous êtes également sensible à ces priorités.

En ce qui concerne mes questions particulières, chaque production, il est vrai chaque type de céréale, a ses avantages et ses inconvénients. C'est d'ailleurs pour cela que, dans ma question, j'ai pris soin d'évoquer à la fois l'avis de ceux qui, comme Marianne Streel, voient l'opportunité de cultiver certaines nouvelles productions et l'avis de ceux qui pointent plutôt les aspects négatifs.

Quoi qu'il en soit, j'ai cité l'exemple du moha et du sorgho, et vous m'en avez cité plusieurs autres. Il est important de se poser ce type de questions et d'envisager toutes les alternatives et pistes de solutions possibles. Cela nécessite d'être relativement précis et exhaustif parce que c'est une situation complexe, c'est une problématique complexe, de laquelle on doit considérer toutes les composantes si l'on veut pouvoir y apporter une réponse efficace.

Je retrouve en tout cas dans vos réponses cette précision et cette exhaustivité, ce qui confirme que tout est mis en œuvre pour apporter une réponse la plus adéquate possible aux conséquences de ce dérèglement climatique, pour reprendre les termes de la DPR, qui est véritablement devenu – mon collègue, M. Fontaine, l'a dit – une réalité tout à fait structurelle.

Mme la Présidente. - J'imagine que M. Antoine est retenu par des travaux dans une autre commission.

La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci à M. le Ministre pour sa réponse très complète. Je m'axerai essentiellement sur deux des questions. Concernant le budget complémentaire, vous avez précisé qu'il serait mis au budget 2021 en fonction des états et des constats de cet été-ci. Autre point important qui me tient vraiment à cœur, c'est la révision des documents administratifs à remplir. Vous avez fait le constat vous-même également,

par rapport au Fonds des calamités, c'est réellement une calamité pour les agriculteurs de devoir remplir l'ensemble des documents. Ils ont bien d'autres choses à faire. Merci à vous de veiller à simplifier au maximum ces documents administratifs et ces demandes d'indemnisation.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Malgré une très longue réponse, c'est vrai, Monsieur le Ministre, que vous aviez beaucoup d'autres sujets, notamment la PAC ou encore l'enjeu des nouvelles cultures, je vous avoue que je n'ai quand même pas eu énormément d'éléments très concrets par rapport à mes questions. J'avais demandé si toutes les communes avaient bien mis en place le recueil des données et les commissions pour faire le constat des dégâts. Vous me dites qu'elles se sont toutes activées. Je suppose que cela veut dire qu'elles ont toutes fait les démarches et réuni les commissions. S'activer, pour moi, c'est quand même relativement flou. J'espère que c'est fait.

Je n'ai pas entendu non plus qu'il y avait une véritable réforme de la procédure. Mon collègue, M. Fontaine, vient de parler de simplification. Je vous ai entendu parler des problèmes relevés précédemment, mais la procédure reste la même. Ce qu'on peut évidemment espérer c'est que tous les acteurs, d'un bout à l'autre de la chaîne, soient les plus efficaces possible pour éviter que cela ne soit trop long.

Je déplore aussi quand même le retard par rapport à la sollicitation de l'avis de l'IRM, puisqu'on en a parlé en juin et c'est fin août seulement que vous avez sollicité cet avis.

Enfin, j'espère que, pour le Fonds des calamités, à l'initial 2021 - vous l'avez dit, vous avez prévu les budgets -, j'espère que ce sera de manière suffisante pour ne plus devoir utiliser les montages dont nous avons pu débattre lors de l'initial du budget 2020, vous vous en souviendrez.

Par ailleurs, en ce qui concerne les assurances, je tiens à signaler que mon collègue, M. Antoine, a déposé une motion qu'il défendra en plénière, parce qu'il y a très clairement un manque de précision sur ce qui est prévu. Vous le dites vous-même, vous avez une expérience pilote, mais vous n'avez pas encore défini la ligne de ce qu'on couvre, quelle ampleur, quelle part d'intervention publique. Le groupe cdH, par la voix de M. Antoine, déposera un texte à ce sujet-là.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Monsieur le Ministre, je suis d'accord avec vous : on n'improvise pas ce genre de transition. Là-dessus, je vous rejoins. Comment demander aux petits agriculteurs, qui font déjà, dans leur majorité, preuve de beaucoup d'efforts pour adapter leurs pratiques tout en résistant tant bien que mal à la

concurrence des grands groupes, de faire une transition sans autre soutien qu'un système assurantiel privé et sans clairement prendre position contre les grands groupes d'agrobusiness ?

On est déjà dans une période de crise dans l'agriculture depuis longtemps, depuis plus de 20 ans. À mon échelle de vie, on parle de crise dans l'agriculture et la sécheresse qui s'installe chez nous de manière de plus en plus fréquente va encore fragiliser tout ce tissu de petits producteurs au profit de l'agrobusiness. De ceci, vous ne parlez pas et cela m'inquiète, car l'analyse des conséquences des crises nous montre que les plus gros deviennent plus gros au détriment des plus petits qui disparaissent. S'il y a bien une chose de certaine sur ces grands groupes, c'est qu'ils cherchent le profit avant tout et pas l'intérêt de l'environnement ou l'intérêt des gens. En ne prenant pas position clairement dans ce débat dans l'intérêt des petits producteurs, pour moi, c'est l'agrobusiness que vous soutenez ici, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Florent. La première, motivée, a été déposée par M. Antoine, Mme Schyns et M. Desquesnes (Doc. 267 (2020-2021) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mmes Sobry, Ryckmans et M. Fontaine (Doc. 268 (2020-2021) N° 1).

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Ainsi se clôture cette interpellation sur la stratégie wallonne pour s'adapter aux périodes de sécheresse et les cinq questions qui y étaient jointes.

Avant de continuer dans notre ordre du jour, puis-je vous demander, par rapport à l'organisation de nos travaux, si nous continuons jusqu'à la fin de la section agriculture, pour que tout le monde puisse s'organiser dans les autres commissions en ce compris, et cetera, et après, nous interrompons pour aller manger. Ou s'arrête-t-on à une heure fixe ?

J'appelle à la vigilance et à la concision des uns et des autres, parce qu'il s'agit de neuf questions. Cela peut prendre une heure et demie facilement et il est midi moins le quart. Moi, je suis à votre écoute.

La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Personnellement, j'aimerais autant que cela soit terminé à une heure moins le quart au maximum, que l'on soit arrivé à la fin de la rubrique ou pas, parce que j'ai d'autres engagements, mais cela n'engage que moi.

Mme la Présidente. - Oui, c'est tout à fait l'objet : je ne me suis pas inquiétée des agendas des uns et des autres, mais il faut pouvoir prévoir.

M. Fontaine étant le seul à avoir mis une condition, on arrête à une heure moins le quart et nous reprendrons donc dans la suite des travaux et dans la chronologie normale.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'USAGE DES NÉONICOTINOÏDES EN AGRICULTURE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'usage des néonicotinoïdes en agriculture ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, ma question concerne cette utilisation en Wallonie. On le sait, les néonicotinoïdes sont dangereux pour les insectes pollinisateurs mais aussi pour la faune du sol, les oiseaux et batraciens, parce que les substances actives de ces produits altèrent le système nerveux de ces animaux, perturbent leur sens de l'orientation, leur mémoire et leur capacité de reproduction.

Beaucoup d'études ont mis en évidence l'impact négatif de ces substances. Elles ont été interdites par l'Union européenne depuis le 1er septembre 2018 et, le 14 juillet de cette année, à l'occasion d'une question orale parlementaire, vous avez mis en évidence les éléments mis en œuvre pour la réduction des produits phytos de synthèse dans le cadre du Plan stratégique de la recherche agronomique wallonne. Sont notamment mentionnés des projets qui visent à réduire les quantités de produits de synthèse utilisés pour la protection des cultures et les projets dont le but est de trouver des alternatives à l'utilisation des produits de ces produits de synthèse pour la protection des cultures.

À l'instar de la France qui en a émis la volonté en août, la Belgique a permis la délivrance de dérogations pour la culture de betterave sucrière durant les saisons 2019 et 2020 dans le but de combattre et éradiquer les pucerons verts, vecteurs du virus de la jaunisse qui affecte la filière sucrière.

Le Fédéral à cette heure-ci doit se positionner quant au renouvellement, ou non, des dérogations pour l'année prochaine.

Par rapport à vos compétences, Monsieur le Ministre, je vous interroge pour vous demander quelles seraient concrètement les solutions et les alternatives durables à mettre en place ou mises en place si les autorisations d'urgence ne sont pas répétées pour l'an prochain. Cela concerne donc bien une filière en particulier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, deux néonicotinoïdes sont actuellement approuvés en Europe et autorisés en Belgique et ce jusqu'en juillet 2022 pour l'imidaclopride et jusqu'en février 2033 pour l'acétamipride.

En 2019 et en 2020, des dérogations ont été accordées : autorisation d'urgence de 120 jours, notamment pour le traitement des semences de betterave sucrière. Ces dérogations imposent le respect de restrictions quant aux cultures suivantes emblavées. Les interdictions portent singulièrement sur les cultures florifères et attractives pour les pollinisateurs afin d'éviter toute exposition des pollinisateurs aux néonicotinoïdes dans les phases ultérieures.

Il est possible de se passer de néonicotinoïdes pour certaines cultures wallonnes, mais je dois bien l'observer très difficilement pour la betterave. En effet, à ce jour, il n'existe pas de variété de betterave sucrière qui soit suffisamment tolérante ou résistante au virus de la jaunisse, dont les agents sont notamment les pucerons. Les betteraviers se tournent donc vers des solutions chimiques. À ce jour, les produits autorisés sont à base de pyréthriinoïdes, de pyrimicarbe ou de flonicamide, comme vous le savez.

Toutefois, les pucerons sont résistants aux pyréthriinoïdes et au pyrimicarbe.

Le flonicamide limité à une seule application en début de saison ne présente pas encore ce problème de résistance.

Une simple observation des champs de betteraves cette année permet de distinguer facilement ceux qui se sont passés de néonicotinoïdes : ils sont partiellement et parfois totalement jaunes, ce qui va influencer très négativement les rendements, pouvant aller jusqu'à une diminution de 25 % et quelques fois jusqu'à même 45 % de pertes selon le type de virus.

Force est donc de constater que, avec les produits autorisés aujourd'hui en betteraves, les pucerons vecteurs de jaunisse ne sont pas actuellement maîtrisés.

La combinaison de la réduction de l'usage de néonicotinoïdes et des conditions climatiques, de surcroît, fait que les champs sont impactés et impactés d'une façon telle qu'on ne l'avait plus observé depuis bien longtemps.

Certains champs très impactés ont pourtant reçu plusieurs pulvérisations de pyréthriinoïdes. Il serait d'ailleurs capital de déterminer l'impact de ces traitements répétés sur l'ensemble des compartiments environnementaux et de les comparer avec une application unique de néonicotinoïdes en traitement de semences.

J'observe d'ailleurs que la France, qui avait renoncé à ces dérogations, les a réintroduites, il y a de cela quelques semaines, à l'initiative de mon collègue en charge de l'agriculture, ingénieur agronome de formation par ailleurs.

Actuellement, le Centre de recherches agronomiques et l'IRBAB participent à des travaux et participent intensément à des travaux visant à étudier comment on peut arriver à une lutte efficace contre ces pucerons et par ailleurs, à la sélection de variétés tolérantes à destination des expérimentateurs, qu'ils soient publics ou privés. C'est là, manifestement, que se trouve la réponse que vous appelez de vos vœux, que je soutiens également, de manière à pouvoir, bien sûr, s'adapter aux différentes restrictions environnementales, par ailleurs bien compréhensibles.

En conclusion, à ce stade, à court terme en tout cas, je dois bien indiquer que, indépendamment, de ces travaux qui s'inscrivent dans un timing plus long, je dois bien constater qu'il n'y a aucune solution durable et efficace, en dehors des néonicotinoïdes, qui soit disponible pour garantir la viabilité du secteur betteravier en Belgique.

Il s'agit donc d'un important problème qu'il ne faut pas mésestimer. Aussi, il s'agit que les alternatives, s'il y en a, soient bien adaptées à la réalité culturelle, météorologique de notre région.

Ce sujet est un vrai sujet d'inquiétude. Soyons bien clairs, je ne mésestime en rien, je suis d'ailleurs de très très près tous les travaux concernant l'impact des néonicotinoïdes. Bien sûr, l'objectif de leur réduction, voire de leur suppression d'utilisation, je soutiens cette préoccupation, mais il y a un élément d'alternative qui doit être mis en place dans des délais et avec une opérationnalité réelle, sans quoi, évidemment, c'est, je pense, une très grosse difficulté et la mise à mal probable de tout un secteur d'activité, avec aussi ce qui se trouve en amont et en aval, en ce qui concerne non seulement les productions, mais également en ce qui

concerne la valorisation et les différentes usines que l'on retrouve en Belgique, et cetera.

Voilà l'état du dossier complexe, comme vous avez pu l'identifier.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse complète, qui pose bien le problème d'équilibre entre la suppression des néonicotinoïdes et l'impossibilité, à l'heure actuelle, de trouver une alternative crédible.

J'insiste évidemment sur cette nécessité de sortir des néonicotinoïdes, mais je vous rejoins sur le fait qu'il faut vraiment être attentifs à trouver cette solution alternative. Il faut donc un équilibre...

(Absence d'enregistrement)

... temps que l'on peut donner aux agriculteurs pour s'adapter.

Je ne peux que vous encourager à soutenir la recherche de manière intensive et à rester attentif à la situation de notre filière sucrière puisque en plus, on a des producteurs qui sont aujourd'hui demandeurs et acteurs de leur propre chaîne en souhaitant reprendre l'ensemble de la chaîne de production de la betterave jusqu'au carré de sucre. Je pense que l'on doit être particulièrement attentif à leurs soutiens et que tout est aussi une question de temps.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVENIR
DE L'AGRICULTURE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de l'agriculture ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, je voulais revenir quelques instants avec vous sur cette étude publiée récemment, notamment par le CRAW, le CRA et l'IWEPS et qui concerne l'avenir de notre agriculture. Dans cette étude et dans l'air du temps, il y a quelques lignes directrices qui se dégagent, notamment la nécessité de tendre pour nos exploitations vers beaucoup plus d'autonomie, de s'inspirer directement de

tous les principes d'économie circulaire, de manière à réaliser des économies lorsque c'est possible et réutiliser les ressources de l'exploitation et enfin - c'est là aussi un secteur qui s'est fortement développé et c'est heureux, ces derniers mois - tout ce qui concerne les circuits courts.

Cette étude est intéressante. Elle va même jusqu'à considérer que le secteur bovin doit carrément se réinventer dans le futur. J'aurais voulu, Monsieur le Ministre, de manière très générale, avoir un premier avis par rapport à cette étude. Dans un second temps, on comprend bien qu'au regard de l'évolution à la fois des conditions économiques - je pense ici à la mondialisation et à l'évolution des conditions climatiques dont on vient de parler il y a quelques minutes à travers quelques questions intéressantes -, il est évident que nos agriculteurs doivent faire évoluer leurs exploitations, doivent changer la manière de produire, doivent changer leurs modes culturels et de temps à autre, se diversifier dans des secteurs différents - je pense ici au tourisme.

Mais vous conviendrez avec moi, Monsieur le Ministre, que si les agriculteurs doivent s'inscrire dans une nouvelle dynamique, il appartient aux politiques, c'est-à-dire à nous, à vous, de pouvoir là aussi, faire évoluer le cadre même si je sais qu'en matière agricole, c'est évidemment un challenge important, cadre de la PAC, notamment au niveau de l'Union européenne, mais aussi de la Région wallonne.

Je voulais vous citer deux exemples qui témoignent de cette nécessité aussi de la part du politique, de devoir adapter au mieux le cadre. On a évoqué, il y a quelques minutes, les épisodes répétés de sécheresse. On sait qu'aujourd'hui, cela a été souligné par tous les intervenants. Il y a évidemment des manques au niveau de l'alimentation du bétail puisque les denrées sont déjà entamées alors qu'elles étaient prévues pour l'hiver. Si on prend l'exemple d'une exploitation qui s'inscrit dans une dynamique bio, ceux-ci sont un peu coincés aujourd'hui puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché de la paille bio. Cela suppose une réflexion à ce niveau-là. Autre exemple aussi qui doit mériter une réflexion de notre part, c'est que si demain, on veut que les entreprises tendent vers plus d'autonomie, elles doivent aussi trouver la bonne adéquation entre leur cheptel bovin et leur capacité à produire des denrées de manière à trouver un équilibre.

On sait que le cadre légal aujourd'hui ne permet pas toujours de mettre des prairies permanentes dans des cultures, même à très court terme, de manière à faire face à ces pénuries en matière d'alimentation. Autre donnée aussi qui pose parfois problème, c'est cette capacité pour les agriculteurs de pouvoir décapitaliser au niveau du cheptel - généralement, ils ne peuvent pas le faire avant le 1er octobre -, ce qui permettrait notamment, singulièrement en période estivale, de

pouvoir trouver une bonne adéquation entre leur capacité à pouvoir nourrir le bétail et

(Absence d'enregistrement)

... et dans de conditions extrêmement difficiles.

Voilà, Monsieur le Ministre, quelques éléments que je voulais soumettre à votre analyse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, effectivement, l'IWEPS a publié une étude sous le titre « Futurs incertains de l'élevage bovin en Wallonie », et établi un certain nombre de constats qui sont révélateurs d'une évolution agricole et d'une évolution sociétale que nous observons également : le vieillissement de la population agricole, le développement technologique de l'agriculture, la mobilisation de capitaux importants, la diminution de la consommation de viande. Je pourrais encore ajouter les difficultés de transmission, l'accès à la terre, les expositions aux aléas climatiques et d'autres aux aléas sanitaires, la variabilité économique très forte des marchés, et d'autres éléments encore.

Plus que jamais, le métier d'éleveur est effectivement un métier difficile - je tiens à l'indiquer -, un métier incertain, mais un métier qui est terriblement nécessaire. À cet égard, je voudrais aussi souligner la grande combativité du monde agricole, et aussi sa capacité d'adaptation, sa capacité de résilience.

En ce qui concerne les évolutions nécessaires, j'observe que le monde agricole est disponible - en tout cas, une grande partie du monde agricole - pour intégrer certaines de ces évolutions.

En ce qui concerne le revenu agricole, c'est évidemment un élément central, puisqu'on est aujourd'hui avec une situation économique, singulièrement de l'élevage bovin, qui est très difficile, avec des éléments de valorisation financière qui sont en dessous des coûts des productions, et ce durablement.

D'autre part, si l'ensemble de ces constats - je vais y revenir - appellent à des évolutions, je ne pense pas que j'utiliserais, comme les auteurs de l'étude, le terme « révolution agricole », parce qu'on le sait, les exploitants font face à des situations très diverses, variées, souvent inédites. Par ailleurs, on travaille aussi avec du « vivant », avec des investissements qui sont souvent programmés ou amortis sur de nombreuses années. On ne déplace pas comme cela un modèle agricole aussi rapidement.

Par contre, on doit évidemment pouvoir travailler sur les modèles de production, sur les modes de production. On doit pouvoir effectivement avoir, en ce qui concerne les différentes formes de diversifications agricoles, un soutien résolu des pouvoirs publics. J'étais encore vendredi en ferme notamment pour visiter et pour labelliser les fermes qui sont aussi des lieux qui accueillent, des fermes d'hébergement, des fermes pédagogiques, accueil touristique, différentes variations dans les productions. C'est vrai que le monde agricole n'a cessé de s'adapter, n'a cessé de se réinventer, n'a cessé aussi de pouvoir modifier ses modes de production.

Cette étude montre que ces évolutions continuent à être nécessaires. Au-delà d'un modèle de mondialisation des échanges commerciaux, c'est vraiment la « recaptation », si je puis dire, la réappropriation de la plus-value que représente la transformation, la commercialisation qui est un enjeu absolument majeur pour nos agriculteurs, en ce compris pour les productions bovines.

Je vois beaucoup d'initiatives en ce sens, en ce compris en notre belle province, Monsieur le Député, et à travers toute la Wallonie. Je pense que le fait d'être moins dépendant aux facteurs extérieurs, notamment aux intrants, le fait de pouvoir renourrir la relation avec le consommateur, d'avoir aussi pour le consommateur des démarches de type reconnaissance d'un prix juste et d'un travail qui doit être rémunéré correctement, les politiques que nous menons à travers les halls relais agricoles, à travers le soutien, la diversification, vous l'avez cité aussi, le fait d'activer des filières aujourd'hui déficitaires en Wallonie, que vous avez citées, sont des éléments de réponse aux constats dressés par cette étude.

En ce qui concerne la Politique agricole commune, c'est le rendez-vous, de ce point de vue, avec la façon dont on va pouvoir valoriser les prairies permanentes, avec les UGB, avec l'ensemble des politiques pour soutenir le verdissement, avec la façon dont on va décliner le pilier I et le pilier II. Ce sont des éléments également de nature à encourager cette transition que l'étude de l'IWEPS appelle de ses vœux.

L'étude reprend aussi - et j'en termine par là - sa volonté de reconquête de l'autonomie des agriculteurs. Cela rejoint notre volonté de se réapproprier, au niveau du monde agricole, la chaîne de valorisation depuis l'activité de naisseur jusqu'à l'activité de valorisation du produit de l'élevage.

Par ailleurs, la déspecialisation de l'élevage wallon, je vois cela avec plus de nuances. Il faut savoir que nous sommes, en termes de connaissances génétiques, de capacité d'exploitation, et cetera, les champions du monde dans une race. Avant d'abandonner une position de champion du monde dans une activité, quelle qu'elle soit, il faut évidemment y regarder à plus d'une fois. Je

ne suis pas favorable à cela. Restons champions du monde où nous sommes, mais ceci n'empêche pas d'avoir aussi d'autres élevages avec d'autres races et d'avoir une diversité dans les différentes sources de revenus et dans les différents élevages.

D'ailleurs, vous voyez un glissement. Celles et ceux qui, comme moi, observent - et je conclus par là - l'évolution des troupeaux constatent que cette tendance, parfois contrainte et parfois le cœur lourd, d'un certain nombre de nos éleveurs est une tendance que l'on observe dans les régions d'élevage de notre Wallonie.

Je ne parlerais pas de déspecialisation, je parlerais d'une diversité dans les formes d'élevage et donc d'une diversification aussi des modes de valorisation des produits.

Tout cela nécessiterait une journée entière de travaux, mais j'ai compris que notre temps nous était compté, comme toujours. C'est d'ailleurs sa particularité principale : le temps nous est compté en général, raison pour laquelle je vais clore mon propos.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je vous rejoins, Monsieur le Ministre, quand vous dites que le monde agricole est disponible et prêt au changement, même s'il faut continuer à l'accompagner.

Je me réjouis d'avoir entendu votre longue réponse aux questions tout à l'heure, ce qui témoigne de toutes les actions menées au niveau des centres de recherche et de différents organismes pour être aux côtés des agriculteurs dans ce changement qui est nécessaire et qui s'impose, quelque part, à eux.

Je vous rejoins aussi sur le fait que cette révolution agricole ne va pas se faire du jour au lendemain. Elle demande du temps, et je crois qu'il faut le comprendre.

Enfin, j'en viens à mon troisième élément qui concerne la responsabilité politique qui est la nôtre. Le défi de demain, c'est cette PAC qui doit se mettre en œuvre à travers ses premier et deuxième piliers. Vous aurez singulièrement, à travers vos prérogatives, un droit d'ajustement par rapport à différents choix qui seront opérés à travers éventuellement des mécanismes dérogatoires par rapport à un cadre que l'on peut considérer parfois comme trop rigide, je l'ai signalé tout à l'heure, en matière d'alimentation et en matière de décapitalisation du cheptel. Ce sont des prérogatives qu'il faudra examiner au regard des conditions parfois particulières que nous rencontrons.

(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL EUROPÉEN ET LE BUDGET DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE »

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES PERSPECTIVES DÉSASTREUSES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) 2021-2027 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- Mme Ryckmans, sur « le cadre financier pluriannuel européen et le budget de la Politique agricole commune » ;
- Mme Schyns, sur « les perspectives désastreuses de la Politique agricole commune (PAC) 2021-2027 ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le 21 juillet dernier, les dirigeants de l'Union européenne se sont mis d'accord sur un ensemble complet de mesures d'un montant de 1, 824 milliards d'euros associant le cadre financier pluriannuel d'un côté et un effort de relance extraordinaire, le « Next Generation EU », de l'autre.

En découlent de grandes orientations sur la programmation PAC pour la 2021-2027. À ma connaissance, au niveau belge, l'accord prévoit, à prix courants, une baisse de 2,2 % du budget total de la PAC, une baisse de 5,1 % du budget des aides directes et une hausse de 17,3 % du budget du deuxième pilier.

La baisse du budget des aides directes est plus importante en Belgique qu'en moyenne en Union européenne, du fait notamment du mécanisme de convergence externe entre les États membres, mais l'accord du 21 juillet prévoit des compensations pour la Belgique dans le deuxième pilier.

Par conséquent, le budget pour la Belgique pour le deuxième pilier est en légère hausse en termes réels, ce

qui devrait permettre de maintenir et de développer les politiques menées via ce fonds. On note que le premier pilier sera financé uniquement par le cadre financier pluriannuel.

Sur les 647 millions d'euros octroyés à la Belgique pour le deuxième pilier sur la période 2021-2027, on a 49 millions d'euros qui proviennent du Plan de relance de l'Union européenne, le « Next Generation EU ».

En vertu d'un règlement PAC, qui est toujours en cours de négociation, il est prévu, en tout cas il est envisagé, que les États membres doivent utiliser les fonds provenant du Plan de relance pour un dixième objectif spécifique, qui s'ajoutera aux neuf objectifs spécifiques de la PAC qui sont déjà prévus. Ce dixième objectif visera à « soutenir les opérations préparant la reprise de l'économie », puisqu'il s'agit bien du financement sur le Plan de relance.

Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, quelles seront ces opérations préparant la reprise de l'économie dans le cadre du deuxième pilier.

L'accord prévoit aussi des objectifs climatiques et 30 % des dépenses du cadre financier pluriannuel doivent y être consacrés. Vous en avez déjà parlé tout à l'heure lors de votre longue réponse et lors de l'échange sur les enjeux de la sécheresse et de la nécessaire adaptation de notre agriculture aux enjeux climatiques.

Pour les mesures de la PAC, 40 % des dépenses doivent contribuer à atteindre ces objectifs climatiques. Plus de moyens en matière de PAC que dans le cadre général de l'accord du cadre financier pluriannuel. On consacre donc bien l'importance de la politique agricole et des enjeux agricoles pour l'atteinte et pour la poursuite des objectifs climatiques, en tout cas pour le soutien afin d'atteindre des objectifs climatiques.

Les grandes orientations de la Commission européenne, validées par le Conseil, laissent une marge de manœuvre assez importante aux États. Je l'avais même qualifiée d'énorme.

Comment notre Région utilisera-t-elle cette marge de manœuvre ?

Quelle est la position à ce stade du Gouvernement concernant le plafonnement des aides par exploitation ? Ce plafonnement est finalement optionnel pour les États membres. Il ne s'applique que sur le paiement de base et au-delà de 100 000 euros. Les États membres peuvent déduire les coûts du travail salarié et non salarié. La Région wallonne appliquera-t-elle ce plafonnement et sous quelles formes ?

Les États membres obtiennent la possibilité de transférer jusqu'à 25 % de leurs aides directes vers leur deuxième pilier et, vice versa, du deuxième vers le premier pilier. Il y a donc une flexibilité, qui a été renforcée même par le Conseil européen, puisqu'elle ne

repose plus, selon mes informations, sur aucune condition.

Quelle est la position wallonne par rapport à cette proposition du Conseil européen ?

Concernant la question de la négociation sur la PAC et le calendrier prévisionnel, on sait que la mise en œuvre de la PAC a pris du retard, que la définition et la négociation prennent du retard. On sait que l'on ne démarrera sans doute probablement qu'en 2023, concrètement, réellement sur le terrain.

Quel est, Monsieur le Ministre, le calendrier prévisionnel que vous connaissez ?

Surtout, comment s'organisent les travaux en Wallonie pour avancer sur la rédaction de la stratégie wallonne ?

Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, beaucoup de questions ont déjà été posées par ma collègue.

Ma question se centrera spécifiquement sur la diminution du budget.

Le budget proposé le 21 juillet dernier est en diminution de 10 % soit 39 milliards d'euros au total, pour le budget global de la PAC, passant de 382 à 336 milliards d'euros. Les syndicats agricoles ont dénoncé ce budget. Ils estiment que cela ne permettra pas de réaliser la transition de notre agriculture, transition pourtant prônée par la Commission européenne.

Je voulais vous demander votre analyse de ce budget. Comptez-vous plaider au sein du dialogue intrabelge pour une révision à la hausse de cette enveloppe ?

Au niveau de la Wallonie, vos services ont-ils déjà pu analyser l'impact de la réduction de ce budget ? Peut-on calculer une perte moyenne par agriculteur, par producteur chez nous en Wallonie ?

Auprès de vos collègues du Gouvernement wallon, imaginez-vous plaider pour augmenter la part de financements de la Région wallonne pour compenser en partie au moins la réduction de l'enveloppe budgétaire ? Quelle est votre vision par rapport à cette diminution de l'enveloppe et les ambitions en matière de transition de notre système agricole et alimentaire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Mesdames les Députées, le 9 septembre, la Commission nous a transmis un document de travail présentant les allocations par État membre pour chaque composante de la PAC sur la base des conclusions du Conseil européen des 17 et 21 juillet 2020. Ce document confirme, hélas, les estimations et les prévisions faites par nos services et par l'administration. Je le déplore vivement, puisque c'est une contraction du budget agricole importante que nous devons observer.

À clé de répartition entre les régions Flandre-Wallonie identique à la clé actuelle, cette dernière, c'est-à-dire la clé de répartition entre les régions, doit encore être négociée entre les régions, l'administration estime que le budget alloué à la PAC en Wallonie serait le suivant :

- en prix courant, vous avez évoqué, nos chiffres sont assez proches, Madame Ryckmans, le budget alloué à la PAC en Wallonie s'élèverait à 2 168,9 millions d'euros, soit une diminution de 2,5 % par rapport à la période actuelle. Les paiements directs s'élèveraient, toujours en prix courant, à 1 859,4 millions d'euros, soit une diminution de 5,1 % par rapport à la période actuelle, tandis que le second pilier de la PAC s'élèverait à 309,5 millions, soit une augmentation de 17,2 % par rapport à la période actuelle. Ce montant intègre notamment 23,4 millions provenant de l'instrument du plan de relance Next Generation EU pour 2022 et 2023 et 53,6 millions d'euros de dotation supplémentaire que nous avons pu arracher dans la négociation. Cela, c'est en prix courant ;

- en prix constant 2018, c'est-à-dire en tenant compte d'une inflation de 2 % par an, c'est une hypothèse, le budget alloué à la PAC en Wallonie s'élèverait à 1 928,5 millions d'euros, soit une diminution par rapport à la période actuelle de 15,1 %. Les paiements directs s'élèveraient à 1 652,4 millions d'euros, soit une diminution de 17,5 % par rapport à la période actuelle, tandis que le second pilier de la PAC, toujours en prix constant, s'élèverait à 276,1 millions, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à la période actuelle. Ce montant intègre notamment 21,4 millions provenant de l'instrument Next Generation EU et par ailleurs 47,7 millions d'euros provenant du « cadeau », si je puis dire, de l'élément complémentaire de négociation obtenu lors du sommet. Je suis toujours au prix constant 2018.

Les trilogues sur le cadre financier pluriannuel et le Plan de relance européen entre les institutions européennes, vous l'avez relevé, sont toujours en cours. Le prochain budget devra être adopté par le Parlement européen.

La conclusion que je tire, c'est que les agriculteurs et producteurs wallons vont devoir faire plus avec la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 et la stratégie « de la ferme à la table »/Farm to Fork, mais avec moins de moyens financiers qu'actuellement. Plusieurs de nos secteurs agricoles étant déjà en situation de crise et de difficulté, vous imaginez l'extrême complexité de cette équation.

En ce qui concerne vos différentes questions en lien avec la mise en œuvre de la future PAC - le plafonnement, le transfert entre piliers, d'autres éléments -, l'administration, mon cabinet, les parties prenantes et moi-même planchons ensemble sur ces problématiques dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique tout en tenant compte des différents éléments d'objectifs, mais aussi de contraintes budgétaires annoncées et dont je viens de rappeler certains des éléments.

Il est un peu prématuré bien sûr, vous ne l'ignorez pas, pour que je puisse vous livrer les conclusions de ces travaux qui sont toujours en cours. J'ai cependant bon espoir, malgré les difficultés en lien avec la tenue de ces réunions notamment liées au covid-19, que ce travail rédactionnel sera en grande partie finalisé pour la fin février 2021.

Concernant la question sur l'instrument Next Generation EU qui, dans la proposition initiale de la Commission, doit être rattaché au plan stratégique et contribuer, vous l'avez dit Mme Ryckmans, à un nouvel objectif 10 « soutenir les opérations préparant la reprise de l'économie », il est malheureusement encore un peu prématuré pour se prononcer sur ce point. Croyez bien que j'en suis désolé. En effet, ces fonds sont toujours aujourd'hui en négociation.

Lors du Conseil technique agricole, le CSA, du 7 septembre dernier, donc très récemment, la présidence allemande a présenté la possibilité de mobiliser ces fonds - mais c'est une possibilité, une hypothèse à ce stade-ci - dès 2021 pour faire en sorte que l'agriculture ait accès à cet argent le plus rapidement possible sans nécessairement attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC. Il reste encore de nombreuses questions, nous les partagerons, concernant les années d'utilisation de ces fonds, mais également le cadre, les conditions, dans lesquels ceux-ci pourront/devront être utilisés par les bénéficiaires.

Le cadre doit ainsi encore être confirmé. Les travaux de préparation de notre plan stratégique qui sont pour le moment en cours et par ailleurs une clé de répartition avec la Région flamande à fixer, à confirmer, sont autant d'éléments qui ne me permettent pas d'aller beaucoup plus loin à ce stade dans le contexte des réponses que vous sollicitez. Je partage cependant avec vous le fait que cette contraction significative du budget aura une série d'impacts très dommageable pour notre agriculture.

Il y a un point que nous n'avons pas abordé, ce sont les autres outils. Ils ne sont pas nécessairement financiers. Les autres outils à propos desquels mes attentes sont fortes aussi vis-à-vis de la Commission. Je parle d'outils de régulation des marchés, d'outils liés à l'abus de position dominante et d'autres éléments encore dont je plaide avec force pour qu'ils puissent être adaptés, modernisés ou créés, de manière aussi à répondre à d'autres volets des enjeux de la production agricole.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je remercie le ministre pour sa réponse. Il serait important que notre commission se penche plus longuement sur la PAC et les travaux.

Concernant les clés de répartitions dont vous disiez qu'elles ne sont pas encore fixées entre la Wallonie et la Flandre, je pense que cela pourrait être intéressant qu'on les revoie en les liant à l'effort de transition qui est assuré par notre agriculture familiale.

J'entends bien que les budgets doivent encore être approuvés par le Parlement européen, qu'il y a encore des incertitudes. On l'a dit : la PAC doit nous aider à avancer vers la transition alors qu'on a des budgets limités. Je pense qu'il faudrait pouvoir en tout cas mettre en évidence le fait que le paiement de base.....

(Absence d'enregistrement)

... de la même manière, en ce qui concerne le plafonnement, je pense qu'il faudrait pouvoir le travailler autrement et avoir une option beaucoup moins optionnelle.

Je suis d'accord avec vous sur les autres outils. Vous avez cité la régulation des marchés. Je pense que nous devons aussi travailler sur la protection et les éventuelles taxations à l'entrée de l'espace européen pour la protection de nos produits agricoles.

J'entends qu'il y a encore, comme vous le rappelez, pas mal d'interrogations, mais ce sera d'autant plus important d'y revenir en commission.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Tout comme Mme Ryckmans, je pense que l'on doit effectivement, dans cette commission, se pencher sur cette question. Je me permets une suggestion et je reviendrai avec cette suggestion dans le prochain ordre des travaux. C'est la possibilité que l'on auditionne les fonctionnaires du SPW. Cela s'est déjà fait précédemment. Cela permettrait de faire le point sur l'état d'avancement du plan stratégique et sur l'analyse plus fine des conséquences de la diminution de l'enveloppe.

Pour le reste, Monsieur le Ministre, je vous invite à vous battre – je ne doute pas que vous allez le faire – sur la clé de répartition intrabelge. Je pense aussi, vous l'avez dit, que le trilogue est toujours en cours, cette discussion avec le conseil et les États. Il n'est pas encore trop tard pour continuer aussi à se battre pour une plus grosse enveloppe. Le débat n'est pas tout à fait clôturé. Je me dis que cela pourrait aussi être intéressant que tous les députés européens francophones puissent être sensibilisés. Je ne doute pas qu'ils le sont déjà, mais puissent avoir un contact avec vous, avec nous, pour porter cette revendication forte au niveau de l'Union européenne.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. AGACHE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
ABATTOIRS EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les abattoirs en Wallonie ».

La parole est à M. Agache pour poser sa question.

M. Agache (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique régionale stipule que « le Gouvernement adoptera une stratégie agricole, nourrie par une vision prospective à moyen terme de l'agriculture wallonne et de ses spécificités. Cette stratégie déclinera ses objectifs dans un plan de développement des filières, une actualisation des formations et un soutien aux initiatives collectives de producteurs locaux. Un soutien aux initiatives des TPE et PME actives dans la transformation et la commercialisation prioritairement sur les marchés locaux sera assuré. Le Gouvernement stimulera la mise en place d'outils collectifs de transformation et de commercialisation des productions agricoles : halls relais, abattoirs de proximité, criées aux fruits et légumes, légumeries, et cetera. »

Or, ces dernières années, une tendance au regroupement des abattoirs, pour atteindre des volumes de production et des productivités plus élevées, est constatée.

Dans ce cadre, quelle est la stratégie que vous mettez en œuvre pour tracer l'avenir des abattoirs wallons ?

Les abattoirs de proximité étant des outils manifestement mis en avant dans la DPR pour servir notre stratégie agricole, quelles sont les mesures que vous avez prises pour soutenir spécifiquement leur développement et assurer leur viabilité technique et financière face aux grands abattoirs industriels ? Envisagez-vous un renforcement du maillage existant des abattoirs wallons de proximité ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, suite aux récents événements dans le dossier de l'abattoir de Bastogne où les repreneurs, la famille Swaegers, ont décidé finalement d'abandonner leur projet de reprise quelques semaines à peine après la signature des conventions, j'ai sollicité l'organisation d'un processus avec l'ensemble des acteurs liés de près ou de loin au secteur de la viande. L'objectif de ce processus est, d'une part, de discuter des pistes potentielles à mettre en œuvre pour assurer le futur de l'outil de Bastogne et, d'autre part, de réfléchir de manière plus générale, plus transversale à une vision stratégique du secteur des abattoirs en Wallonie. À l'issue de cette réunion, j'ai demandé à la SOGEPa de préparer un cahier des charges visant à la mise en œuvre d'une étude spécifique afin de réaliser un état des lieux actualisé des abattoirs wallons, de leurs perspectives d'avenir et d'autres éléments qui y sont liés.

Cette publication du cahier des charges a donné lieu à la désignation d'un consultant, accompagné lui-même par un groupe dans lequel on retrouve outre mon cabinet, la Fédération wallonne de l'agriculture, la Fédération unie du groupement d'éleveurs et d'agriculteurs, la FUGEA, Idelux, la Ville de Bastogne, la Province du Luxembourg, la SOGEPa et l'AWEx également, en ce qui concerne Bastogne, avec les acteurs plus locaux que je viens de mentionner.

J'ai moi-même rendu visite récemment à l'abattoir de Rochefort. Je suis en contact avec la plupart des opérateurs sur le territoire wallon.

Le secteur de la viande est un écosystème économique intégré du producteur au consommateur. Il présente un potentiel important, une réalité aujourd'hui importante en termes d'emplois directs et indirects, de création de valeur ajoutée et d'exportations. Ce secteur est porteur d'opportunités aussi dans le cadre de la transition économique et écologique. Il dispose de belles perspectives de développement durable dans le cadre du développement des circuits courts, de la production locale, mais aussi dans le cadre du déploiement de nos capacités à l'exportation, puisque nous sommes en

surproduction par rapport à nos besoins dans plusieurs filières.

Étant donné les contraintes sanitaires et de bien-être animal, ce secteur doit également être précurseur et inclusif de nouvelles techniques et de procédés innovants. La reconnaissance d'un produit de qualité repose sur l'ensemble de ces éléments, à la fois la production, à la fois l'abattage et l'excellence dans l'ensemble du processus qui sont de nature à alimenter, voire à garantir la confiance du consommateur.

De nombreuses demandes dans les abattoirs wallons, Liège, Bastogne, Aubel, semblent confirmer les besoins importants en termes d'investissement, de modernisation ou d'équipement. Ces demandes soulèvent la question de la stratégie du moyen terme pour la Wallonie. Quelle politique d'investissement la Wallonie souhaite-t-elle mettre en œuvre pour soutenir les abattoirs et garantir des outils efficaces et respectueux, non seulement des acteurs et des consommateurs, mais aussi bien sûr de préoccupations comme le bien-être animal ?

L'ensemble des abattoirs wallons nécessite des investissements ou quasiment l'ensemble des abattoirs, certains d'entre eux où globalement l'offre est surdimensionnée. La préoccupation énergétique est aussi présente dans certains d'entre eux. Notons que, dans les nécessités d'investissement, on peut considérer que des investissements sont nécessaires à Charleroi, à Chimay, à Ciney, à Rochefort, à Bastogne, à Gedinne, à Virton, à Saint-Vith, à Aubel et à Liège. Considérons que seul l'abattoir de Mouscron est aujourd'hui neuf.

Rien que pour les abattoirs publics, à savoir Aubel, Ath, Bastogne dans l'hypothèse d'une reprise, Gedinne, Liège et Virton, on estime que des investissements, pour un montant total de 36 millions d'euros, seraient nécessaires. Pour maintenir les abattoirs privés, des investissements seraient aussi nécessaires avec une intervention publique à Charleroi, à Chimay, à Ciney, à Rochefort et à Saint-Vith. Par ailleurs, un budget public global de plus de 50 millions d'euros, près de 60 millions d'euros, m'indique-t-on, serait nécessaire pour maintenir l'offre actuelle et soutenir les investissements nécessaires au fil du temps que je viens de mentionner.

On doit donc bien sûr analyser transversalement la situation. Refinancer chaque abattoir sans tenir compte des éléments de perspective, des possibilités à moyen et à long terme ne me paraît pas une politique efficace ni optimale pour la Région wallonne.

Dès lors, on doit tenir compte également de la capacité des infrastructures d'abattage wallonnes qui est de 650 000 bovins par an, alors qu'on est plutôt aujourd'hui à un chiffre d'abattage de l'ordre de 220 à 230 000 par an. Je pense qu'il faudra faire des choix à l'avenir et le consultant et cette étude mandatée très

récemment, dont les conclusions sont attendues pour la mi-décembre va être un outil qui va nous permettre de poser ces choix, à la fois de stratégie, de lignes directrices à l'avenir et de soutien aux investissements.

Se pose aussi la question des abattoirs de proximité et des filières où l'abattage est malheureusement...

(Absence d'enregistrement)

... la filière ovine en particulier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. J'ai bien pris bonne note que l'étude est en cours et nous reviendrons donc après la mi-décembre pour prendre connaissance des conclusions.

Ceci dit, j'invite tout de même les différents intervenants qui sont partie prenante dans cette étude à intégrer le fait que développer les circuits courts et les filières intégrées au niveau local nécessite de changer de paradigme quant à l'analyse de la compétitivité. Je ne nie pas : il y a une surcapacité, mais des choix devront être opérés.

Je pense que, dans ce cadre, il est plus pertinent d'analyser la compétitivité de l'ensemble de la chaîne de valeurs ramenée au niveau local, donc du producteur au consommateur, et non pas une vision plus court-termiste qui consiste à analyser la compétitivité de chaque tronçon de la chaîne pris séparément en faisant abstraction de l'ensemble de la valeur ajoutée apportée par une filière complète maintenue au niveau local.

Ainsi, des décisions que l'on qualifie parfois de rationnelles et qui consistent, par exemple, à fermer un abattoir local car moins rentable qu'une plus grosse structure située à 150 kilomètres ne le sont pas au regard de la perte de la valeur de la filière locale impactée par cette fermeture.

Je pense qu'il faut maintenir en tête l'objectif de la Déclaration de politique régionale qui stipule très clairement que les abattoirs locaux deviennent un outil dans la réalisation de notre stratégie agricole.

**QUESTION ORALE DE MME KELLETER À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 2030 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'élaboration du plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique 2030 ».

La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). - Monsieur le Ministre, les travaux d'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en 2030 ont débuté en mars dernier avec l'objectif d'avoir un plan finalisé et adopté fin de cette année.

Lors de notre dernier entretien à ce sujet, vous avez indiqué que la construction du plan devrait être finalisée en ce début de septembre. Avez-vous pu tenir cet agenda ? Si oui, quand le nouveau plan sera-t-il soumis au Parlement ?

Vous avez exprimé votre souhait de regrouper les divers modes de production, bio & conventionnel, par filière. Là, je constate qu'il y a quand même une évolution qui me rend un peu... que je ne sais pas encore trop apprécier. C'est que l'agriculture biologique, elle se base sur une approche systémique et ne peut donc pas être divisée en filières comme on entend le terme dans l'agriculture conventionnelle. J'aimerais savoir comment vous allez faire en sorte que cette approche spécifique à l'agriculture biologique soit respectée dans la cadre de la restructuration des filières. Par exemple, en traitant l'entièreté de l'agriculture biologique comme une filière à part entière.

L'objectif qui est basé sur la demande croissante des consommateurs d'arriver à cultiver 30 % de la surface agricole utile de façon biologique en 2030 fixé dans la DPR est ambitieux. Mais même si c'est ambitieux, il faut veiller à ne pas perdre les valeurs ajoutées par l'agriculture biologique, soit les services écosystémiques qu'elle apporte aussi.

Je dis cela aussi parce qu'avec la concurrence du bio low cost, les acteurs du bio doivent plus que jamais encore faire valoir leurs spécificités. Quelles sont les recommandations de la plateforme de concertation qui a accompagné les travaux pour l'élaboration du plan Bio en cette matière ? Dans un article paru au début de l'été,

Inter-Environnement Wallonie s'est plaint qu'aucune organisation environnementale n'a été consultée dans le cadre de ce processus. Pourriez-vous confirmer cette info et aussi expliquer les raisons de ce choix ?

Comment allez-vous faire en sorte que les surfaces en bio continuent à croître pour atteindre les 30 % en 2030 et comment allez-vous aussi inciter, deuxième gros enjeu de cette transformation agricole, les agriculteurs à se lancer dans la valorisation de leur production via la transformation en solo ou en coopérative, en tout cas sur un niveau plus local ? Pour créer une véritable filière bio, il faut non seulement veiller à ce que les agriculteurs travaillent selon les principes de respect de la biodiversité et aussi de la durabilité, mais aussi que le reste de la chaîne de la fourche à la fourchette opère selon ce principe.

En ce qui concerne le budget, et même si j'ai bien compris que l'enveloppe dépend aussi de la nouvelle programmation PAC qui est en cours d'être négociée, on en a déjà parlé aujourd'hui, pourriez-vous déjà donner une orientation quant à l'enveloppe que la Wallonie mettra pour le nouveau plan Bio ?

Finalement, avez-vous pu trouver une solution pour le maintien de l'ASBL Biowallonie ? Quel est l'état actuel des discussions ?

D'avance, un grand merci pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, merci pour ce suivi très attentif de l'évolution des travaux d'élaboration du nouveau plan Bio. Je dois cependant solliciter de votre part encore un peu de patience. Je vous explique.

Comme j'ai eu l'occasion de communiquer, notamment au Parlement, les travaux d'élaboration du nouveau plan Bio ont débuté en mars dernier avec pour objectif d'avoir un plan finalisé et adopté pour la fin de cette année civile, de manière à éviter toute rupture par rapport au plan actuel.

La méthodologie utilisée pour ces travaux repose sur un processus participatif de co-élaboration avec des représentants de l'ensemble du secteur bio wallon ainsi que des services publics concernés, singulièrement le Service public de Wallonie, notre Centre de recherche agronomique wallon et l'APAQ-W. Il s'agit d'un mode de travail qui me semble nécessaire mais qui est aussi exigeant en termes de mobilisation. Je suis cependant informé que les travaux progressent bien et que les délais suivants doivent être globalement respectés. Quels sont-ils ?

Tout d'abord, le processus compte trois étapes :

- l'évaluation du plan actuel, notre plan 2013-2020 ;
- l'élaboration du nouveau plan 2021-2030, avec effectivement pas de rupture souhaitée.

Suite à l'adoption du nouveau plan par le Gouvernement, celui-ci pourra évidemment être, en tout cas du projet de nouveau plan, sujet à débat, questions au Parlement complémentaires bien sûr aux remarques préliminaires que vous avez formulées ou que vous formulez aujourd'hui.

La première étape, l'évaluation a été finalisée en juin dernier. La deuxième étape, l'élaboration du projet nouveau plan devrait se clôturer plutôt en novembre au lieu de fin septembre, comme initialement prévu. Les circonstances évidemment impactent ce timing, comme vous pouvez bien l'imaginer. C'est à ce moment-là que je prendrai connaissance de l'ensemble du contenu complet et détaillé du projet de plan issu de ce processus participatif et que je pourrai soumettre à concertation avec les uns et les autres et soumettre au Gouvernement.

En ce qui concerne la plateforme collaborative accompagnant l'élaboration du plan, mon souhait, partagé par le secteur, a été de n'y reprendre comme membres que des structures quotidiennement impliquées dans le secteur bio, sous l'une ou l'autre de ses dimensions. Ainsi, vous avez raison, il est exact que l'IEW, Inter-Environnement Wallonie, n'y figure pas, mais par contre l'ASBL Nature & Progrès y est bien entendu présente.

Par ailleurs, vous précisez dans votre question que l'agriculture biologique se base sur une approche systémique et ne peut donc pas être divisée en filière, comme on entend souvent dans le terme de l'agriculture conventionnelle. Je nuancerai quelque peu vos propos. En effet, il est nécessaire de considérer, d'une part, l'agriculture biologique comme une filière à part entière et, d'autre part, il faut aussi considérer l'agriculture biologique dans les différentes spécialités et spécificités de chacune des filières. C'est en ce sens que stimuler les coopérations et les collaborations avec les organes spécialisés en agricultures biologiques et les organismes spécialisés en développement de filière nous apparaît comme une nécessité. On a les deux, on a le système, on a la commercialisation, on a par ailleurs les filières spécialisées, les problématiques des filières spécialisées. C'est l'ensemble de tout cela, plus la mobilisation d'un certain nombre de moyens publics, la sensibilisation du consommateur, l'organisation des filières de commercialisation qui me semblent de nature à permettre à la Wallonie d'atteindre ses ambitions très fortes telles que nous les avons reprises dans notre Déclaration de politique régionale.

Par ailleurs, les ambitions que je viens d'évoquer seront elles-mêmes traduites en termes budgétaires. Ce sera le cas dès le débat, dès la fixation du budget 2021

qui, lui aussi, sera soumis au Parlement pour la fin de cette année.

Concernant la situation particulière de Biowallonie, la convention sera reconduite pour l'année 2021. Ce point doit être prochainement formalisé par un passage au Gouvernement. Concernant Biowallonie, je le rappelle, il y avait déjà, lors de la convention précédente, un avis très sévère et très net de l'Inspection des finances qui avait indiqué que ceci devait passer par un marché public. J'ai eu l'occasion de discuter abondamment avec l'Inspection des finances et Biowallonie.

Donc nous avons obtenu cette situation temporaire pour l'année 2021 et puis l'inspection des finances réclame pour ce type de partenariat une mise en concurrence. On a d'autres choix que de se soumettre après dialogue à l'analyse de l'inspection des finances.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - Je vous remercie Monsieur le Ministre pour votre réponse assez complète sur la plupart de mes questions.

On vous reviendra pour le plan Bio en novembre.

Je suis d'accord avec vous quand vous dites que la collaboration entre les différents modes de production est nécessaire. Il est clair que toute filière peut bénéficier d'un échange de savoir. Il faut tout de même prendre en compte la spécificité de la filière bio et ne pas perdre de vue cette spécificité à travers la collaboration.

Je vois que vous êtes ouvert sur ce point, donc je ne serai pas plus longue.

Mme la Présidente. - La séance est suspendue.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 3 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA CULTURE DU CHANVRE TEXTILE EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la culture du chanvre textile en Wallonie ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Je suis désolé d'avoir dû précipiter notre fin de commission tout à l'heure.

Monsieur le Ministre, la culture du chanvre textile – je précise, et non sa cousine dont l'un des dérivés est bien connu – connaît un regain d'intérêt depuis quelque temps. En Wallonie, plusieurs agriculteurs wallons ont décidé de se lancer dans ce type de culture dont les fibres naturelles sont semblables à celles du lin.

À l'heure actuelle, 75 hectares de chanvre textile poussent en Wallonie dans une filière pleine de potentiel. Initialement, la plante tropicale qu'est le chanvre textile semble s'être bien acclimatée à nos régions tempérées et profite des canicules estivales, phénomène qui semble devenir récurrent. Nous l'abordions tout à l'heure dans cette même commission.

Ce type de culture encore expérimental à ce stade en Wallonie pourrait peut-être permettre, dans le cas du développement d'une filière, de combler les

(Absence d'enregistrement)

... perte de rentabilité causée chaque année par la sécheresse.

Cependant, je m'interroge aussi quant à l'impact de l'introduction de ce type de culture sur notre biodiversité et ses interactions possibles avec notre faune et notre flore wallonnes.

J'en viens à mes questions, Monsieur le Ministre. Quelle est votre analyse sur le développement potentiel du chanvre textile en Wallonie ? Comptez-vous concerter avec votre collègue la ministre de l'Environnement au sujet des impacts potentiels en termes de biodiversité de l'introduction de tel type de culture en Wallonie ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, la présence de la culture de chanvre n'est pas neuve et suscite intérêt en Wallonie.

Un projet ambitieux d'usine de défibrage a d'ailleurs été lancé en 2016 à Marloie, projet porté par une coopérative d'agriculteurs et soutenu par les autorités publiques. J'étais présent à l'inauguration.

Cependant, malgré les nombreux efforts consentis par l'ensemble des acteurs impliqués, celui-ci s'est soldé par un échec. De nombreux problèmes, notamment techniques, rencontrés avec les machines de défibrage, un manque de technicité au niveau de certains agriculteurs pour obtenir une qualité de fibre suffisante, un cours du marché qui a chuté de façon dramatique et une concurrence des exportations de fibre à bas prix, ont impacté durement la filière et aussi d'autres problèmes dans la gestion de ce dossier.

Malheureusement, en mars 2019, l'usine de défibrage a fait faillite. D'un point de vue technique, la récolte du chanvre n'est pas nécessairement facile et la culture n'est aujourd'hui - en tout cas actuellement - pas très rentable. Les agriculteurs ont donc tendance à privilégier le lin par rapport au chanvre. Ces difficultés ont des répercussions directes sur les agriculteurs et ce fut le cas aussi avec la faillite de l'usine de Marloie.

Alors qu'en 2017, le chanvre était à son apogée avec une superficie de 311 hectares et 61 exploitations, en 2019, on ne dénombrait plus que cinq agriculteurs pour une superficie de quatre hectares.

La culture du chanvre a un cycle classique : semis en avril, récolte en septembre, la plante est de grande taille et n'a pas besoin de beaucoup d'eau ni d'intrants ni d'aucune intervention durant sa croissance. C'est évidemment des éléments très avantageux.

Le chanvre est une culture retenue comme MAEC, mesures agroenvironnementales et climatiques de la PAC. Ses atouts sont nombreux : pas de produits phytosanitaires nécessaires, système racinaire assez profond, résistant à la sécheresse, ne nécessite pas d'irrigation et une plante qui est capable de mobiliser les éléments fertilisants. Un hectare de chanvre absorbe 15 tonnes de CO₂, autant qu'un hectare de forêt, sa hauteur et sa densité en font un réservoir à biodiversité, sa présence dans une rotation permet de rompre les cycles des maladies et des mauvaises herbes.

A priori donc, il n'y a pas d'impact négatif majeur sur le milieu, au contraire. Sans que cela ne soit démontré, on peut penser que cette culture pourrait être

favorable à certaines espèces comme les busards nicheurs.

La littérature rapporte des comportements invasifs de cette plante dans certaines régions du globe, ce n'est pas le cas de ce qui a été observé chez nous.

ValBiom assure la coordination des activités liées au développement de la filière chanvre en Wallonie, promotion de la culture, soutien aux porteurs de projet, partage d'expériences au niveau international et développement de marchés, notamment pour le textile.

En avril 2020, ValBiom notifiait qu'à sa connaissance, il n'y avait pas de débouché commercial assuré pour cette culture en Wallonie et malheureusement ne recommandait donc pas, très logiquement, sa culture.

Cependant, selon les derniers chiffres de 2020, 75 hectares de chanvre seraient implantés en Wallonie, dont un agriculteur situé à trois kilomètres de la France qui a implanté 50 hectares. On ne peut donc pas vraiment parler d'un développement propre à la Wallonie. En effet, la France finance, en 2020, le développement de la production et la valorisation du chanvre dans les Hauts-de-France.

Valbiom réalise actuellement une étude sur le potentiel de développement des filières économiques basées sur la valorisation des fibres végétales d'origine agricole en matériaux et textiles – les résultats sont attendus pour la fin de cette année –, mais aussi des essais sur la faisabilité technico-économique d'une filière « fibres longues textiles ».

À côté de la culture pour la paille, d'autres parties de la plante pourraient également avoir des débouchés. Dans ce cadre, il est nécessaire de faire évoluer les législations qui, pour l'instant, limitent les débouchés potentiels de cette culture. Ce dossier est à l'étude aussi au niveau fédéral. Ceci ouvrirait la porte à de nouveaux types de débouchés à haute valeur ajoutée, notamment dans les filières alimentaire, cosmétique et pharmaceutique.

Dans ce contexte, nous étudions très sérieusement le potentiel de développement de cette filière « chanvre » en Wallonie, avec des débouchés renouvelés, mais il est nécessaire de s'assurer, si je puis dire, de la robustesse des maillons de la filière : transformateurs, commerciaux, valorisation pour assurer les mises sur le marché.

Certaines expériences difficiles ont été dans le passé. Il y a beaucoup d'intérêt et d'avantages à développer cette culture. Elle a du potentiel. Il reste alors à pouvoir bien dégager, à l'appui des expertises, les filières économiques de valorisation. L'échéance est fixée à la fin de l'année pour l'étude et au début de l'année prochaine pour les conclusions.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour le complément d'information que vous avez pu apporter à la suite de ma question.

J'ai bien noté qu'une étude était en cours, surtout pour diversifier le potentiel du chanvre en Wallonie.

Comme vous, je constate que 75 hectares, dont 50 pour un seul propriétaire, agriculteur ou cultivateur. On ne peut donc pas vraiment dire que ce soit une filière qui est en pleine expansion.

Je reviendrai vers vous pour avoir les résultats de l'enquête au début de l'année 2021.

**QUESTION ORALE DE M. AGACHE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
PROJET CRÉAFARM »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet Créafarm ».

La parole est à M. Agache pour poser sa question.

M. Agache (Ecolo). - Monsieur le Ministre, alors que le maraîcher est un professionnel dont nous avons besoin pour nous nourrir, l'exercice de son métier doit se réaliser dans un contexte extrêmement difficile.

Le revenu est faible pour ceux qui s'installent : 700 euros net par mois, en moyenne, en région liégeoise par exemple, un salaire brut moyen de 15 000 euros par an, soit moins de 4 euros par heure de travail effectif.

L'accès à la terre est également difficile : bétonisation des terres agricoles, spéculation immobilière. Ainsi, il n'est pas rare de devoir payer plus de 50 000 euros l'hectare pour acquérir une terre agricole.

L'investissement de base pour l'achat de matériel est difficile à rembourser, vu les faibles marges, et difficilement finançable auprès des banques par un crédit classique.

En plus, comme on l'a vu, les conditions météorologiques n'aident pas toujours en ce moment.

Sensibilisées à cette problématique de l'accès aux terres, Liège et Tournai ont lancé un appel à projets appelé Créafarm.

Ce projet vise, par la mise à disposition de terrains communaux, à :

- encourager le développement de projets agroécologiques ;
- favoriser l'accès à la terre ;
- stimuler l'autocréation d'emplois ;
- répondre à une demande croissante du consommateur pour des produits locaux de qualité ;
- encourager les filières courtes de distribution pour renforcer l'économie alimentaire locale.

Peut-on envisager un Créafarm au niveau régional ?

La Wallonie et les OIP soumis à son autorité ou à sa tutelle possèdent-ils des terrains qu'ils pourraient mettre à disposition des porteurs de projet en agriculture locale de qualité ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, c'est évidemment un constat que je partage tout à fait : l'accès à la terre est de plus en plus difficile, pour l'agriculture comme pour l'horticulture, en Wallonie. C'est un problème majeur, que notre Déclaration a d'ailleurs adressé.

Le projet Créafarm fait partie des diverses initiatives mises en place ces dernières années pour répondre à cette difficulté.

En Wallonie, les pouvoirs publics et les UAP sont, en effet, détenteurs de biens immobiliers agricoles qui peuvent être proposés à la location dans le cadre d'un bail à ferme.

La réforme de la législation relative au bail à ferme encadre ces pratiques. Ainsi, l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juin 2019 fixe les modalités de mise sous bail à ferme des biens ruraux appartenant à des propriétaires publics. L'arrêté ministériel du 20 juin 2019 établit un modèle type de cahier des charges devant servir lors des appels d'offres pour la mise sous bail à ferme des biens ruraux appartenant à des propriétaires publics.

Bien conscient des enjeux, le Gouvernement wallon a chargé, en juillet 2018, le secrétariat général du SPW de collationner et d'ordonner l'ensemble des informations patrimoniales nécessaires à la réalisation d'un véritable cadastre immobilier dynamique de la

Région wallonne et de ses différentes structures. À titre d'exemple, la Direction de l'aménagement foncier rural est gestionnaire d'un peu moins de 1 000 hectares loués sous bail à ferme, dont elle est occupée à renouveler les baux selon les nouveaux principes de mise en concurrence pour les biens publics relevés et fixés par à la fois la nouvelle législation sur le bail à ferme et son arrêté d'exécution.

En ce qui concerne Créafarm, je suivrais avec beaucoup d'attention l'évolution et l'évaluation des projets que vous avez cités, notamment à Liège et à Tournai, avant de pouvoir en tirer les conclusions et éventuellement soutenir un déploiement plus large que vous évoquez.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je constate avec satisfaction que vous prêtez une oreille attentive à ces deux projets et que, suite à leur évaluation, la porte reste ouverte pour éventuellement un soutien régional d'une forme qui sera encore à définir, mais on pourra revenir sur cette question plus tard.

**QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
PLACE DE L'IFAPME ET DES STAGES EN
ENTREPRISE DANS LE PLAN D'ACTION POUR
LA FORMATION PROFESSIONNELLE »**

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE RÔLE
DE L'IFAPME POUR LES MÉTIERS EN
PÉNURIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Di Mattia, sur « la place de l'IFAPME et des stages en entreprise dans le plan d'action pour la formation professionnelle » ;
- M. Evrard, sur « le rôle de l'IFAPME pour les métiers en pénurie ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). - Monsieur le Ministre, avec votre homologue en charge de la formation, vous avez annoncé la mise en œuvre d'un plan d'action pour la formation professionnelle. Celui-ci prévoit une plus grande collaboration entre les différents acteurs de la formation, à savoir l'IFAPME, le FOREm, les centres de compétence et de formation. Il est notamment fait mention d'une mutualisation et d'un partage des équipements de pointe, des outils et des bonnes pratiques. C'est un pas important, que je salue avec ma formation, vers un décloisonnement de l'offre de formation en alternance.

Le plan envisage la formation essentiellement sous le prisme de l'adéquation « au besoin des entreprises ». Ce n'est pas un gros mot dans ma bouche, donc j'en fais référence. Dans ce cadre, il est notamment question de dynamiser les relations entre les centres de formation, les entreprises et les apprenants. Cela suggère, j'imagine, une nouvelle forme de collaboration au niveau des stages en entreprise.

Je voudrais vous interroger sur trois points essentiellement, trois directions essentielles. Ce plan d'action entraîne forcément de grands changements dans le mode de fonctionnement de l'IFAPME. Pouvez-vous tout d'abord nous expliquer concrètement ces changements ?

Comment va s'articuler la collaboration entre les différents acteurs de la formation ?

Ce décloisonnement de l'offre de formation est-il un premier pas vers une fusion des organismes de formation en Wallonie ?

Les stages en entreprise sont un pilier très important de la formation professionnelle. Cette volonté de mutualisation entre les acteurs implique-t-elle également de profonds changements dans ce domaine ?

Est-il envisageable, dans ce cadre, de créer des stages en commun entre, par exemple, les CEFA, qui dépendent de l'enseignement, et l'IFAPME, qui dépend de la formation ?

Quels moyens, notamment techniques, seront mis en œuvre pour rencontrer les objectifs à la fois d'adéquation aux besoins des entreprises, mais aussi de multidisciplinarité des apprenants ?

Le troisième et dernier axe, je prends l'exemple de la construction. On y dénombre une offre de formation aussi pléthorique que labyrinthique avec, rien que pour l'IFAPME, 35 formations en lien avec ce secteur. Les autres acteurs de la formation en proposent également. Pourtant, il y a toujours actuellement 3 000 emplois vacants dans la construction sur le marché de l'emploi. De plus, les entrepreneurs passent peu par le FOREm pour chercher des candidats, ce qui rend l'adéquation entre leurs besoins et les formations encore plus compliquée.

(Absence d'enregistrement)

... aux apprenants de mieux s'y retrouver dans l'offre des formations possibles.

Je vous remercie d'ores et déjà pour vos éléments de réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, on le sait, la formation en alternance est depuis quelques années une évidence et une nécessité urgente pour améliorer l'adéquation entre les métiers en pénurie et la formation des jeunes dans les domaines variés.

En la matière, il est clair que l'IFAPME joue un rôle moteur en matière de formations. Il n'est pas le seul opérateur, mais il est chargé et sans doute le plus à même de donner une impulsion dans les métiers cibles pour lesquels on identifie une pénurie.

On le voyait encore récemment à travers un article de presse qui faisait mal au cœur où un boulanger dépité devait fermer son établissement pourtant rentable faute de reprenneur ou de personnel qualifié pouvant les aider dans leurs tâches quotidiennes. Des exemples comme ceux-là, malheureusement, il en existe une quantité trop importante encore aujourd'hui. Nous devons avoir une réflexion et une action offensive, Monsieur le Ministre, comme vous aimez à le rappeler, généralement.

Si je fais le lien entre vos attributions en économie et celles relatives à l'IFAPME, quelles sont les stratégies que vous allez mettre en place et qui s'inscrivent dans un plan de relance au niveau de la Wallonie ? Quels interlocuteurs sont pressentis dans le cadre de vos mesures ?

À l'heure actuelle, y a-t-il une adéquation entre la capacité pour l'IFAPME d'organiser des formations et la hausse des métiers en pénurie ? Dit d'une autre manière, l'IFAPME est-elle aujourd'hui à même de répondre à toutes les demandes ou à tous les secteurs où nous devons progresser en matière de qualifications ?

L'autre volet concerne les apprenants qui doivent adhérer à ce principe de formation en alternance et dans cette optique, vous avez annoncé un plan intégré de sensibilisation, d'encouragement et d'orientation positive en visant l'ensemble des métiers en pénurie.

Je voulais également faire le point avec vous, Monsieur le Ministre, sur ce dossier. Je vous remercie pour votre réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du

Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions qui, de surcroît, sont des questions d'actualité en ce moment de rentrée et aussi au moment où, on le sait, nous avons et nous aurons besoin d'un grand nombre de compétences, de ressources intellectuelles, humaines et techniques pour la relance de notre économie.

On le sait, la crise que nous traversons a un impact considérable sur les différents secteurs de notre économie, sur l'emploi et aussi sur les besoins futurs en termes d'emploi et de ressources.

Ceci ne fait qu'accentuer, si nécessaire encore, l'absolue nécessité d'améliorer l'adéquation entre l'offre de formation, l'offre de reformation, de requalification parfois avec les demandes de compétences sur le marché du travail.

Avec le réseau de l'IFAPME, avec le réseau des centres de compétence, avec le FOREm, nous avons travaillé activement cet été à la mise en place d'une stratégie et d'un plan opérationnel d'actions. Ceux-ci visent à booster les compétences maîtrisées par les jeunes et les chercheurs d'emploi ou par les personnes qui s'inscrivent dans les processus de formation pour répondre aux besoins des entreprises et faciliter ainsi l'insertion d'un certain nombre de bénéficiaires, de demandeurs d'emploi ou leur reconversion.

Ce plan opérationnel d'actions comprend six axes ciblant les défis majeurs suivants :

- réussir le défi de la digitalisation. C'est absolument essentiel, je ne dois pas vous en convaincre ;
- relever le défi de la transition environnementale et écologique ;
- dynamiser les relations entre les centres de formation, les apprenants et les entreprises ; ce que nous avons appelé le triangle de l'apprentissage ;
- faire émerger de nouvelles filières de formation pourvoyeuses d'emploi ;
- optimiser les liens collaboratifs avec des opérateurs tiers ;
- renforcer la visibilité de l'offre de formation tout au long de la vie.

De concert avec la ministre de l'Emploi et de la Formation, Mme Morreale, nous nous sommes fixé comme objectif de prendre le taureau par les cornes, si vous me permettez l'expression qui sied à un ministre de l'Agriculture comme il se doit. Nous nous sommes fixé aussi comme objectif d'insuffler une véritable dynamique nouvelle, renouvelée, de formation professionnelle pour la Wallonie, au bénéfice à la fois des citoyens, des apprenants, des jeunes, des moins jeunes, des reconversions, des réorientations

professionnelles et au bénéfice aussi du monde économique.

Le plan d'action inclut ainsi un axe structurel pour mieux répondre aux besoins de formation qui consiste en la mise en place, tout d'abord en tant qu'expérience pilote, d'une plateforme multipartenaire appelée « Wallonie, Compétences d'avenir » portée par le FOREm et l'IFAPME.

La première mission de cette plateforme sera de répondre aux besoins de main d'œuvre non encore rencontrés ou insuffisamment rencontrés à ce stade en générant rapidement une offre de formation de qualité en réponse aux besoins des secteurs qui, malgré la crise dans certains cas ou nonobstant la crise ou à cause d'elle parfois, cherchent certains profils.

J'étais dans une entreprise liégeoise la semaine dernière qui m'indiquait avoir besoin de 70 personnes pour le tout début de l'année prochaine. C'est une entreprise dans le secteur du bio-pharma et je peux vous faire d'autres témoignages de cette nature-là dans des secteurs techniques, technologiques, dans le numérique, dans le digital, dans le bio-pharma ou dans le secteur de la santé au sens large.

En ce qui concerne la rentrée de l'IFAPME, nous souhaitons aussi que des mesures complémentaires de relance viennent augmenter l'offre de formation dans les métiers en pénurie et les fonctions critiques, et aussi faciliter l'accès pour les demandeurs d'emploi ainsi que les travailleurs en chômage temporaire.

Je voudrais, et vos questions m'en donnent l'occasion, rappeler l'adéquation entre l'offre de formation de nos centres de compétence d'une part et de l'IFAPME d'autre part avec les besoins du secteur du travail.

Par exemple, en 2019-2020, 7 859 apprenants réguliers étaient inscrits dans une formation à l'IFAPME dans un métier en pénurie ou une fonction critique, cela représente 49 % des inscriptions. Pour cette année, 92 formations sont déjà programmées.

Les actions de relance visant à booster encore plus la capacité du réseau de l'IFAPME, à répondre aux besoins en compétence des entreprises, à dynamiser leur implication dans la formation en alternance et à faciliter l'accès aux formations tournées vers les métiers en pénuries et les métiers en demande.

Pour relever le défi de la digitalisation, l'IFAPME s'est défini une stratégie de pédagogie numérique incluant le développement progressif de formations dispensées en partie en présentiel et en partie à distance avec une approche inclusive basée sur la mise à disposition des apprenants du matériel numérique indispensable à leur apprentissage.

Pour relever le défi de la transition environnementale et développer de nouvelles filières de formation, un volume supplémentaire important d'heures de formation est prévu en 2020. Cela va concerner des formations additionnelles. Je pense entre autres au projet E6K à Charleroi qui vise à développer la filière de formation du numérique.

Pour développer les stages en entreprise et l'implication des entreprises dans la formation en alternance, l'IFAPME et les centres de compétence sont invités à proposer des solutions pour améliorer le rapport coûts-avantages, si je puis dire, de la formation en alternance, à amplifier également les actions de promotion permettant à chaque apprenant d'avoir une place de stage en entreprise. Ce n'est pas facile pour un certain nombre d'apprenants de trouver une place en stage en entreprise, et à soutenir leur parcours d'apprentissage.

Je conclus en indiquant que, vous l'avez souligné, Monsieur le Député, les collaborations entre les acteurs de la formation sont essentielles. Elles seront renforcées. L'accès aux équipements de pointe des centres de compétence sera facilité pour les apprenants de l'IFAPME notamment. C'est un atout majeur, ces équipements. J'ai eu l'occasion d'en visiter un certain nombre. Généralement, ils sont de très haut niveau et c'est un plus indubitable pour la formation.

Si le FOREm et l'IFAPME sont amenés à collaborer au travers de la plateforme « Wallonie, Compétences d'avenir » dans un but d'efficacité pour apporter ces réponses que nous souhaitons rapides aux besoins en compétences des entreprises.

Chaque opérateur garde sa spécificité. La plateforme n'est pas devenue un opérateur unique de formation rassemblant les deux structures.

L'objectif de création de stages en commun, avec notamment les CEFA et l'IFAPME, et cetera, n'est, à ce stade, pas à l'agenda, mais c'est une idée qui mérite d'être creusée. Vous l'avez suggéré de façon tout à fait appropriée à mes yeux.

Pour mener tout cela à bien, l'IFAPME a mobilisé des moyens, notamment pour augmenter le volume d'heures de formation et déployer une pédagogie du numérique.

Le Plan de relance, en cours de préparation, permettra également de soutenir certaines actions. C'est aujourd'hui sur notre table de travail.

Je conclus en indiquant que l'offre de formation doit être rendue plus lisible encore, à travers nos réseaux sociaux, à travers les sites internet, les communications agiles, à travers aussi les dispositifs uniques d'orientation, les cités des métiers, les carrefours emploi-formation-orientation, l'action du FOREm et d'autres éléments encore, pour vraiment attirer, vers ces

filières de formation porteuses d'avenir et surtout porteuses de sens, pour beaucoup d'entre elles, en termes d'engagement sociétal, un plus grand nombre d'apprenants, qu'ils soient initiaux ou qu'ils soient dans un processus de reconversion.

Ce sont vraiment beaucoup d'ambitions que, avec Mme Morreale, l'on s'est fixées, mais cela correspond vraiment à une attente d'un grand nombre de publics, notamment du public entrepreneurial.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses qui indiquent votre volonté de réformer, que je salue. Je vous remercie également de prendre en compte un certain nombre de suggestions.

Dans le cadre d'une minute de réplique, je souhaite m'assurer auprès de vous que l'intérêt des apprenants est complètement pris en compte. Je ne doute pas une seule seconde que votre volonté en la matière est clairement affichée.

Lorsque vous avez évoqué le problème des stages que je vous avais suggéré, lorsque l'on fait coller des formations aux besoins des sociétés, quelque part, pour que les profils des candidats soient prêts à l'emploi, ce qui est quand même un peu la finalité de l'adéquation sur le marché de l'emploi, le risque, par rapport à un parcours individuel, c'est que, en étant tout à fait spécialisé dans le secteur, il ne soit pas réemployable par la suite.

C'est une préoccupation générale qui mérite plus de nuance que je ne vais vous dire ici, mais qui est une préoccupation essentielle.

Par ailleurs, lorsque l'on prend les offres qui sont proposées par l'IFAPME, on comprend assez vite que le problème principal n'est peut-être pas simplement l'adéquation aux besoins des entreprises, mais bien l'image des institutions qui, aujourd'hui, sont à la manœuvre. Vous l'avez souligné, à très juste titre, vous allez travailler l'offre, la lisibilité, mais, trop souvent encore aujourd'hui, la formation professionnelle en alternance garde une image qui est trop négative aux yeux de la population et ne constitue souvent qu'un dernier recours pour un certain nombre de jeunes ou moins jeunes.

Je salue votre démarche. Je salue le fait que vous le preniez avec votre collègue, Mme Morreale, à sa juste mesure. Je vous encourage à aller au plus loin sur ce domaine.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse et ce programme d'action, que vous avez décliné en six axes.

Simplement, je voulais revenir sur cette adéquation.

J'imagine que, concernant la capacité d'accueil au niveau de l'IFAPME, si je lis entre les lignes, à partir du moment où l'on augmente le volume d'heures, on peut considérer que, aujourd'hui, toutes les places ou toutes les formations qui sont proposées trouvent des apprenants.

J'ai cru comprendre aussi qu'un des éléments, un des facteurs limitants est la disponibilité des entreprises pour pouvoir accueillir ces stagiaires. Là aussi, je pense qu'il y a une réflexion à mener pour déterminer dans quelle mesure on ne sait pas améliorer la situation à travers un dialogue avec les entreprises ou leurs représentants.

Mon collègue a évoqué la question de cette image de l'institution, de cette filière de formation. Si j'évoquais tout à l'heure le cas du boulanger, ce n'est pas tout à fait par hasard, parce que ce boulanger faisait une réflexion intéressante. Il expliquait que les jeunes ont une fausse image du métier, celle que l'on voit dans les émissions, notamment de pâtisserie en ce qui le concerne, à la télévision. Je crois que cela doit aussi nous amener à une réflexion. Aujourd'hui, les jeunes, ont-ils une bonne idée de ce que représente tel ou tel métier avant de s'engager ? N'y a-t-il pas, là aussi, des a priori à casser dans l'esprit des plus jeunes par rapport à certains métiers qu'ils considèrent, peut-être à tort, comme étant trop difficiles, trop contraignants, ou le fait qu'ils portent un jugement sans réellement connaître les véritables enjeux et les atouts de chacun des métiers pour lesquels ils pourront suivre une formation.

Il y a là aussi un travail, une réflexion à mener. Je ne doute pas, en tout cas que vous aurez à cœur dans les semaines, dans les mois qui viennent de faire en sorte que la formation des jeunes soit une priorité au sein du Gouvernement.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'OBTENTION DU PERMIS DE CHASSE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'obtention du permis de chasse ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, en Région wallonne, nul ne peut chasser sans être porteur d'un permis de chasse validé pour la saison cynégétique en cours ou d'une licence de chasse et ce permis n'est pas valable sans sa vignette de validation annuelle.

Il me revient que certains chasseurs n'ont toujours pas reçu la vignette validant le permis alors même que la taxe est payée depuis plusieurs semaines.

Êtes-vous conscient et au courant de ce problème ?

Pouvez-vous me faire un état des lieux des différentes provinces ?

Quelles sont les causes de ce délai anormalement long et quelles mesures allez-vous prendre afin d'y remédier à très court terme, mais également pour pérenniser la situation ?

Vous vous en doutez, cette absence de vignette, donc de permis, a des conséquences non négligeables. En effet, sans permis, le port d'armes n'est pas autorisé, pas plus que la détention de munitions. Il est donc urgent de remédier à cette situation. Dès lors, pourrait-on envisager d'être exceptionnellement plus souple et de délivrer la vignette si la preuve du paiement est apportée ?

Enfin, il faut vivre avec son temps et la crise sanitaire l'a magistralement bien démontré.

Ne serait-il pas temps de passer à un système numérique tout en gardant le système actuel, les deux seraient intéressants ? Tout le monde n'a pas accès au numérique, surtout pour les personnes plus âgées qui ne sont pas à l'aise avec ces nouvelles technologies.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, vous avez raison, on a fait face à une difficulté, chiffrons-la et quantifions-la si vous le voulez bien.

En Brabant wallon, on constate environ en général 5 700 demandes par an en moyenne. Cette année, au 13 septembre, 4 154 vignettes avaient été traitées et en 2019, à la même date, il s'agissait de 4 400 vignettes traitées. Même si cette année est un peu particulière comme chacun l'a bien observé.

Aujourd'hui, on estime que le traitement des vignettes a été ramené à un délai de l'ordre de deux

semaines et demie puisque l'on traite, m'indique-t-on à ce stade, des demandes du 28 août.

Au plus fort de la crise, c'est en cela que j'évoque le problème rencontré, le retard était de six semaines. On constate donc certes une amélioration de la situation, mais il reste encore un effort à accomplir.

D'où vient le problème ? La Direction du Brabant wallon a débuté la saison en sous-effectif, à la suite du départ à la retraite d'un de ses agents et malheureusement le décès d'un autre.

Il est à relever que cette direction gère à elle seule près de 30 % des demandes en Région wallonne.

Il y a donc eu, à la suite de cette double circonstance, à gérer et à transférer une reprise de ses activités par la Direction de Namur, ce qui a généré des retards. Ce n'est pas parce que c'est à Namur qu'il y a eu des retards, c'est parce que l'on a dû répondre en sollicitant une autre Direction, je vous rassure.

Les mesures covid prises par le Service public de Wallonie pour limiter le présentiel ont encore compliqué la situation. Compte tenu du fait que l'accueil des chasseurs a été suspendu et que les documents à délivrer doivent toujours être imprimés par les agents du SPW Intérieur et Action sociale et être expédiés par la poste.

Lorsque ce problème a été communiqué, j'ai pris contact avec le cabinet de mon collègue, M. le Ministre Dermagne. On doit bien constater que le pic des demandes étant passé, la Direction du SPW Intérieur et Action sociale du Brabant wallon ayant entretemps repris en charge le traitement des demandes tend progressivement à résorber ce retard. Dans ce cadre, cette direction reçoit à nouveau dans ses bureaux les chasseurs qui le souhaitent, mais uniquement sur rendez-vous, compte tenu des règles sanitaires.

L'administration centrale du Département de la nature et des forêts a, de surcroît, dès le 6 août dernier, conscience du problème de retard, informé ses services extérieurs du DNF l'unité antibraconnage et le fonctionnaire sanctionnateur sur la situation exceptionnelle rencontrée par le SPW-IAS. À cette occasion, il leur a été suggéré qu'il serait de bon aloi de se montrer tolérant vis-à-vis d'un chasseur contrôlé en action de chasse sans être porteur d'un permis validé. À condition bien sûr qu'il puisse prouver qu'il avait formulé antérieurement la demande de son permis, payé sa vignette depuis au moins deux semaines et qu'il soit dans une situation où sa responsabilité est couverte par une assurance et qu'il ait un extrait de casier judiciaire vierge de toute condamnation qui aurait entraîné un refus de délivrance de la vignette.

Cette position a d'ailleurs été communiquée au Royal Saint-Hubert Club de Belgique pour information.

J'informe Madame la Députée que le SPW Intérieur Action sociale et le SPW-ARNE collaborent étroitement depuis un an sur un projet de dématérialisation de la procédure de délivrance du permis et de la licence de chasse. Il est déjà possible, depuis le mois d'août 2019, d'introduire une demande de permis en ligne et de s'y acquitter de la taxe. Le projet de dématérialisation nécessite toutefois de développer une application informatique renouvelée, ce qui prend un peu de temps. Un cahier des charges et des exigences requises est en cours de finalisation. Il s'agit de l'étape préalable au lancement ensuite d'un appel d'offres.

Voilà les différents éléments que je pouvais partager avec vous.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je remercie M. le Ministre pour le caractère plus que complet de sa réponse. Je pense que rien n'a été laissé au hasard et je le rejoins dans son analyse. C'est vrai qu'on est dans une situation compliquée cette année, les administrations ont dû faire du télétravail. On peut donc avoir quelques circonstances atténuantes.

Je me réjouis, Monsieur le Ministre, que de six semaines, nous soyons passés à deux semaines et demie.

Je sais par expérience que la procédure n'est pas compliquée, franchement. Vous vous acquittez du montant, vous envoyez les documents, certificat de bonnes vie et mœurs et quelques jours après, vous recevez la vignette. La procédure n'est donc pas compliquée, mais le fait aussi que vous puissiez à un moment moderniser et passer à la dématérialisation me réjouit parce qu'il faut vivre avec son temps. Je pense que vous avez été attentif en tout cas avec votre collègue, le ministre Dermagne, à ce que la chasse puisse reprendre dans un bon déroulement et avoir une certaine latitude pour ces cas spécifiques et je vous en remercie.

(Mme Schyns, Vice-présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
FUTUR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT
WALLON SUR LA PÊCHE ET SES
CONSÉQUENCES POUR LA SEMOIS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de

l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le futur arrêté du Gouvernement wallon sur la pêche et ses conséquences pour la Semois ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Monsieur le Ministre, plusieurs modifications sont, semble-t-il, prévues dans le prochain arrêté gouvernemental régissant la pêche qui est appelé à évoluer en 2021. Notamment les périodes et méthodes de pêche. Dès lors, une vingtaine de sociétés de pêche de la Semois nous ont interpellés et soulignent que tous les cours d'eau ne sont pas partout comparables et en tous points. Ce qui conviendra à la Meuse ne conviendra pas forcément à la Semois. En particulier, ils épinglent les problèmes suivants, un peu techniques, je m'en excuse à l'avance.

En premier lieu, la possibilité d'autoriser la pêche avec des leurres, vairons et goujons morts sur monture dont la taille maximum n'excède pas sept centimètres de la mi-mars à début juin alors que le brochet et la perche sont en pleine période de frai. Cette technique, si elle est autorisée, sera très préjudiciable à ces deux espèces dans le contexte de la Semois.

En second lieu, pêcher le brochet et la perche pendant le mois de janvier, une autre décision qui serait extrêmement préjudiciable pour le brochet.

En troisième lieu, autoriser la pêche au brochet dans les eaux vives de la mi-mars à début juin. Étant donné que l'aval de certains ruisseaux affluents de la Semois sert de frayère, la loi actuelle met en péril une partie du stock de géniteurs, donc les reproducteurs de brochets du bassin de la Semois.

L'idée serait d'élargir la période de pêche aux carnassiers en se calquant, entre autres, sur la France alors que, me dit-on, celle-ci fait justement marche arrière par rapport aux problèmes occasionnés sur le brochet.

En quatrième lieu, pêcher avec des hameçons sans ardiffon pour toute technique de pêche, ce que ne permet pas la loi actuelle.

Enfin, autoriser la pêche en entrant dans l'eau de la mi-mars à début juin.

Monsieur le Ministre, je pense que vous avez été alerté par ces mêmes sociétés de pêche de la Semois. Allez-vous prendre en considération leurs demandes techniques qui visent à protéger les poissons qui se développent naturellement dans la Semois et qui sont bien adaptés à leur milieu plutôt que de favoriser la pêche à la truite, un poisson qui n'est pas forcément présent ou, en tout cas, endémique, de manière sauvage, dans la Semois, malgré ce que l'on pourrait penser, mais

plutôt grâce à des empoissonnements et des spécimens « portion » ?

Pourriez-vous étudier les conditions et techniques de pêche en fonction du lieu afin de pérenniser les espèces qui sont présentes naturellement dans la Semois ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je salue le caractère très précis et très varié des travaux de notre commission et votre connaissance tout aussi pointue de ce domaine.

Après quelques années d'application, le milieu associatif de la pêche a émis le souhait d'effectuer un bilan des arrêtés du Gouvernement wallon publiés à partir de 2016 et portant exécution du décret du 27 mars 2014 relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques. Ce bilan a débouché sur des propositions d'amendements visant à améliorer les textes sur la base de l'expérience acquise depuis leur parution.

L'administration, sollicitée en ce sens, a élaboré un projet de révision en étroite collaboration avec les fédérations de pêche agréées, avec les instances de compétition ainsi qu'avec l'Association halieutique coordinatrice. Alors que la réglementation en vigueur nous impose la seule consultation du pôle Ruralité, section « pêche », de juin 2018 à février 2019, le projet a fait l'objet de multiples réunions de travail et de consultations auxquelles toutes les fédérations agréées ont été conviées. L'objectif était d'établir des propositions consensuelles et de préparer la réunion du pôle Ruralité, chargé de remettre l'avis officiel des structures halieutiques. Toute proposition d'amendement a dû faire l'objet d'un consensus et de l'adhésion de l'ensemble des structures pour être reprise dans ce projet de modification.

Que ce soit lors de leur élaboration ou de leur révision, l'accent a été mis sur la simplification des textes. Les arrêtés du Gouvernement wallon ont une portée régionale et ne sont pas propres à la Semois ni à un autre cours d'eau. Ils fixent un cadre général pour la pratique de la pêche et il est donc essentiel que ces arrêtés restent compréhensibles et applicables pour l'ensemble des pêcheurs. Il n'est guère souhaitable d'y intégrer une multitude d'exceptions et de situations particulières qui complexifient le texte, qui le rendent totalement incompréhensible et inapplicable par les pêcheurs, qui se retrouvent, bien malgré eux, en situation infractionnelle.

Pour les spécificités propres à un sous-bassin, un autre outil a été prévu dans le décret du 27 mars 2014 : ce sont les plans de gestions piscicoles et halieutiques.

La définition du cadre réglementaire de ceux-ci constitue une priorité. La mise en œuvre de ces plans permettra de répondre aux attentes de ces sociétés de pêche, comme cela a déjà pu être signalé, notamment à la délégation reçue au sein de mon cabinet le 29 juin dernier.

La prolongation de la période de pêche du brochet jusque fin janvier constitue une des revendications des structures halieutiques. Cette demande a donc été concertée, comme l'ensemble des autres dispositions, et a obtenu l'assentiment des instances représentatives de la pêche en Wallonie. Cette disposition se justifie aussi sur un plan biologique et n'entrave pas la reproduction du brochet, qui se déroule, en toute grande majorité, de février à mai. Bien que le frai de la perche soit plus tardif, les mêmes justifications s'appliquent également à cette espèce.

La synthèse de ces différents éléments est en cours de préparation, avant que je puisse prendre une décision définitive dans ce dossier et la soumettre au Gouvernement pour ce qui en relève.

La comparaison avec la situation française est, m'indique-t-on, partiellement délicate dans la mesure où le cadre réglementaire est totalement différent en France, de même que la classification des cours d'eau. Actuellement, la réglementation française permet de pêcher ces espèces de début mai à fin janvier sur les cours d'eau de deuxième catégorie. La Wallonie est donc plus restrictive encore à cet égard.

Une singularité de la pêche est de ne pas savoir, a priori, l'espèce de poisson qui va être capturée. Les pêcheurs peuvent favoriser la capture d'une espèce spécifique en utilisant des techniques ciblées, mais il n'est pas exclu qu'ils en capturent une autre dont la pêche peut, dans certains cas, être, totalement ou temporairement, interdite. Dans ce cas de figure, le poisson doit être remis à l'eau immédiatement et librement.

Aussi, pour minimiser les probabilités de capture des espèces dont la pêche est fermée, la réglementation actuelle limite les techniques qui peuvent être utilisées. Néanmoins, il semble évident que ces restrictions ne doivent pas non plus mettre en péril la pêche des espèces autorisées. Pour conserver une équité et pour permettre aussi bien aux pêcheurs de truites qu'aux pêcheurs de brochets d'exercer leur passion en Wallonie, cette même démarche consensuelle a été suivie pour définir les techniques qui permettent de capturer les truites, Madame la Présidente, en minimisant les probabilités de captures de carnassier, Monsieur Fontaine.

En outre, la réglementation permet déjà à tout pêcheur d'utiliser des hameçons sans ardillon et l'impose même dans les eaux vives.

Pour conclure, la célèbre loi sur la pêche fluviale de 1954 a laissé place, on ne l'ignore pas, en 2014 au décret relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques. L'objectif de cette gestion piscicole est d'optimiser la relation entre les pêcheurs, les poissons et le milieu afin et contribuer à une gestion intégrée et participative des milieux et des populations piscicoles.

Je suis à l'écoute attentive de ce que vous m'indiquez.

Je rappelle par ailleurs tout le processus tel qu'il a été décliné, les arguments des uns et des autres.

Quand tout cela sera collationné dans un beau dossier que je reprendrai chez moi le week-end pour lire de fond en comble, je pourrai alors, de façon plus stable encore, apporter réponse à vos questions.

J'espère que tout le parlement a suivi, sans quoi je pose des questions individuellement et attention sur les différentes techniques de pêche, et cetera, à moins que M. Florent ne s'y adonne.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Merci pour ces réponses détaillées et techniques.

Je peux comprendre effectivement un souci de simplicité et de lisibilité pour l'ensemble des pêcheurs, mais je peux aussi comprendre un certain émoi, ou en tout cas, un souci par rapport au projet sur la table et donc je fais simplement confiance en votre capacité de synthèse et de sagacité pour trouver le bon compromis, le bon équilibre.

Je relayerai aux pêcheurs, vous avez bien compris que je n'en suis pas et que ne fais ici que relayer une préoccupation de terrain. Je leur relayerai votre réponse et également la solution que vous préconisez de travailler plutôt sur les plans de gestion piscicole et halieutique. Il se peut cependant que cela ne les satisfasse pas complètement.

Mme la Présidente. - Merci à vous.

Je vais devoir me mettre à la recherche d'une présidence. Je regarde Mme Cassart-Mailleux pour voir si elle peut assumer l'intérim.

Oui, mais le vice-président a la question jointe à la mienne. Dès lors, pour que M. Fontaine et moi-même puissions poser nos questions, je vous remercie vraiment.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je n'ai pas de souci, mais je vais peut-être me joindre aussi, donc cela va peut-être poser problème.

Mme la Présidente. - M. le Député Florent comptait se joindre ou peut-on lui demander d'assurer l'intérim ?

M. Florent (Ecolo). - Je peux assurer l'intérim, mais il me faudrait la liste des questions, si vous l'avez.

Mme la Présidente. - Donc, je note déjà et je transmets le flambeau à M. Florent.

Il y aura donc des personnes qui vont se joindre, Mme Cassart-Mailleux et M. Disabato et peut-être M. Nemes, dit-il.

(M. Florent, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**INTERPELLATION DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
QUATRIÈME VOLET DES MESURES
ÉCONOMIQUES WALLONNES ET LES
CARENES DES VOLETS PRÉCÉDENTS »**

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
QUATRIÈME VOLET D'AIDES
ÉCONOMIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- Mme Schyns, sur « le quatrième volet des mesures économiques wallonnes et les carences des volets précédents » ;
- M. Fontaine, sur « le quatrième volet d'aides économiques ».

La parole est à Mme Schyns pour développer son interpellation.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, pour beaucoup d'indépendants et pour beaucoup de PME, la réalité économique actuelle est un problème, vous le savez très bien et c'est aussi un problème de liquidité.

Des mesures ont bel et bien été prises par votre Gouvernement, mais elles sont jugées par la plupart des

secteurs comme insuffisantes ou parfois inappropriées économiquement au regard de leur structure financière.

Beaucoup craignent que la crise de liquidité ne se transforme, dans quelques semaines ou dans quelques mois, en crise de solvabilité. Pour eux, la seule réponse à y apporter, c'est d'injecter massivement des liquidités durables et en urgence.

Le 7 septembre dernier, nous avons pu découvrir dans la presse qu'un quatrième volet de mesures économiques serait mis en place après les trois premiers volets, que vous avez d'ailleurs expliqués lors de la Commission spéciale covid-19 du 4 septembre. Par contre, sur le quatrième volet, au moment où j'ai rédigé la question, il y avait un manque de précision. La presse disait que le montant s'élevait à 50 millions d'euros, qu'il prendrait la forme d'une intervention calculée sur base d'un pourcentage du chiffre d'affaires perdu pendant la période d'activité la plus importante de l'année pour ces entrepreneurs et indépendants, à savoir l'été et le début de l'automne.

D'après les informations publiées, il semblerait qu'un taux de 10 % du chiffre d'affaires soit annoncé comme aide pour ce trimestre en difficulté, lesquels seront mobilisés pour aider rapidement les entreprises concernées via un apport en trésorerie.

Combien d'entreprises et d'indépendants seront concernés par cette mesure ? Vous n'avez pas cité de chiffre ou, en tout cas, la presse ne s'en fait pas le relais.

Quels seront les secteurs concernés par cette quatrième vague d'aides ? Aucune information n'a réellement été transmise, à l'exception du secteur événementiel. Ce secteur a peut-être été cité parce qu'il manifestait la veille de l'annonce pour crier son ras-le-bol à ne pas pouvoir prétendre au droit au travail.

Sans connaître le nombre de personnes concernées par la mesure, il est dès lors difficile de calculer le montant auquel il sera permis pour chacun de prétendre. Cependant, vous donnez un indice dans vos propos à la presse : 10 % du chiffre d'affaires pour l'été et le début de l'automne, soit 10 % du chiffre d'affaires perdu sur quatre mois. Pour ces secteurs, dont les revenus approchent parfois zéro euro, c'est trop peu. L'arrêté du ministre de l'Intérieur du 23 mars dernier les a empêchés de fonctionner. Faute de décision politique et juridique claire, l'arrêté ministériel étant revu de mois en mois, certains n'ont pas pu annuler des contrats avec leurs fournisseurs.

Il faut de la clarté sur cette mesure et il faut avoir une idée de l'ampleur que vous prévoyez afin d'éloigner le spectre d'une crise de solvabilité.

Autre élément important, où en êtes-vous dans votre plan de relance ? On parle ici d'une quatrième vague d'aides. Parfois, je trouve qu'il y a un flou artistique autour des aides qui compensent la crise du covid et le

plan de relance qui arrive par la suite et qui doit, non pas compenser, mais relancer.

Très récemment, la France a annoncé un plan de relance, sur les années 2020 et 2021, de 100 milliards d'euros. Ramené à l'échelle de la population wallonne, cela signifierait un plan de relance global de la Région, tous secteurs confondus, équivalant à 5,2 milliards d'euros, répartis entre les pouvoirs fédéral et régional.

Vous nous annoncez que les moyens dégagés pour la Wallonie grâce au quatrième volet, c'est en tout 600 millions d'euros. Quand prévoyez-vous un plan de relance ?

Une dernière salve de questions, si vous me le permettez. C'est une interpellation, et je suis donc un peu plus longue, mais vous savez que j'aime aller à l'essentiel.

Quelle est votre vision de l'avenir économique de notre Région ?

Comment entendez-vous structurer les moyens budgétaires wallons en 2020 afin d'assurer la survie et le redéploiement de l'économie wallonne ?

Comment le quatrième volet d'aides annoncé s'inscrit-il dans cette perspective plus globale ? On a besoin d'informations sur ce quatrième volet, mais on souhaite aussi avoir votre vision pour l'avenir.

Sur le plan budgétaire, où irez-vous chercher ces moyens ? S'agit-il de réaffectation de moyens existants ? Si oui, de quelle aide sous-utilisée proviennent-ils ?

Ces questions plus spécifiques sont relatives au quatrième volet puisque vous avez eu la gentillesse de transmettre des *slides* précis sur les différents montants des aides des volets précédents. Ici, on souhaite savoir comment les moyens supplémentaires sont présents dans le budget et d'où ils viennent.

Pouvez-vous nous faire un état des lieux des primes précédentes ? Nous avons eu des informations dans vos *slides* avec le nombre de dossiers rentrés et, s'il y a eu une évolution depuis la présentation de vos *slides*, nous sommes intéressés d'avoir l'état des lieux des différentes primes.

Enfin, en ce qui concerne la prime à 3 500 euros, qui est le troisième volet d'aides, pourquoi avez-vous souhaité limiter la portée de cette aide au seul secteur qui avait bénéficié de la prime de 5 000 euros et pas à davantage de secteurs ?

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, au risque d'avoir quelques redites, je vais quand même rester dans mon texte si vous me le permettez.

Vous annonciez lors de la dernière séance plénière qu'un quatrième volet d'aides serait sûrement nécessaire pour les secteurs continuant à subir de lourdes conséquences de la crise de la covid, propos qui, comme ma collègue l'a dit, ont été confirmés dans la presse la semaine dernière et annoncés dans la préparation en cours de ce volet d'aides pour des secteurs tels que l'événementiel, les voyagistes et autocaristes, les forains, ou encore le monde de la nuit.

Ce quatrième volet prendra, entre autres, la forme d'une intervention calculée sur base d'un pourcentage unique du chiffre d'affaires perdu pendant l'été et le début de l'automne.

50 millions seront mobilisés pour aider ces secteurs via un apport en trésorerie.

Les bras financiers de la Région seront également mis en mouvement pour des mesures de prêts et de garanties, ce qui avait été confirmé par vos dires lors de la question d'actualité qui avait été posée la semaine dernière ou la semaine avant.

Pouvez-vous nous apporter des précisions quant aux modalités pratiques, qui permettront de bénéficier de cette aide, ainsi que la décision concernant les montants octroyés ?

Outre les prêts et garanties annoncés via la SOGEPA, SRIW et SOWALFIN, comptez-vous accentuer les efforts d'accompagnement pour les PME et indépendants Wallons qui se verraient contraints de déposer le bilan suite à la crise de la covid-19 ?

Quels sont vos leviers d'action en termes d'accompagnement de ces entreprises et indépendants ?

Enfin, les conséquences économiques de cette crise sont loin d'être derrière nous, nous le précisons lors de la séance plénière.

Des mesures sont-elles à l'étude pour permettre un meilleur accompagnement sur le long terme des PME et indépendants Wallons au travers de celle-ci ?

M. le Président. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, je vais éviter d'être redondante et ne vais donc pas redévelopper l'ensemble.

D'abord je remercie l'ensemble des intervenants. Crise, plan de relance, solutions et coût de force de travail, ce fut l'état d'esprit de ce Gouvernement et, en tout cas, votre état d'esprit, Monsieur le Ministre, depuis mars 2020.

La situation économique des indépendants, des PME, est grave, il faut prendre les bons mots. J'y tiens, car l'on ne parle pas de prime ici, mais bien d'une

indemnité, d'un dommage subi face aux problèmes que les entreprises et que les PME ont subi.

Quelques précisions aussi, et mon collègue l'a bien dit : la date, l'on n'a pas fait des effets d'annonce, vous avez parlé de cette date le 2 septembre en séance plénière en expliquant qu'un quatrième volet était en préparation. Il est clair que les différentes thématiques et précisions ont suivi après.

Je pense avoir entendu ou lu que l'on prenait des mesurette. Il faut arrêter, il faut regarder devant et voir ce qui a été fait aussi depuis le mois de mars. On peut toujours faire plus, faire mieux, et toujours comparer, mais à un moment donné, le travail qui a été effectué est un travail de raison, de situation extrêmement difficile, mais ce fut un travail de précision quand même.

La FEB a sorti une étude le 9 septembre et précise que l'ensemble des mesures telles que le chômage temporaire, les indemnités de la Région wallonne, l'accord bancaire, la garantie d'état ont permis de réduire considérablement le nombre d'entreprises en difficulté. Je tenais à le souligner quand même.

Bien sûr que la réalité de terrain est compliquée et que l'ensemble des parlementaires et, surtout, l'ensemble du Gouvernement s'y attellent afin de pouvoir trouver de solutions.

On peut être force de proposition et on peut aussi, à un moment donné, proposer certaines choses, mais ce qui est sur la table et ce qui a été fait était quand même attendu par le secteur parce que ce Gouvernement a été à l'écoute du secteur au quotidien pendant cette crise.

Le mieux aurait été de ne pas avoir vécu la crise et ne pas être dans cette situation-là.

Je souhaitais donc revenir sur le fond du dossier et voir quel était l'état d'avancement au sein du Gouvernement pour déployer ce quatrième volet d'indemnités et, je précise, je ne dis pas de primes, mais bien d'indemnités.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Disabato (Ecolo). - Merci à mes collègues pour leur intervention et à Mme Schyns pour l'interpellation.

C'est un sujet important et c'est le moindre des choses que tous les groupes se mobilisent puisque nous vivons ancrés dans territoires et nous voyons à quel point les différents secteurs vivent des difficultés socio-économiques qui sont assez gigantesques. Avec certains secteurs qui souffrent encore plus que d'autres, puisque eux n'ont pas reçu encore à ce stade de soutien ou en tout cas pas assez par rapport à la situation qu'ils vivent. Je pense notamment au secteur de l'événementiel ou au monde de la nuit qui aujourd'hui sont freinés totalement

dans leur développement puisqu'ils sont carrément à l'arrêt.

Vous avez annoncé une série de choses. Pour ne pas répéter tout ce que mes collègues ont dit, ce qui m'intéresse, c'est de savoir si vous imaginez plutôt des subventions, des indemnités ou alors des prêts ou garanties puisque vous avez évoqué les deux dans la presse. Si ce sont des prêts ou des garanties, qu'est-ce qui sera fait en plus que ce qui est déjà mis en place aujourd'hui à travers les bras financiers de la Région ? Cela me semble important de voir ce que l'on peut faire de plus.

Par ailleurs, ce dont je me réjouis s'il devait y avoir un train supplémentaire d'aide, c'est que l'on aille plus en finesse. Parce que, c'est vrai et il n'y a aucune critique dans mon propos par rapport aux premières aides qui ont été données, puisque la volonté du Gouvernement au départ était de faire vite et bien, et donc d'octroyer des indemnités forfaitaires à toute une série de secteurs avec parfois certains qui en avaient peut-être moins besoin que d'autres.

Maintenant que l'on a un peu plus de recul, vous parlez de 10 % du chiffre d'affaires. J'aimerais peut-être vous entendre sur ce que vous entrevoyez comme mécanisme plus précis à ce niveau-là. Cela me semble assez utile que l'on puisse viser une plus grande efficacité des moyens.

Parce que, encore une fois, même si aujourd'hui, et moi j'entends souvent, et notamment dans l'opposition, dire « ce n'est pas assez », je l'entends, mais à un moment, une réalité budgétaire est devant nous et dont nous devons tenir compte. La différence entre le Gouvernement, la majorité et l'opposition, c'est que la majorité travaille et fait des recherches budgétaires pour trouver les moyens.

Ma question supplémentaire est de savoir où vous allez chercher ces moyens-là. Est-ce des réorientations de moyens déjà existants ? Est-ce de nouveaux moyens qui arrivent en lien aussi avec le plan de relance ?

Tout ce qui est donné ici, c'est peut-être des moyens que l'on aura en moins pour les plans de relance où justement on peut réorienter l'économie. Puisque c'est à travers la Déclaration de politique régionale la volonté de cette majorité. Cela me semble important de savoir ce qu'il en est.

Pour le reste, j'attends vos réponses avec impatience.

M. le Président. - La parole est à M. Nemes qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Nemes (PTB). - Monsieur le Ministre, vous le savez, la situation des indépendants continue à se dégrader la demande de colis alimentaires à la Croix-Rouge explose et de plus en plus d'indépendants doivent se tourner vers les CPAS et les Restos du cœur.

Cette situation est évidemment due à la crise, mais nous pensons que si les indépendants avaient été mieux soutenus, on aurait pu éviter à de nombreuses personnes de tomber dans la pauvreté.

Le risque aujourd'hui, c'est que la nouvelle vague d'aides arrive trop tard pour les indépendants des secteurs concernés.

Je vais revenir brièvement sur l'historique des aides qui ont été accordées aux indépendants par le Gouvernement wallon pendant le coronavirus. La liste des secteurs qui pouvaient demander l'aide de 5 000 euros était trop restrictive. À plusieurs reprises, vous avez attendu que ce soit les secteurs eux-mêmes qui fassent la demande avant de les aider. Par exemple, au début, il n'y avait pas d'aides pour les secteurs partiellement fermés.

En avril, selon l'UCM, un indépendant sur trois ne pouvait prétendre aucune aide de la Région wallonne. Les gens ont dû se battre pour réclamer de l'aide alors qu'ils devaient déjà composer avec leur baisse de revenus et leurs charges qui continuaient à tomber.

Vous avez modifié vous-même quatre fois votre système d'octroi d'aide, à chaque fois pour répondre aux demandes.

La conséquence de ce système inefficace à la base, c'était des grands retards de paiement. En juillet, donc quatre mois après le début de la crise, 8 500 personnes, 10 % des gens, attendaient encore une réponse pour l'aide de 5 000 euros. En août, il restait 2 510 dossiers à traiter pour l'aide de 2 500 euros.

Ceci démontre qu'il aurait été beaucoup plus judicieux depuis le début d'avoir un système d'aide générale pour tous les secteurs indépendamment des codes NACE et un système d'octroi automatique des aides.

Le dernier problème, c'était le montant des aides octroyées. Les montants des aides accordées sont trop faibles. Les aides de 5 000 et 2 500 euros sont des aides forfaitaires qui ne sont données qu'une seule fois. En Flandre, une aide journalière a été distribuée pendant le temps du confinement. Si l'on compare à la Flandre, avec l'aide journalière de 160 euros par jour de fermeture supplémentaire pour un bar ouvert sept jours sur sept, on reçoit à bas de laine additionnel de 10 080 euros jusqu'à la réouverture du 8 juin. Avec l'aide forfaitaire, on arrive donc à 14 000 euros au total. C'est plus du double de ce que vous avez mis en place.

La présidente de la Fedcaf, Diane Delen, c'était le 26 mai sur RTL, a défendu aussi une prime quotidienne comme en Flandre. Même son de cloche du côté du SDI - Syndicat des Indépendants et des PME - le président, Daniel Cauwel, a déclaré le 27 août dans un communiqué de presse qu'il fallait intensifier de manière drastique les aides financières en faveur des

acteurs économiques les plus vénérables sous peine de voir notre environnement devenir très vite un immense désert économique.

Alors que maintenant, vous avez toutes les informations requises ainsi que la preuve que les fraudes concernent moins de 1 % des dossiers. Pourquoi ne pas procéder à l'automatisation des droits comme en Flandre avec un contrôle a posteriori ?

Ensuite, le problème de ces aides ponctuelles, c'est qu'elles reportent toujours l'attente et l'incertitude sur quand va-t-elle être disponible ? Quel sera le montant ? Plein de questions qui mettent toutes les personnes dans l'attente dans une situation de stress intense totalement inutile vu la détresse déjà très forte du secteur. Vous en avez témoigné vous-même lors de la Commission spéciale covid.

Ainsi, je reviens vers vous encore une fois. Allez-vous mettre en place une aide journalière comme le réclame la présidente de la Fedcaf tant que la crise sanitaire est en cours ? Merci d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Merci beaucoup. Je voudrais tout d'abord indiquer à quel point, pour un certain nombre de secteurs, la situation est aujourd'hui une situation critique, très complexe, très difficile pour certains d'entre eux. Cette situation, Mesdames et Messieurs, l'est d'autant plus que le premier élément que ces secteurs que j'ai rencontrés, pour certains d'entre eux, à plusieurs reprises – je les ai tous rencontrés, bien sûr – m'indiquent que la première difficulté ou une des difficultés en tout cas, c'est l'absence de perspectives, l'incertitude quant au moment de la reprise, quant aux conditions de la reprise, quant à l'organisation d'événements, quant à la possibilité de voir le B2B, donc l'entreprise reprendre des activités par exemple pour l'événementiel, par exemple pour les traiteurs et l'incertitude sur et en ce compris sur des activités à la fin de l'année, au début de l'année prochaine, sur le transport, sur les agences de voyages, les autocaristes, le secteur de l'événementiel, les forains, tout ce qui est lié à cela et d'autres secteurs encore.

Comme vous l'avez observé, malgré les efforts, que je soutiens, déployés par le Conseil national de sécurité, par les experts, nous sommes confrontés à une situation où le nombre de contaminations réaugmente de sorte que cette perspective et si possible la robustesse des échéances et des perspectives ne peut, à ce stade, pas être assurée.

Deuxième élément que je voudrais indiquer, c'est que, avec les collègues du Gouvernement et, complémentairement aux mesures fédérales, je pense que, vraiment de toutes nos forces, nous avons voulu être disponibles. Nous avons voulu aider les secteurs, mobiliser des budgets considérables, qu'ils soient sous forme d'indemnités, de garanties ou de prêts.

Je ne vais bien sûr pas refaire la commission que nous avons tenue ici même il y a quelques jours puisque l'ensemble des débats concernant l'octroi, les différentes phases, et cetera, des indemnités, les budgets, les montants, le nombre de chaque catégorie. On a eu l'occasion – et Mme Schyns l'a évoqué – d'échanger, documents à l'appui, ici même sur tout cela.

Troisièmement, je pense qu'aujourd'hui, il y a, pour ces secteurs encore à l'arrêt – j'ai listé la plupart d'entre eux ; quand je dis l'événementiel, c'est au sens large, les organisateurs de spectacle, les gens qui ont une activité technique de support, toute une série de secteurs qui, aujourd'hui, sont encore avec une activité qui est complètement à l'arrêt ou quasiment à l'arrêt. Il y a des gens qui m'ont dit : « Je n'ai pas 5 % de mon activité de la même période de l'année dernière. Je crois que nous devons, pour ce public-là, avoir une nouvelle action et cette action prend la forme de trois volets.

Le premier volet, c'est effectivement une nouvelle indemnité dont le Gouvernement a accepté de fixer l'enveloppe à une cinquantaine de millions d'euros. Pourquoi une nouvelle indemnité ? Parce que les gens ont, vous l'avez relevé, besoin de liquidités, ils ont besoin de pouvoir franchir le cap, ils ont besoin de pouvoir faire face à leurs dépenses incompressibles. Malgré les différentes interventions, les reports, les crédits, les gens m'expriment légitimement le fait qu'ils craignent cette boule de neige qui se constitue avec le report des....

(Absence d'enregistrement)

... organisé un spectacle avec la moitié d'une salle ne sait pas être rentable, sauf si les conditions complètes de location, de ceci et de cela, sont revues. L'accumulation des difficultés est bien réelle. Ils m'évoquent aussi le fait que les échéances, par exemple, pour celles et ceux qui ont un bâtiment, du précompte immobilier sont là, et d'autres éléments incompressibles. Les autocaristes me disent : « Même si l'on veut réduire la voilure, même partiellement, de notre entreprise, même la cession de certains de nos cars est impossible, personne ne va en acheter », et cetera.

Je ne vous fais pas la liste exhaustive des multiples problèmes ainsi rencontrés. Les agences de voyages me disent : « On ne sait pas si les gens vont pouvoir partir. Le nord de la Méditerranée, les destinations hivernales que les gens privilégient habituellement ne sont pas accessibles ou sont très incertaines ».

Le premier volet de cette quatrième mesure est donc une nouvelle indemnité qui est calculée sur base du chiffre d'affaires perdu, avec prise en charge d'un pourcentage du chiffre d'affaires perdu. Pour y être éligible, il faut avoir un chiffre d'affaires qui est en chute, ce qui est le cas de la plupart des situations et des secteurs que je viens d'évoquer, qui est en chute de 60 % par rapport à la même période de l'année dernière, avec un dispositif spécifique pour les start-up. Forcément, celui qui n'a commencé qu'en décembre 2019 ne peut pas avoir une base de comparaison entre son chiffre d'affaires du troisième trimestre 2020 et le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2019.

Je réponds en cela à la question de M. Disabato, le but est de calibrer les maxima, en fonction de la taille des entreprises concernées, de manière à avoir une prime qui est dimensionnée différemment si l'on est seul sans employé, si l'on emploie cinq personnes ou dix personnes ou plus encore.

J'ai souvent entendu qu'il fallait que cela aille plus vite, et cetera. La gestion de 10 000 ou 12 000 dossiers de cette nature nécessite l'accès aux bases de données. Très légitimement, les bases de données sont protégées dans notre pays, cela nécessite des autorisations. Lorsque vous devez disposer à la fois des chiffres TVA, des chiffres de personnel employé, du droit passerelle pour la mesure de 2 500, vous devez adresser une demande à la Banque-carrefour de la sécurité sociale ou à d'autres interlocuteurs pour pouvoir croiser ces données, mettre en place les applications informatiques, organiser ensuite les marchés pour la mise en œuvre soit des applications informatiques, soit de la liquidation des paiements.

Vous devez alors aussi mobiliser les ressources. J'entends ce que le PTB m'a indiqué, mais nous avons géré à ce stade de l'ordre de 120 500 demandes avec les équipes de notre administration. Je voudrais très sincèrement leur rendre hommage, ce sont les équipes de l'administration de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche. Elles ont obtenu le bénéfice du renfort d'autres collègues venant d'autres départements de cette administration, de départements d'administration extérieure ou d'UAP extérieures. Il faut s'imaginer ce que représente la gestion d'un volume de cette nature-là, fut-il largement significativement automatisé. Il y aura d'ailleurs, comme il se doit, certains contrôles *ex post* sur base d'identification particulière que l'administration a pu mener tout au long de son travail, en plus d'avoir au préalable prévu des filtres, des analyses de dossiers et des éléments de cette nature.

Le fait de dire que je ne suis pas d'accord avec le PTB, ce n'est pas une révélation mondiale.

Votre message est de dire : « Il aurait fallu accorder à tout le monde, il aurait fallu accorder beaucoup plus, après regarder 120 000 dossiers et peut-être aller, dans

certain cas, rechercher et récupérer l'argent ». Cette générosité très subite du PTB vis-à-vis des indépendants et des PME, il ne faut pas croire que cette générosité sera sans lendemain. C'est le premier volet de votre message. Inutile de dire que vous irez rechercher l'argent et pas uniquement sur les multinationales ou les grandes entreprises, mais aussi sur les acteurs économiques, sur les travailleurs et sur les indépendants. Nous ne le souhaitons évidemment pas.

Le Gouvernement a réussi à mobiliser 5 millions d'euros complémentaires dans l'affectation de nos crédits ajustement 2020. S'y ajoutent des crédits complémentaires en ce qui concerne des opérations ponctuelles vers des secteurs dont on parle moins, mais qui sont tout aussi en difficulté. Je pense notamment à l'aéronautique, qui est un secteur que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder en commission. L'activité aéronautique est largement est l'arrêt. Vous avez cité globalement les actions menées et les montants en France, mais il faut aussi regarder les actions sectorielles. L'aéronautique est l'un des secteurs qui, en France, sont largement soutenus. Cela représente plusieurs milliers d'emplois dans notre Région. Nous allons aussi avoir des opérations spécifiques pour notamment des secteurs industriels de cette nature.

Monsieur Disabato, le troisième volet, c'est l'adaptation du soutien sous forme de prêts garantis. Complémentairement aux outils existants que nous avons adaptés – SRIW, SOGEP, SOWALFIN – quant aux montants, quant aux plafonds, quant aux dispositifs, notamment avec le dispositif Réaction et le dispositif Ricochet, nous sommes en train de préparer un dispositif complémentaire qui serait *sui generis*, c'est-à-dire qui ne passe pas, comme le prêt Ricochet, par un caractère subordonné, c'est-à-dire un passage et un accord préalable d'un organisme bancaire qui est partie prenante. Pour certains secteurs, c'est très difficile. Il y a là un espace non rencontré pour certaines entreprises et certains indépendants dont l'activité est viable, mais qui – et je reprends l'expression – souhaiteraient que soient mis « sous cocon », presque entre parenthèses, ces six mois d'inactivité, ou plus dans certains cas, avec une durée de temps suffisamment longue, dans une intervention de nos organismes financiers pour avoir du temps pour se refaire, pour se retourner, pour ne pas avoir cette boule de neige qui vous attend dans quelques mois et qui constitue un deuxième obstacle après la reprise pour les indépendants concernés.

Parmi les dossiers à 3 500 euros, 7 481 demandes ont été introduites au moment où nous nous parlons. La plateforme a été ouverte le 9 septembre. Voici le nombre de dossiers aujourd'hui déposés. Les paiements interviendront dès la semaine prochaine. Il y a un croisement de données et la vérification de certains éléments de *pattern*, comme on dit à l'administration, de préoccupation, et cetera, certaines vérifications transversales préalables et puis la mise en liquidation dès la semaine prochaine.

Le dernier volet que nous travaillons – je parle toujours ici de liquidité et ensuite de relance –, c'est le fait de pouvoir avoir un système assurantiel de la reprise de l'activité. Beaucoup d'évènements et d'organisations, même s'ils sont envisagés, ne sont pas confirmés ou, dans certains cas, pourraient malheureusement encourir le risque d'être annulés, de sorte que, face à cette incertitude, beaucoup reportent. On verra plus tard. Il n'y a alors pas cette alimentation à la fois d'activité, de commande, d'évènement, les entreprises annulent ou reportent des évènements, et l'on ne renourrit pas ces flux économiques à travers notamment l'organisation d'évènement, de rencontre, de séminaire ; des choses que l'on peut, dans le strict respect des protocoles sanitaires, organiser, mais qui sont aujourd'hui reportés eu égard à l'incertitude mentionnée.

Parallèlement à cela, nous travaillons à la relance. La relance des différents étages. Je ne vais pas parler de l'étage fédéral. On aura l'occasion d'y revenir dans les prochains jours, je l'espère, j'en suis convaincu.

L'étage européen est en train de se structurer, c'est-à-dire avec les moyens directs et les capacités de prêts, les capacités de garanties que le plan de relance européen prévoit. Ce n'était pas le cœur de votre question donc je le mentionne pour être complet.

Puis, il y a le Plan de relance wallon. Le Plan de relance wallon, c'est la dynamique Get Up Wallonia que le ministre-président a évoquée ici même, qu'il coordonne et auquel nous sommes toutes et tous, au sein du Gouvernement, mais beaucoup plus largement, mobilisés.

Cette dynamique repose à la fois sur l'étude de l'ensemble des éléments, d'atouts, de faiblesse, des comparaisons avec d'autres régions au passé industriel de notre région.

Elle repose aussi sur le travail de toute une série de groupes autour des thématiques santé, emploi, environnement au sens large et par ailleurs économie et territoire.

Avec à la fois les partenaires sociaux que je remercie pour leur implication, avec les groupes noyaux, avec des académiques, avec toute une série de gens de terrain, nous coconstruisons ce plan de relance dont nous souhaitons qu'il soit un des plus ambitieux de l'histoire de notre région.

Pourquoi ? Parce que forcément nous sommes au sortir d'une crise qui est incomparable et inédite depuis 1929, si je mets la période de la Seconde Guerre mondiale entre parenthèses pour d'autres raisons.

Deux, parce que la Région n'a pas le droit, et je pense que nous n'avons pas le droit individuellement de faillir, de nous tromper, on doit, c'est un appel que je vous lance, indépendamment des positionnements majorité-opposition - vous allez me dire : c'est facile,

quand on est dans la majorité - mais l'on doit ensemble être à la hauteur de ce rendez-vous extraordinairement important pour notre Région.

Il l'est d'autant plus que l'on sait que les lois de financement vont aussi entraîner une diminution des moyens financiers dont pourra disposer notre Région à partir des années 2025 et suivantes.

Que deuxièmement, nous entrons dans la nouvelle période de programmation des fonds structurels européens.

Que troisièmement, ce n'est pas lorsque les moyens vont aller diminuant et lorsque les moyens de la solidarité européenne vont aller diminuant que l'on pourra disposer des ressources nécessaires pour le rebond absolument indispensable et pour la reconstruction absolument indispensable de notre économie.

On dispose, à cet égard, d'un grand nombre de travaux, d'un grand nombre d'analyses, d'un grand nombre de travaux antérieurs menés au niveau de la Région wallonne.

Je pense qu'en toute hypothèse - vous me posez la question en disant : comment voyez-vous la relance ? - la relance passe par la formation, par les compétences, par les talents. C'est un pilier absolument incontournable de la relance de mobiliser les ressources humaines, de *upskiller* un certain nombre de compétences, amener vers des métiers en pénurie, de disposer positivement au bénéfice de notre société de tout ce que les talents que notre territoire recèle, peuvent porter.

Je pense que cela passe par l'investissement, bien sûr, l'investissement de l'entreprise privée, l'investissement public, un investissement soutenu par les différentes formes qui peuvent mobiliser des volants d'investissements importants.

Nous avons intégré l'ensemble des composantes du Gouvernement. On a vraiment intégré les fondamentaux de notre accord de gouvernement dans notre approche relance. On veut relancer, mais on veut aussi relancer en intégrant, bien sûr, la préoccupation climatique, environnementale, transition, économie circulaire.

La réindustrialisation et l'investissement dans les chaînons manquants de nos productions, qu'elles soient dans différents domaines, est aussi un des piliers qui sera au rendez-vous de ce plan de relance indubitablement.

Je ne détaille pas parce que, ce sujet, on le travaille tellement profondément qu'il mériterait que nous y consacrons ensemble 48 heures non-stop pour échanger sur le sujet et approfondir les thématiques, fût-ce dans une version encore provisoire. Je pense que, par ailleurs, nous avons des atouts incroyables dans notre Région. Il faut qu'on en soit conscient, ces atouts incroyables que

sont notamment le pharma, les biotechnologies, le medtech, tout ce qui tourne autour de ces métiers de la santé au sens très large. Je rappelle que cela représente 27 % de nos exportations. Nous sommes des champions mondiaux dans ce domaine-là.

Je pense qu'en termes de croissance et en termes économiques, on voit à quel point certains champions, certains secteurs de pointe tirent l'ensemble de toute une économie de façon très considérable.

J'ajoute bien sûr la digitalisation, la numérisation, l'ensemble de ce qui fait que nous sommes concurrentiels ou nous pouvons devenir plus concurrentiels par rapport à d'autres économies concurrentes en matière notamment de compétition, en matière de concurrence. Il y a encore évidemment beaucoup d'autres domaines, mais il me semble qu'à l'évidence ces piliers font et feront la charpente, en tout cas une des charpentes de notre plan de relance.

C'est une interpellation, je pense que j'ai encore du temps.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Le secrétaire administratif de commission me dit qu'il y a une interpellation et une question orale qui est jointe. Il me dit que cela fait 18 minutes que vous parlez.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je suis désolé si j'ai grignoté deux minutes sur le temps, mais il me semble que c'est une situation tellement difficile pour les acteurs économiques que je souhaitais détailler un petit peu. Je me range bien évidemment au timing.

Mme la Présidente. - J'imagine qu'il y a une réplique.

Mme Schyns (cdH). - Avant de dépasser mon temps, pouvez-vous me dire combien de temps j'ai droit pour une réponse-réplique d'interpellation ?

Mme la Présidente. - Vous avez trois minutes.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je vais essayer d'y arriver en trois minutes. Je commence peut-être par la fin de votre réponse, Monsieur le Ministre, à savoir l'enjeu de la relance.

J'étais très contente de vous entendre, en tout cas sur les différentes thématiques, à la fois l'enjeu formation-compétence-talent, je ne doute d'ailleurs pas que dans l'un ou l'autre groupe de travail que vous avez mis en

place pour Get up Wallonia, il y a des acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque ce sont aussi des acteurs importants pour la relance à partir du moment où on parle des talents et des compétences. J'étais contente de vous entendre sur la relocalisation, sur la réindustrialisation, ainsi que sur tout l'enjeu de la transition.

Par contre, là où je suis plus interpellée... je comprends tout à fait cette volonté de faire une coconstruction du plan de relance. J'ai eu cette chance de participer pour d'autres gros chantiers à de la coconstruction et cela prend du temps. Votre ministre-président a annoncé mars 2021. On en a pris acte, mais ce qui me pose quand même question, c'est que, au-delà de cette coconstruction que vous faites avec les différents secteurs et c'est bien, quand on vous lit sur les réseaux sociaux, que ce soit vous ou que ce soit le ministre-président, on lit « La Wallonie agit ». Pour le moment, vous coconstruisez, il n'y a pas encore eu de décision, ni de mesure prise pour la relance. Parfois, c'est un petit peu interpellant de lire des choses qui sont liées à la communication par rapport à ce qui est mis en place sur le terrain. Je ne suis pas du tout, je le répète, opposée à ce type de coconstruction. Je trouve même cela très bien.

Deuxième volet de ma réplique, j'ai un problème avec votre réponse sur le quatrième volet.

Je vous demandais quels étaient les secteurs visés par le quatrième volet. Vous ne les avez pas cités, les secteurs. En tout cas, vous en avez cité quelques-uns, mais je n'ai pas entendu une liste complète et fermée. Maintenant, c'est peut-être plus large que cela.

Je n'ai pas entendu que vous nous disiez quel allait être le pourcentage d'aide. J'ai bien compris qu'il allait être en lien avec la taille, puisque vous annoncez cela, mais vous ne donnez pas de précision. Ici, aujourd'hui, les secteurs concernés ne savent pas d'abord s'ils sont sûrs d'être concernés et ensuite à quoi ils peuvent prétendre comme indemnités. On ne sait pas non plus combien d'entreprises vont être concernées par cela.

Dernier élément, là je vous demande un avis. C'est vrai que vous avez déjà peut-être pris 18 minutes, mais si vous pouvez en prendre une pour me répondre sur un point précis.

On a bien analysé les chiffres que vous avez donnés le 4 septembre. Dans le volet numéro un des aides, il y a une surconsommation de 10 millions d'euros. Dans le volet deux, par contre, il y a une sous-consommation. D'après les chiffres que vous avez mis dans vos *slides* : 124 millions d'euros. Notre conclusion, c'est qu'il y a 114 euros mobilisables pour les secteurs dont vous avez cité certains. Moi, je souhaiterais avoir vraiment une liste complète, mais vous en avez cité certains : l'événementiel, le monde de la nuit, les forains, et cetera.

Mme la Présidente. - Madame Schyns, je vous demande de terminer.

Mme Schyns (cdH). - Je vais terminer. J'aimerais que vous me confirmiez ces chiffres des deux premiers volets d'aide et que vous me disiez pourquoi finalement ces 50 millions sont dégagés. En plus, vous avez dit une cinquantaine, et pas 50 tout pile.

Je trouve qu'il y a beaucoup de flous et ce serait intéressant d'avoir de la précision sur à quoi va ressembler cette indemnité et pourquoi on a 50 millions alors qu'il y a pour nous du sous-consommé que l'on pourrait récupérer ?

Mme la Présidente. - Sachez bien qu'être la gardienne du temps ne m'amuse pas, mais il nous reste 38 questions. C'est fou. Cela se décuple à une vitesse incroyable. Cinq minutes fois...

(Réaction d'un intervenant)

Ah oui. Donc, si cela continue comme cela, on est toujours là à deux heures du matin. Moi, c'est pour votre bien-être à tous aussi.

Je vais céder la parole à Mme Cassart-Mailleux. Comme vous êtes jointe à l'interpellation, si mes informations sont bonnes, vous avez deux minutes.

Excusez-moi, Monsieur Fontaine, vous avez une question qui était jointe.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - C'est d'abord lui.

Mme la Présidente. - Vous l'avez posée et donc, vous voulez répliquer avant ceux qui se sont joints à l'interpellation. C'est dans cet ordre-là que cela s'est passé et c'est dans cet ordre-là que vous aurez la parole, Monsieur Fontaine. Vous n'avez qu'une minute.

La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Cela va être très vite fait, Madame la Présidente. J'aurai assez avec une minute. Je vais faire gagner du temps, parce que je n'ai pas eu la correction d'entendre la réponse du ministre, puisque j'ai été appelé pour une question dans une autre commission. Je le remercie pour sa réponse. Je me ferai fort de la lire attentivement et revenir ultérieurement.

Mais je ne vais pas prendre du temps de parole pour le principe de prendre du temps de parole.

Mme la Présidente. - C'est tout à votre honneur, Monsieur Fontaine. Une vraie forme de sagesse.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Pour une minute ?

Mme la Présidente. - Non, vous en avez deux. Si vous en prenez une, personne ne vous en voudra.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Très bien. Je serais courte, pas de souci.

Dans ce dossier, la mobilisation a été forte. Je vais être assez précise et concise. La mobilisation a été forte.

La situation en début de crise, le Gouvernement a pris tout cela assez rapidement et a été assez efficace.

Ce quatrième volet est un peu plus précis et répond à certains secteurs sous certaines conditions et, Monsieur le Ministre, va encore évoluer.

Il y a aussi - M. Disabato l'a dit - une réalité budgétaire. À un moment donné, on doit aussi être attentif à cela.

On vous avait interrogé sur le problème de la relance et je vous rejoins, Monsieur le Ministre, mobiliser les ressources humaines dans la recherche, la formation et avancer dans ce sens-là me paraît la solution.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voulais remercier M. le Ministre pour sa réponse. Si j'ai bien compris, le Gouvernement aurait accepté le principe des 50 millions et il y aurait maintenant un travail sur les modalités de l'aide que vous êtes en train de travailler avec votre cabinet qui devra, je suppose, repasser par le Gouvernement.

Sur la question des moyens, je n'ai pas eu de réponse, mais l'on y reviendra plus tard pour savoir si ce sont des moyens complémentaires ou des nouveaux moyens. Est-ce des réorientations de moyens ?

Pour le reste, par rapport au discours que vous portez, bien sûr qu'il y a une situation qui est exceptionnelle. À situation exceptionnelle, il faut une réponse exceptionnelle. Encore une fois avec un travail budgétaire qui est sérieux. Puisque, c'est bien beau, mais si l'on voulait tenir compte des besoins, ce n'est pas 50 millions qu'il faudrait, c'est probablement un milliard.

Le problème, à un certain moment, une situation budgétaire s'impose à nous.

Certains prennent le modèle flamand. Ils prennent certains pans du modèle flamand. Ils ne prennent pas tous les pans du modèle flamand. Ils disent que l'on devrait copier ce que la Flandre fait ou ce que Bruxelles fait. Mais justement, si à un certain moment des choses ont été régionalisées, c'est parce qu'il y a des réalités qui sont aussi différentes.

La situation budgétaire - sans être un grand spécialiste de la finance publique - il ne faut pas être grand spécialiste pour se rendre compte que la situation budgétaire en Flandre n'est pas la même que la situation budgétaire en Wallonie.

Bien sûr qu'il faut encore aider les entreprises, mais tout en travaillant de manière sérieuse sur les aspects budgétaires pour que ce ne soit pas des paroles en l'air que ce soit du concret qui soit proposé aux différentes entreprises.

Je reviendrai plus tard, notamment dans le cas du débat qui aura lieu le 14 ou 15 octobre prochain dans le cadre de Get up Wallonia que l'on aura ici même au sein de ce parlement. J'espère qu'à ce niveau-là, on pourra avoir un débat large sur la relance que j'appelle aussi redéploiement. Il n'y a pas que relancer tel que c'était précédemment, mais il y a aussi redéployer, c'est-à-dire de pouvoir tenir compte des enjeux spécifiques, notamment des enjeux du climat.

Je pense que là, il y a moyen de vraiment faire une alliance entre l'environnement, l'emploi et l'économie. Je pense que ce sera vraiment le cœur du débat que nous aurons plus tard. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Monsieur le Ministre, je suis d'accord avec vous. Bien sûr que les bases de données doivent être protégées, mais maintenant que vous avez déjà reçu les informations de manière volontaire d'une grosse centaine de milliers de dossiers, cela peut aller plus vite.

Vous indiquez à juste titre l'ampleur de la tâche par rapport au contrôle, mais je reprends vos propres chiffres avec 1 % a posteriori des cas qui ont nécessité un contrôle. Vous auriez la maintenant 1 200 dossiers conflictuels pour aller chercher 5 000 euros plutôt que 120 000 à passer au crible.

C'est quand même plus confortable à gérer.

Ensuite, alors que je vous demande si allez, comme en Flandre, procéder à l'automatisation des droits, je m'étonne que votre ligne de défense soit d'attaquer notre proposition de taxe Corona qui cible uniquement les fortunes de plus 3 millions d'euros. Ce n'est pas vraiment le petit pécule d'un travailleur ou d'un petit indépendant.

De plus, cette mesure est mise en place en Flandre et ce n'est pas vraiment dirigé par un parti de gauche, loin de là.

Pour les journalières qui est la seconde question que je vous avais posée, je n'ai pas de réponse sur base de la situation aujourd'hui, peut-être à cause du temps, mais en tout cas, j'en conclus que vous maintenez un non malgré la demande du Fedcaf et d'autres secteurs et malgré l'exemple si pas parfait, au moins plus efficace de la Flandre. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Schyns. La première, motivée, a été déposée par Mme Schyns, M. Desquesnes, Mmes Goffinet et Vandorpe (Doc. 271 (2020-2021) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Cassart-Mailleux, MM. Disabato et Fontaine (Doc. 272 (2020-2021) N° 1).

**INTERPELLATION DE MME VANDORPE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
NÉCESSITÉ D'UN RÉGIME D'AIDES
PARTICULIER POUR VOYAGISTES ET
AUTOCARISTES »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
SURVIE DU SECTEUR DES AUTOCARISTES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- Mme Vandorpe, sur « la nécessité d'un régime d'aides particulier pour voyagistes et autocaristes » ;
- Mme Vandorpe, sur « la survie du secteur des autocaristes ».

La parole est à Mme Vandorpe pour développer son interpellation.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Présidente, j'intégrerai la question particulière au sein de l'interpellation qui est plus globale.

Monsieur le Ministre, si on a eu un débat avec des réponses un peu floues sur l'interpellation précédente de Mme Schyns, j'espère qu'on aura ici des réponses claires sur un secteur particulier, à savoir les autocaristes et voyagistes.

À la fin de la session parlementaire, sous la forme d'une résolution, ma collègue Mme Goffinet et moi-même, avons tenté de vous sensibiliser à la situation pénible et très particulière que pouvaient vivre voyagistes et autocaristes.

Sur un total d'environ 2 500 autocars actifs sur le territoire wallon, environ 800 autocars sont agréés et concernés par l'activité touristique.

Ce secteur réalise la plus importante partie de son chiffre d'affaires durant les saisons printanière et estivale.

Le confinement imposé à partir du 13 mars, qui a duré durant tout le printemps, et la fermeture des frontières, les zones rouges qui arrivent au compte-gouttes, a dès lors lourdement impacté le secteur.

Le déconfinement progressif n'a évidemment pas relancé complètement l'activité économique.

Plusieurs études montrent que la population souhaite moins utiliser les transports en commun. On peut imaginer que le même sentiment doit prévaloir actuellement en ce qui concerne le transport touristique.

L'été désastreux qu'ils ont vécu semble, hélas, nous donner un peu raison. Je le disais, la réouverture des frontières et les zones rouges, cela ne permet pas de relancer le secteur.

Étant donné que la demande se réalise au printemps et en été, force est de constater que le secteur ne pourra reprendre complètement ses activités qu'à partir de 2021, dans le meilleur des cas puisqu'on ne sait pas encore comment le virus va évoluer.

Face à ces constats, on a essayé d'analyser les aides décidées par le Gouvernement pour tenter d'aider ce secteur particulier : une aide forfaitaire de 5 000 euros a été octroyée – le même montant octroyé pour l'ensemble des indépendants actifs comme les coiffeurs et autres. Ce n'était pas suffisant. Un autre point est alors arrivé : la deuxième aide forfaitaire de 3 500 euros. Ce sont donc 8 500 euros dans un secteur où le coût mensuel d'un autocar est évalué entre 4 000 euros à 5000 euros par mois toutes charges comprises.

Face à une structure de coûts si particulière, on ne peut que regretter l'inadaptation de l'aide à ce secteur.

Et il en va de même pour les voyagistes. Il existe en Wallonie environ 450 agences de voyages. Ce secteur réalise la plus importante partie de son chiffre d'affaires au printemps et en été. Le même constat vaut par rapport au confinement, à la fermeture, à l'ouverture des frontières, zones rouges et autres. Cela s'accumule encore et l'activité économique est toujours aussi compliquée.

À la mi-mai, un triple impact financier de l'ordre de 1 milliard d'euros se faisait déjà sentir pour le secteur :

- les frais de réservation déjà payés, mais non récupérés – qui ne le seront sans doute jamais - de 300 millions d'euros, tels que les frais d'hôtel à l'étranger, les acomptes, et cetera ;

- les frais non récupérables de rapatriements forcés de leurs clients à l'étranger d'environ 300 millions d'euros ;
- une perte de marge d'environ 400 millions d'euros.

Notons que le secteur des agences de voyages est le seul secteur touristique à devoir être entièrement couvert en matière d'insolvabilité, contrairement, par exemple, aux compagnies aériennes, ce qui mobilise d'importants moyens de leur part.

Face à ces constats, nos demandes d'aides financières étaient les suivantes.

Pour les autocaristes, on avait proposé :

- 2000 euros par autocar par mois de prime spéciale pendant 6 mois ;
- 3000 euros par autocar sous forme de prêt pendant 6 mois ;

Pour les agences de voyages, on avait proposé 3000 euros par mois par agence de prime spéciale pendant 6 mois.

On avait donc chiffré cette mesure, contrairement à ce qui avait pu être affirmé sur les bancs de la majorité : un fonds d'aide spéciale de 15 millions d'euros et un fonds de prêt de 14,4 millions d'euros.

On arrive maintenant avec ce nouveau volet de 50 millions d'euros, dans lequel on semble penser – mais vous allez sans doute me le confirmer – que voyagistes et autocaristes seront également repris.

Vous en avez discuté lors de la Commission spéciale du 4 septembre, la plupart des entreprises n'ont pas retrouvé 10 % de leurs ventes d'avant la crise. Vous expliquiez d'ailleurs vous-même que trois quarts des entreprises du secteur risquent la faillite.

Pour les autocaristes, 20 % du chiffre d'affaires se situe entre mars et juillet, août et septembre étant des mois assez creux. Pour ce secteur-là, si vous vous basez sur le chiffre d'affaires, cela risque quand même de fausser un peu la distribution de l'aide.

Par exemple, des agences d'autocars produisent aussi leurs propres voyages et donc proposent à leur clientèle des packages « hôtel-activités-transport ». Cela augmente donc le chiffre d'affaires, alors que la partie « hôtels et activités » ne représente pas une perte de ce chiffre d'affaires ; seule la partie « transport » correspond à l'activité de l'autocariste. On se retrouverait donc dans des situations où des autocaristes organisateurs de voyage qui possèdent moins de cars que de simples transporteurs, qui n'organisent pas de voyages, qui ne s'occupent que du transport de voyageurs, qui, de ce fait, auraient un chiffre d'affaires supérieur.

Comme le déclare un autocariste dans une interview récente, si la sous-traitance pour les TEC génère un peu de chiffres d'affaires, les écoles et les associations ont annulé leurs déplacements et les touristes se méfient. Il n'y a aucune visibilité sur l'avenir. On est vraiment dans une impasse énorme de ce côté-là également. On a interpellé, par l'intermédiaire de mon collègue, M. Desquesnes, le ministre Henry encore ce lundi pour que les autocaristes puissent venir en soutien de ces bus TEC totalement bondés.

Vous aviez aussi annoncé avoir discuté avec le secteur lors de cette même Commission spéciale du 4 septembre et réfléchir à une aide modulée en fonction du chiffre d'affaires perdu durant le troisième trimestre.

J'ai des informations des autocaristes, on a des bribes d'information de votre part, pouvez-vous être un peu plus précis quant à tout cela.

Avez-vous rencontré le secteur autocariste ? Représentent-ils l'ensemble du secteur ? Sur quoi portait précisément la réunion ? Une aide régionale spécifique est-elle réellement prévue ? Si oui, de quelle manière ? Comptez-vous les recevoir aussi à brève échéance ? Je reviendrai sur la même question qu'au départ : ne pensez-vous pas, vu la situation particulière, que ce secteur des autoritaristes et des voyagistes a davantage à une aide particulière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Nemes qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Nemes (PTB). - Monsieur le Ministre, avec notre groupe on s'est déjà positionné, on n'est pas contre une aide directe pour le secteur, mais on souhaite une aide dirigée vers les travailleurs et vers le maintien de l'emploi. Il s'agit, je pense que cela vient d'être dit par ma collègue, de 11 000 autocaristes et d'un millier d'autres travailleurs du secteur et il leur faut effectivement une aide maintenant dans l'urgence.

Au niveau des entreprises, si on vient en aide à celles-ci au niveau de leur trésorerie, alors l'on doit fixer des garanties réelles en termes d'emploi et l'on ne peut pas laisser Cleolys et FlixBus, par exemple, licencier maintenant ou à l'heure de la reprise particulièrement s'ils ont reçu des aides de la Région.

Je souhaitais juste intervenir pour dire que, selon nous, on doit aussi mettre un focus, si l'on va dans le sens d'aide, sur ces points-là.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, je vais juste dire quelques mots car normalement c'est M. Dodrimont qui devait intervenir sur ce sujet parce qu'il a déjà eu pas mal de témoignages et de concertations avec le secteur aussi.

Je voulais aussi reprendre un peu la parole parce que, je remercie d'abord tous les intervenants, et c'est vrai que depuis mars 2020, la première préoccupation dans cette crise qui est sans précédent ce sont les différents secteurs. Ils ne sont pas tous impactés de la même manière, c'est une réalité de terrain. Certains ont déjà pu reprendre une partie de leur activité, d'autres moins et c'est donc le souci que le Gouvernement a de s'atteler à répondre le mieux possible et le plus précisément possible à chaque secteur.

On ne peut pas non plus faire une règle pour chaque département. Chaque personne - Madame Vandorpe vous devez le comprendre aussi - vous avez déjà été il y a peu de temps, pas dans l'opposition, mais dans la majorité et vous savez que ce n'est pas si simple. Cependant, vous n'avez jamais vécu une crise d'une telle ampleur. Il est clair que le Gouvernement a été à l'écoute et a été une force de proposition par rapport aux différents secteurs.

Monsieur le Ministre, lors de cette Commission covid, pu un peu exposer pour ce quatrième volet de relances, d'aides, d'indemnisations, vous avez aussi pu témoigner que vous aviez rencontré le secteur parce que je ne doute pas qu'il y a peu de secteurs qui n'ont pas pu être écoutés par le Gouvernement.

Je souhaiterais tout de même faire le point sur les montants mobilisés par le Gouvernement depuis le début de cette crise. Il est vrai que depuis début septembre, cette quatrième tranche de vague de soutien parle que le Gouvernement a décidé d'octroyer essentiellement avec des conditions plus spécifiques pour les secteurs qui ne peuvent pas exercer leur profession.

Les autocaristes, les voyagistes, comme d'autres - je peux les citer mais j'en oublierai donc je fais une liste tout à fait non exhaustive - comme les discothèques, les forains, les locations de tentes sont les secteurs qui sont les plus touchés encore maintenant. C'est une réalité de terrain et cela reste tout à fait une préoccupation du Gouvernement.

La situation est bien sûr extrêmement compliquée pour ces secteurs et donc il ne s'agit pas d'un débat majorité/opposition, mais c'est pour cela que le Gouvernement a décidé de mettre cette quatrième tranche, quatrième vague afin d'être le plus attentif possible par rapport à ces secteurs en difficulté.

Pouvez-vous me faire l'état de lieux et des discussions que vous avez eues avec le secteur des autocaristes et des voyagistes ces derniers jours et nous faire un peu la situation par rapport à une relance possible et les mois à venir ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, mais j'ai posé au même titre que ma collègue et que d'autres collègues plusieurs questions à ce sujet et je ne vais pas être très long je vous rassure parce que je suis certain que l'interpellation et la question de ma collègue Vandorpe est très complètes.

Je rappelle aussi que l'activité, comme elle le souligne, nous avons réussi à obtenir une certaine avancée dans les transports scolaires, il a fallu un certain temps. Par la force des choses et les écoles ayant rouvert, cela s'est remis en place. Pour certains du secteur autocariste qui font du transport scolaire, les choses s'arrangent petit à petit. Je ne dis pas qu'elles sont complètement solutionnées.

Par contre, l'activité touristique, comme d'autres secteurs, et j'ai entendu ma collègue, Mme Cassart-Mailleux en parler, événementiel, et autres, sont très impactés. Les autocaristes qui font du touristique sont impactés et de façon durable.

La seule question que j'ai à vous poser, Monsieur le Ministre, a peut-être été posée par d'autres collègues : comment peut-on expliquer la différence entre le secteur aérien, le secteur ferroviaire et le secteur des autocaristes ? Si mes informations sont bonnes, dans les cars, on ne peut toujours pas circuler à 100 % de capacité, alors que dans un avion oui, et dans un train... Je prends le train régulièrement et il n'y a pas vraiment de contrôles entre les différents espaces entre les sièges.

C'est quelque chose qui m'interpelle. Pourquoi une telle différence entre les secteurs ?

Il faut aussi savoir que le secteur autocariste, touristique purement, avec les zones qui repassent les unes après les autres en rouge ou en jaune, c'est très compliqué pour eux de fonctionner, c'est ingérable et insupportable financièrement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame et Monsieur les Députés, comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer lors de mon audition devant la commission parlementaire, j'ai en effet rencontré à la fois individuellement un certain nombre d'intervenants, mais aussi les représentations notamment des fédérations belges des entrepreneurs des autobus et autocars, de même en ce qui concerne les voyagistes.

En ce qui concerne le constat, nous l'avons évoqué entre nous à plusieurs reprises, la situation est effectivement catastrophique pour la plupart des intervenants, à la fois pour les activités, qu'ils m'ont détaillées, et en même temps des activités de nature

touristiques, mais aussi des déplacements de travailleurs, des déplacements sportifs, des déplacements vers des concerts, toutes ces activités qui, malheureusement pour l'immense majorité d'entre elles, n'ont plus lieu. Une partie de l'activité, qui était aussi liée à la prestation de service pour le transport scolaire, a repris, en tout cas partiellement.

Les différents éléments de cette situation sont de surcroît aggravés par les coûts fixes. On est dans un secteur, celui des autocaristes, où les coûts fixes sont très importants. Le coût d'amortissement d'un autocar représente souvent une charge mensuelle qui peut aller par exemple jusqu'à 5 000 euros. Le prix d'achat d'un car représente une somme considérable également. Lorsque les amortissements sont là, le leasing pour d'autres, les charges fixes sont importantes.

En ce qui concerne le secteur, je ne vais pas y revenir puisque j'ai eu l'occasion de l'aborder tout à l'heure, il y a des éléments – et ceci fait le lien avec votre question, Monsieur Fontaine – d'organisation de la reprise de l'activité. Des points sont malheureusement incertains et restent incontournables dans leur incertitude : jusqu'à quelle période l'incertitude va-t-elle se prolonger ? La variabilité très forte des destinations, la crainte des personnes de prendre le car pour un voyage longue distance, une partie du public étant constituée de personnes plus âgées, pour qui la caractéristique de personne à risque ou de personne éventuellement à risque est un élément supplémentaire. Bref, l'ensemble des points que je viens d'évoquer, et d'autres encore, que le secteur vit ou que vous avez mentionnés constitue une situation d'aggravation encore de la situation de crise.

Premier élément, des perspectives de reprise avec des modalités, avec des questions d'organisation sous réserve de l'évolution sanitaire. C'est un point qui fait l'objet des examens préparatoires à la prochaine réunion du Conseil national de sécurité. Je plaide, à condition évidemment que l'évolution des contaminations le permette et il y a, vous ne l'ignorez pas, ces derniers jours, des inquiétudes fortes à ce propos, que l'on puisse adapter les protocoles comme on l'a fait dans une série d'autres secteurs.

Deuxièmement, il y a la capacité de diminuer certains coûts. Certains secteurs n'ont pas encore fait, me semble-t-il, l'effort maximal, ou en tout cas, l'effort que requièrent les circonstances exceptionnelles que l'on vit. Je pense notamment au secteur de l'assurance, au secteur du leasing pour certaines sociétés de leasing où je pense que, par rapport à ces coûts fixes, par rapport aux couvertures d'assurances, par rapport au coût des leasings, par rapport au report de ceux-ci, il y a certains éléments de coût. Je mentionne très concrètement certaines sociétés de leasing et par ailleurs, certains acteurs de l'assurance. L'on doit effectivement adapter tout à fait les coûts à la réalité telle que la vivent les entrepreneurs concernés.

Il y a alors les éléments qui sont plus fonctionnels. Je sais que M. le Ministre Henry a travaillé la compensation, si je puis dire, en termes de pourcentage pour ceux qui font du transport scolaire en accordant un pourcentage fixe considéré comme incontournable pour cette période où les prestations n'ont pas été exercées. Je pense qu'il s'agit de 27 %. La demande du secteur était si possible de rehausser ce pourcentage de manière à s'approcher plus des frais fixes dont on estime le niveau à, en général, plus proche de 40 % que de 30 %, m'indique-t-on.

Il y a le dispositif tel qu'on l'imagine. Je sais qu'il est difficile de modaliser pour chaque secteur le dispositif et je sais que la Flandre a choisi un modèle comme vous l'avez évoqué, Madame la Députée, qui est autant par période et par car immobilisé.

Dans l'état actuel de notre réflexion, il y a d'abord la quatrième mesure qui est celle que j'ai détaillée à la faveur d'interpellations précédentes, d'une part. Il y a les dispositions, puisque l'on parle ici de mobilisation, de capitaux qui sont en général très importants. Il y a des dispositions sous forme de prêts et de garanties et reports avec nos différents outils économiques. Puis, j'entends le message à la fois des secteurs, à la fois des parlementaires en disant qu'il faudrait encore que l'on puisse adapter à la réalité de la situation quelque chose qui soit plus spécifique. On doit voir, par rapport à cela, quels sont les volants budgétaires dont je peux encore disposer après la quatrième mesure. Je dois aussi voir par rapport aux capitaux concernés dans les entreprises quelle est la mesure qui peut être un appoint complémentaire, mais il y a pour cela des éléments à la fois de capacité budgétaire et d'analyse que je souhaite continuer à poursuivre, à mener.

Je veux vous assurer, mais vous en êtes convaincus, que le Gouvernement, l'ensemble de mes collègues, nous mobilisons un maximum d'efforts par rapport au secteur avec les limites, cela a été rappelé aussi, que notre budget, malheureusement, nous fixe et nous autorise.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vanderpe.

Mme Vanderpe (cdH). - Monsieur le Ministre, si vous pouviez éventuellement hocher de la tête à cette question. Confirmez-vous bien que les autocaristes et voyagistes rentrent dans la quatrième vague ? Vous confirmez.

Je n'ai pas eu l'impression que ce soit super clair.

Comme on n'avait pas la liste précise, on a toujours l'impression qu'il y a un flou qui persiste. Là, vous confirmez bien que ces deux secteurs-là font partie de la vague.

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Super, merci pour cette confirmation.

Vous le dites vous-même, c'est 5 000 euros par car et les 8 500 euros déjà donnés sont un premier pas. Ils l'entendent bien, ils sont conscients des aides apportées et je pense qu'avec les rencontres que vous avez pu avoir, que certains députés ont pu avoir aussi avec le secteur, le point de vue a, je pense, un peu changé par rapport à ce que l'on avait pu entendre de lors de la plénière de dire : « Ils peuvent déjà être contents avec les 3 500 euros qui ont été donnés. » C'était la réaction d'une des députées lors de la séance plénière.

Clairement, la diminution des coûts, le leasing, et cetera, je pense qu'il faut aussi travailler là-dessus puisqu'il est vrai que, aujourd'hui, si un autocariste dit qu'il ne va pas assurer son car tant qu'il ne roule pas, parce que s'il le remet en assurance, cela fait un an complet qu'il doit payer, cela ne peut pas être coupé par mois. S'il reçoit exceptionnellement une demande pour faire un transport, il doit alors réactiver son assurance. Cela amène alors une situation impayable par la suite. On arrive finalement un peu à un cercle vicieux. Si l'on accepte un projet, on se retrouve noyé financièrement pour un an.

Avec le point supplémentaire, c'est que, aujourd'hui encore, on a maintenant l'annonce supplémentaire pour les patrons de manière générale, qui vont devoir payer le pécule de vacances, jours de chômage covid assimilés. C'est un bien, bien entendu, pour le personnel, mais par contre pour des patrons qui n'ont pas un franc de liquidité, cela va être très compliqué sans être aidé. Aujourd'hui, ils ne savent pas sortir ces montants. Cela me semble vraiment compliqué aussi. C'est pour cela que j'insiste sur le fait que ce secteur particulier a besoin d'une aide vraiment spécifique.

Pour aussi répondre à ce que Mme Cassart-Mailleux disait et ce que Mme Nikolic avait dit lors de la séance plénière, va-t-on réagir comme cela sur chaque secteur qui est en difficulté ? Oui, on souhaite bien, au cdH...

(Réaction d'un intervenant)

Il faut bien se rendre compte qu'on ne sait pas faire un truc précis pour chaque secteur.

Nous, nous avons vraiment envie de nous intéresser aux secteurs en difficulté. Au lieu d'avoir des solutions générales qui sont inadaptées et qui risquent d'amener des faillites alors qu'on a aidé les secteurs, mais comme ce n'est pas suffisant et pas adapté, cela amène quand même des faillites et c'est de l'argent perdu. On veut s'attarder aux difficultés précises de ces secteurs en détresse. On a commencé avec les voyagistes et les autocaristes. On reviendra certainement par la suite avec d'autres secteurs oubliés, comme on a déjà parlé des forains ou de l'événementiel, avec des solutions adaptées et précises par rapport à la situation.

J'entends bien, Monsieur le Ministre, que vous parlez même d'encore quelque chose après éventuellement la quatrième vague, que l'on pourrait imaginer quelque chose encore après. J'y vois une ouverture. J'espère réellement que l'on aura une solution pour ces personnes en difficulté.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Je serai bref. Je trouve que la piste évoquée par M. le Ministre est vraiment intéressante d'aller diminuer les coûts fixes en ciblant les assurances et le leasing. J'ai hâte de voir ce que vous allez produire sur ce sujet, ainsi quels impacts concrets cela va avoir sur la réduction de ces coûts fixes.

Mme la Présidente. - La parole est Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je remercie en tout cas le ministre.

C'est vrai que vous parlez du coût fixe très important de charges, de leasing. Cela, c'est la réalité de terrain que le secteur rencontre tous les jours.

Il est clair qu'adapter protocole avec le futur Conseil national de sécurité, en fonction évidemment du taux de contamination, est évidemment une piste aussi. Diminuer les coûts, M. Nemes vient de le dire, cela reste aussi une solution. C'est vrai que ce n'est pas simple parce qu'une sortie fait qu'on réactive l'assurance. C'est clair.

Face à cette crise, on peut toujours donner plus et ce n'est jamais assez, je vous rejoins et je ne dis pas, mais il y a derrière cela aussi une réalité budgétaire. Des personnes, si je n'étais pas responsable, diraient qu'on peut toujours donner plus et faire toujours plus. Il y a quand même la réalité budgétaire, je tiens à le souligner. Par contre, s'intéresser aux difficultés de chaque secteur, Madame Vandorpe, je pense qu'on se rejoint, parce que c'est aussi notre priorité.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci à M. le Ministre pour ces réponses. Les frais fixes, 40 %, si un autocar ne peut pas en tout cas partir avec au moins 40 % de sa capacité, cela veut dire qu'il voyage à perte. Et encore, avec 40 % de sa capacité, il voyage à perte. Comme ma collègue, Mme Cassart-Mailleux, le disait : « Donnez, mais ce ne sera jamais assez ». Effectivement, il y a tous les secteurs qui sont impactés et tous, les uns plus que les autres, les autocaristes en font partie.

Ce qui me réjouit, c'est d'entendre M. le Ministre dire que le quatrième volet d'aides comprend en tout cas les autocaristes touristiques. Je vous engage vraiment à continuer sur cette voie avec les négociations du secteur du leasing et celui des assurances parce que, au niveau des assurances, pour nous, voiture ou moto, on peut

prendre des assurances qui coûtent un tout petit peu plus cher à la base, mais qui peuvent être suspendues pendant une certaine période. Ce serait peut-être une solution.

A posteriori, c'est compliqué, mais on pourrait dire : « Mon car ne fonctionne pas telle semaine ou tel mois, je suspends mon assurance, mais je ne suis pas obligé de la reprendre pour une année après, elle reprend son cours normal ». Ce sont des solutions qui existent pour les voitures de monsieur Tout-le-Monde, pourquoi ne pas essayer d'adapter cela au niveau des autocaristes, ce serait une diminution forte des charges.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Vandorpe. La première, motivée, a été déposée par Mmes Vandorpe, Goffinet, M. Desquesnes et Mme Schyns (Doc. 273 (2020-2021) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Cassart-Mailleux, MM. Disabato et Fontaine (Doc. 274 (2020-2021) N° 1).

QUESTION ORALE DE MME MAUEL À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la transmission des entreprises ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). - Monsieur le Ministre, nous sommes dans une période particulièrement importante sur le plan économique. En effet, il est vital de se concentrer sur une relance solide à long terme pour la santé financière et économique de la Wallonie.

Parmi ces enjeux économiques se trouve la question de la transmission des entreprises tant en termes de reprise de l'entreprise, de croissance par acquisition ou parfois de cession d'activité.

En effet, selon des chiffres de 2018, on estime que 10 000 entreprises wallonnes sont considérées comme transmissibles jusqu'en 2025, représentant à peu près 100 000 emplois. À peu près 30 % des dirigeants d'entreprises wallonnes sont âgés de plus de 55 ans et deux tiers d'entre eux envisagent de remettre leur activité en fin de carrière.

Malheureusement, un grand nombre d'entreprises sont encore liquidées chaque année faute de repreneurs. Cela est d'autant plus marquant pour les fermes et les entreprises agricoles où les repreneurs semblent être plus difficiles à trouver. Il est dès lors nécessaire de maintenir une solidité entrepreneuriale en évitant les liquidations. Une plus grande présence garantit dès lors plus de richesses et de recettes pour la Wallonie.

Des outils existent tels que la SOWACCESS, filiale de la SOWALFIN, qui est un interlocuteur neutre pour aider à préparer la vente et la reprise d'une entreprise.

Considérez-vous que la transmission des entreprises est un aspect particulièrement important dans le cadre d'une relance économique ? Des dispositions sur ce sujet sont-elles prévues dans le plan Get up Wallonia ? Des secteurs particuliers où le pourcentage de liquidations est plus élevé ont-ils été ciblés ? La SOWACCESS travaille-t-elle avec des partenaires afin de faciliter certaines transmissions ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question sur un sujet aussi important. On parle beaucoup de la création d'activités. Le sujet de la transmission et donc de la pérennité d'activité d'entreprises est un sujet qui mérite aussi toute notre attention. Il faut effectivement, pour atteindre cet objectif, pouvoir étudier les différents éléments qui permettent alors de rendre plus solide la transmission entrepreneuriale en Wallonie.

La SOWACCESS a été créée il y a près de 15 ans afin précisément d'aider de manière neutre cédants et repreneurs dans leurs démarches de transmissions et reprises. Si l'on repart des 10 000 entreprises à la vente dans un horizon de 10 ans, annoncées dans le rapport de l'IWEPS, qui est votre source, je pense, desquelles, statistiquement, on retire les 20 % qui seront transmis de façon familiale et les 20 % transférables à un membre du personnel, il y aurait donc potentiellement environ 6 000 entreprises à la recherche d'un acheteur dans un horizon de 10 ans, soit 600 par an. Cela indique l'ampleur du défi qui est le nôtre. On doit probablement, dans une partie de ces 600 entreprises, malheureusement en retirer un pourcentage qui sont des entreprises qui ne sont pas pérennisables ou dont le modèle économique a vécu ou qui ne sont pas suffisamment solides pour trouver un repreneur et qui malheureusement sont vouées à la cessation d'activités.

Si je mets ces chiffres au regard de l'activité de la SOWACCESS, on a alors une perspective, me semble-t-il, qui ne manque pas d'intérêt. En 2019, la

SOWACCESS, c'est quelques chiffres que je me permets de vous communiquer :

Plus de 800 candidats cédants qui ont été en contact de près ou de loin avec la SOWACCESS.

Près de 700 acquéreurs ou candidats acquéreurs qui ont également été en contact avec la SOWACCESS.

Plus de 450 entrepreneurs qui ont fait appel aux subsides « chèques-entreprises » pour se faire accompagner dans leur transmission par l'entremise de la SOWACCESS.

Quatre-vingts cinq futurs repreneurs ont suivi la formation « Clubs repreneurs » de la SOWACCESS pour se préparer à la reprise.

Nonante et un candidats repreneurs qui se sont affiliés à la SOWACCESS afin de trouver une entreprise à racheter.

Plus de 250 nouvelles entreprises à la vente qui ont été amenées sur les différentes plateformes de la SOWACCESS.

Plus de 150 partenaires privés, spécialisés en transmission, tels que des réviseurs, avocats, cabinets de cession acquisition, experts comptables, et autres consultants qui sont agréés à la SOWACCESS et reconnus par un comité Éthique, et prêt à accompagner nos entrepreneurs. Voilà tout l'écosystème autour de la SOWACCESS.

Ces chiffres démontrent clairement l'importance « part de marché » de la SOWACCESS dans les transmissions en Wallonie.

Si Madame la Présidente peut me faire crédit de son indulgence trop souvent sollicitée par moi, je pourrais encore vous indiquer que ces éléments quantitatifs permettent aussi indépendamment de cela de continuer à améliorer le dispositif SOWACCESS avec notamment les points d'attention de la transmissibilité des entreprises en difficulté.

D'autre part, la transmission comme vecteur d'accélération de la croissance pour nos PME est un élément très important et de favoriser la reprise par les jeunes repreneurs.

Je termine en indiquant que la plateforme « Affaires à suivre » dédiée au TPE, commerces de détail, horeca va être très prochainement actualisée et que depuis deux ans, la SOWACCESS est également partenaire de la Vlerick Business School dans le cadre du M&A Monitor, afin d'appréhender au mieux les dernières tendances et enjeux de la transmission en Belgique.

Après la Commission, je vous donne aussi un petit mot sur la transmission agricole et sur quelques éléments de projet, parce que je viens de consommer mes trois minutes allègrement.

Mme la Présidente. - Allègrement, je ne vous le fais pas dire.

Vous avez vraiment dépassé le temps, la prochaine fois, je vais devoir vous interrompre.

La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie. Il n'y a pas de souci puisque je comptais encore poser une question sur la transmission des fermes. Cela va suivre aussi.

Merci pour ces données très intéressantes. Je constate que la SOWACCESS est un organe très dynamique. Bientôt aussi, la semaine de la transmission de l'entreprise wallonne qui se déroulera donc du 9 au 20 novembre. Donc je veux bien revenir sur ce sujet pour faire un bilan de l'édition.

Vous avez dit qu'il y a de la matière sur les candidats cédants et les candidats acquéreurs qui se tiennent plus ou moins dans la balance, comme on le voit. C'est du potentiel aussi à maintenir étant donné que le gros est déjà fait dans la plupart des entreprises qui sont à céder. Il y a donc une clientèle qui a pu se créer donc l'on comprend que certains métiers ont changé. Peut-être aussi voir que certains métiers changent avec la digitalisation et donc c'est peut-être plus facile aussi d'attirer les jeunes.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ÉDITION 2020 DE LA JOURNÉE « DÉCOUVERTE ENTREPRISES » »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'édition 2020 de la journée « Découverte entreprises » ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, la troisième édition de la journée « Découverte

entreprises » aura lieu le 4 octobre prochain. Véritable plateforme entre le monde économique, monde de l'entreprise et le public, l'initiative rencontre un vif succès et offre une ouverture d'esprit et une prise de conscience des différents métiers existants. Pour preuve et malgré la météo capricieuse de l'année dernière, 150 000 visiteurs ont déambulé dans les 150 entreprises ouvertes pour l'occasion.

Qu'en est-il de l'édition 2020 ? L'objectif des 190 entreprises participantes sera-t-il atteint ?

Des mesures spécifiques seront-elles prises dans le cadre de la crise sanitaire que nous vivons actuellement et si oui, lesquelles ?

Enfin, la Wallonie étant confrontée à la problématique des métiers en pénurie, pouvez-vous m'indiquer si cette troisième édition mettra l'accent sur les secteurs en difficulté afin d'éventuellement susciter un intérêt chez les jeunes, voire même chez les moins jeunes ?

Mme la Présidente. - Merci, Madame Cassart-Mailleux, pour la concision de vos propos.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, vous le mentionnez, je pense, tout à fait avec raison, la Journée découverte entreprises 2019 avait rencontré un franc succès. J'ai moi-même été visiter plusieurs sites : 150 000 visiteurs ont fait de même, ils se sont déplacés dans les 150 entreprises participantes. En 2018, il y avait 84 entreprises participantes.

Bien entendu, cette année sera très différente. Le covid est malheureusement passé par là et place les entreprises face à de nombreux défis en matière d'activité de relance et de redéploiement.

Nous avons donc et néanmoins fait le choix de maintenir la Journée découverte entreprises. En effet, c'est probablement maintenant que les entreprises ont le plus besoin de soutien, de visibilité, de montrer au grand public leur réalité, leur travail et leur apport sociétal.

Nous avons décidé d'organiser une Journée découverte entreprises principalement sur un mode digital. En effet, la situation sanitaire telle que nous la connaissons ne nous autorise pas à organiser les choses en présentiel de façon importante dans des conditions sécurisées.

Je dis Journée découverte entreprises « principalement », car nous avons laissé la possibilité aux entreprises qui souhaitent quand même montrer leur travail en mode présentiel d'accueillir des visiteurs,

dans le strict respect des mesures et protocoles de sécurité sanitaire avec les dispositions que vous connaissez ainsi qu'une limitation du nombre de personnes en fonction des dispositions décidées par le CNS.

Un système d'inscriptions a été mis en place – n'hésitez pas à vous inscrire toutes et tous – pour limiter la concentration de masse. Les inscriptions ont démarré vendredi dernier. La présidente, elle-même, me dit qu'elle sera présente.

La Journée découverte 2020 sera donc un mélange de virtuel et de présentiel.

À ce jour, 20 entreprises inscrites le sont en présentiel et 13 en virtuel.

Le point fort de l'édition 2020 réside aussi dans le volet digital. En effet, une émission aura lieu en direct toute la journée avec débats et interviews sur les canaux de communication du partenaire Sudpresse, et cetera.

Cette émission comprendra :

- six live dans six entreprises ;
- des visites 360° ;
- des vidéos d'entreprises préenregistrées ;
- une émission en direct, avec les principaux intervenants ;
- et de nombreux encore autres moments de découvrir autrement le cœur économique de la Wallonie.

Bref, les Wallonnes et tous les Wallons seront invités à ce direct à être présents.

Le thème de l'édition sera d'ailleurs : « Le digital au service de la relance économique ».

M. le Président honoraire du Parlement, lui-même est séduit par cette visite qui lui est promise le 4 octobre 2020.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je remercie M. le Ministre pour le caractère complet de sa réponse.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES MESURES
CONCERNANT LES RÉCEPTIONS DE
MARIAGE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact économique des mesures concernant les réceptions de mariage ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est dommage que Mme Vandorpe soit partie parce que c'est aussi un secteur très impacté, le secteur des mariages.

Je vous ai interrogé récemment sur le secteur de l'événementiel et vous avez, depuis, rencontré le secteur pour aborder leur avenir. Je souhaiterais néanmoins revenir sur la situation des prestataires de mariage qui sont, au regard de mesures affectant les réceptions de mariage, encore plus touchés que le reste du secteur événementiel, à tout le moins tout autant impacté.

Le manque d'adhésion à cette mesure de restriction à 10 personnes pour les réceptions de mariage est tel que les mariés à proximité d'une frontière préfèrent annuler leur réception en Belgique et se marier hors de notre pays. Quand je dis « se marier hors de notre pays », c'est-à-dire se marier en Belgique et aller faire la fête de l'autre côté de la frontière.

Tout cela, bien entendu, sans aucune mesure sanitaire, sans aucun suivi puisqu'en France, au moment où j'ai rédigé la question, il n'y avait pas de restrictions en termes de nombre.

Bref, nous sommes très loin de l'objectif affiché par ces mesures, puisque la fête se fait de l'autre côté de la frontière et puis les participants reviennent en Belgique sans test, sans rien de plus.

Vous répondiez déjà à ma précédente interpellation que cette restriction pour les mariages tenait compte du contexte beaucoup plus intime rapproché d'une telle célébration. Cependant, de nombreux secteurs peuvent maintenant réunir 200 personnes en intérieur, notamment dans un contexte d'événement public.

Quelle est votre analyse de cette situation au regard tout le secteur du mariage ? De quel levier d'actions disposez-vous pour soutenir les prestataires de mariage

en Wallonie ? Comptez vous accentuer les mécanismes régionaux d'accompagnement de PME et indépendants pour éviter les faillites qui, malheureusement, risquent de se produire si la situation perdure et il que cela soit le cas ?

Le secteur a besoin d'être entendu et est prêt à mettre en place toutes les mesures sanitaires nécessaires. Porterez-vous cette problématique auprès CNS et du Ceval ?

Je vous en remercie d'avance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, effectivement, c'est un des secteurs très lourdement impactés par la crise. De surcroît, les reports successifs des cérémonies de mariage font que les personnes elles-mêmes, soit renoncent – j'ai connu des situations – à la cérémonie, à organiser des festivités dans des territoires proches des frontières, singulièrement comme les vôtres. Certains vont organiser la cérémonie à l'extérieur lorsque les conditions sanitaires du pays hôte le permettent ou bien ils reportent, mais très logiquement, il n'y aura pas plus de dimanches, de samedis et de vendredis en 2021 qu'il n'y en a eu en 2020.

Le report ne s'est donc pas multiplié dès le moment où l'agenda des salles de réception, et cetera est complet. Ce report ne sera que partiel. C'est la raison pour laquelle j'ai rencontré aussi les organisateurs de réceptions, mariages ou en tout cas un certain nombre d'entre eux.

Nous plaidons donc, mais je m'exprime de nouveau, Monsieur Fontaine, sur la réserve de l'analyse des chiffres tels qu'ils évoluent depuis maintenant une bonne semaine et sous réserve de l'analyse des experts qui conseilleront le CNS et le Ceval les décisions éventuelles de la semaine prochaine. Sous réserve de ces dispositions-là, ceux-ci m'indiquent pouvoir garantir dans des protocoles et dans le contrôle de ceux-ci pouvoir reprendre une activité partielle qui leur permet de réalimenter petit à petit l'organisation d'événements. Je laisse ces propositions à l'appréciation des experts et des services qui préparent le CNS2. Les intéressés vont être éligibles à l'aide de quatrième vague, la quatrième disposition que j'ai mentionnée tout à l'heure.

Troisièmement, l'événementiel, c'est aussi plusieurs manifestations, le plus souvent. Ce sont les mariages, mais aussi d'autres manifestations. Là, sous réserve de l'évolution de la situation, avec le Gouvernement, nous souhaitons pouvoir rencontrer les bourgmestres de manière à ce que les uns et les autres puissent être pleinement informés des possibilités que les protocoles

actuels et le cadre sanitaire leur permettent puisque pour certains, toute organisation d'événements ou de manifestations et plutôt la ligne de conduite, tandis que d'autres ont une ouverture plus large, en ce compris d'événements, par exemple, à vocation sportive ou de cette nature où le secteur événementiel trouve parfois également à travailler.

Voilà les éléments de notre travail et l'élément le plus concret sera la mise en œuvre de cette quatrième disposition spécifique que j'ai détaillée tout à l'heure.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Comme vous le disiez, les reports successifs – et je connais aussi des gens qui ont reporté jusqu'à trois fois et qui renoncent en tout cas actuellement. Quant à l'agenda des salles, je vous rejoins vraiment pleinement. L'agenda des bourgmestres peut s'adapter. Au lieu de faire deux mariages par samedi, ils peuvent en faire trois, quatre, voire, comme dans certaines villes, « à la chaîne », mais l'agenda des salles, cela ne s'adapte pas vraiment.

Des solutions, je pense qu'il y en a. Dans les mariages, il y a toujours une table d'honneur ; on pourrait imposer aux prestataires de services de limiter des tables de huit ou de 10 avec des bulles familiales ou des bulles déjà constituées entre amis. Cela peut se faire. Il y a des solutions en tout cas.

J'espère que vous allez faire le maximum pour rapporter cela au niveau du CNS. La chose positive est qu'ils sont éligibles au quatrième volet, mais le quatrième volet ne comprend « que » 50 millions d'euros.

Au vu des secteurs qui sont encore impactés, je pense que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, il sera peut-être nécessaire, si la crise perdure, d'ouvrir un cinquième volet. Je rejoins toutefois ma collègue, Mme Cassart-Mailleux, en soulignant que, à un moment donné, on ne fait pas fonctionner la planche à billets.

QUESTION ORALE DE M. SAHLI À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA FAILLITE DE BRANTANO »

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA REPRISE DES MAGASINS BRANTANO »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Sahli, sur « l'impact économique de la faillite de Brantano » ;
- M. Antoine, sur « la reprise des magasins Brantano ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). - Monsieur le Ministre, dernièrement, nous apprenions dans la presse que le conseil d'administration de FNG International Holding ainsi que la majorité de ses filiales ont fait aveu de faillite, laquelle a été prononcée par le Tribunal de l'entreprise de Malines début août.

Cette nouvelle avait été confirmée par FNG dans un communiqué de presse du 30 juillet dernier et annoncée le même jour aux syndicats lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire.

Parmi les sociétés impactées figure la chaîne de magasins de chaussures bien connue Brantano qui ne disposerait plus des fonds nécessaires pour poursuivre ses activités.

L'enseigne Fred & Ginger serait notamment concernée par l'aveu de faillite.

Selon le communiqué du groupe, aucune procédure d'insolvabilité n'aurait été sollicitée pour la société mère FNG SA, de sorte que le groupe espère que cette étape ne signifie pas la fin de l'ensemble de ses activités. Selon le porte-parole du groupe, une offre de reprise aurait été formulée et devrait faire l'objet d'un examen par les curateurs désignés à cet effet.

En réaction à cette annonce, les syndicats ont notamment pointé du doigt une mauvaise gestion et

« l'appât du gain des fondateurs du groupe ». Ils dénoncent également la précipitation dont la direction aurait fait preuve, notamment dans sa politique d'acquisition.

Dernièrement, le groupe vanHaren faisait part de son intention de reprendre les activités de 43 magasins Brantano. Cette décision concernerait toutefois, selon la presse, exclusivement des magasins situés en Flandre.

Disposez-vous, Monsieur le Ministre, d'informations sur l'impact économique d'une telle faillite en Wallonie ?

Combien de magasins seront-ils concernés ?

Qu'en est-il de la reprise d'une partie des magasins Brantano à ce jour ? Quelles en seraient les modalités ?

Avez-vous eu connaissance d'éventuelles autres offres de reprise ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, je vais donc me joindre à mon excellent collègue. Comme je le disais, nous allons prendre chacun une chaussure de la paire nécessaire à chacun d'entre nous pour nous déplacer et pour revenir sur cette faillite et les conséquences des reprises des magasins Brantano.

Fin août, le syndicat ACV annonçait, comme l'a rappelé M. Sahli, la reprise de 43 magasins Brantano sur les 90 situés en Belgique.

Le groupe hollandais vanHaren Schoenen, filiale du géant allemand Deichmann, ne reprendrait que les seules enseignes flamandes et abandonnerait dès lors le nom de « Brantano ».

En clair, les magasins wallons devraient fermer leurs portes sans solution d'avenir dans cette opération de rachat communautaire !

Ce qui est le plus inquiétant, Monsieur le Ministre, c'est que ce n'est pas la première fois que la Wallonie est laissée pour compte dans le cadre d'une reprise.

Puis-je ainsi vous rappeler la situation similaire connue lors de la reprise des magasins E5 Mode par Feniks-Holding ? Là aussi, le repreneur avait considéré que les Wallons n'avaient pas la même perception de la mode que les Flamands et que, dès lors, il valait mieux privilégier les marchés du Nord. Je ne sais si l'explication était pertinente ou non, mais c'était celle qui était avancée, laissant une deuxième fois pour compte les travailleurs de Wallonie.

Inutile de vous dire que l'amertume est grande pour les travailleurs concernés et pour un certain nombre

d'observateurs qui s'interrogent – je vais être prudent – sur la régularité de la faillite telle qu'elle a été décidée.

Monsieur le Ministre, vos services ont-ils eu des contacts ? Je pense évidemment très directement à la SOGEPa avec la curatelle et le repreneur hollandais, voire avec les délégations syndicales. Quelle leçon tirez-vous de voir, dans la reprise d'un certain nombre d'enseignes internationales, le fait de voir privilégier davantage la Flandre que la Wallonie ? Y a-t-il une raison objective ? J'imagine que les travailleurs sont payés au même barème, c'est donc peut-être davantage au niveau de la clientèle, de la perception. Je serais très curieux de vous entendre sur le sujet.

De manière plus générale, quel service de secours, oserais-je dire, avez-vous mis sur pied – parce que, malheureusement, les faillites, il y en a encore d'autres annoncées à nos portes – pour rencontrer l'attente des travailleurs concernés par ce type de déconfiture ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Messieurs les Députés, on a ici évidemment un exemple, mais je vais y venir de façon plus détaillée, de la situation difficile que traverse le commerce de détail à la suite de la fermeture, à la suite des conséquences de la crise du covid, de l'impact de l'e-commerce et d'une série d'éléments qui ont des conséquences concernant les flux économiques d'un certain nombre d'implantations physiques dans le commerce de détail.

De plus, la faillite du holding FNG coté en Bourse semble poser un certain nombre de questions et une instruction judiciaire est ouverte. Je ne connais évidemment pas, et je n'ai pas à connaître, les termes de celle-ci, mais j'observe que des éléments suffisants justifiaient l'ouverture d'une instruction judiciaire.

Je précise par ailleurs qu'aucun outil public wallon n'avait financé cette société ou ses filiales et que nous ne disposions préalablement d'aucune information particulière sur l'évolution de ce groupe, excepté les communications réglementées dans le cadre de l'information sur les sociétés cotées telles qu'elles sont fixées par le cadre légal.

Vous avez raison, le curateur a rapidement procédé à la vente des actifs et le repreneur néerlandais vanHaren a décidé de reprendre uniquement les implantations situées en Flandre.

Il était indiqué que ces magasins au nombre de 43 devaient rouvrir leurs portes le 1er octobre prochain, mais des indications nous conduisent à croire que cette

réouverture sera postposée. Sur base d'un communiqué, sous réserve de modification ultérieure, de l'entreprise vanHaren, on parle désormais d'une réouverture au 1er février 2021, au mieux.

À l'annonce de la non-reprise des magasins situés en Wallonie, j'ai eu effectivement la même réaction que vous et nous avons contacté le curateur.

Ce dernier nous a indiqué avoir par ailleurs reçu des sollicitations d'entreprises intéressées par la reprise des magasins du côté wallon. Son travail d'analyse par rapport à ces possibilités de reprise est en cours.

Nous avons proposé le support des services régionaux et de nos outils économiques régionaux en ce qui concerne l'aide à la recherche de candidats complémentaires si besoin ou l'organisation, la structuration du financement potentiel, mais le curateur nous a indiqué que cela ne lui semblait pas, à ce stade, nécessaire.

Nous avons convenu de faire le point régulièrement concernant l'évolution du dossier.

Je n'ai pas interrogé vanHaren pour savoir ce qu'il en était de son choix de la reprise des magasins en Flandre. J'imagine que des éléments de proximité de marché par rapport à l'activité aux Pays-Bas de vanHaren sont intervenus. Probablement des éléments d'indication socioéconomiques concernant les magasins concernés, mais je n'ai pas le détail de cette décision de reprise d'une partie de l'activité, partie étant délimitée par la frontière linguistique.

De façon plus générale, cette situation, si je mets actuellement entre parenthèses les éléments de l'évolution et de la faillite du holding, cette situation nous renvoie plus largement à l'évolution du commerce détail et *retail* puisque les échos que nous avons notamment au sortir de cette période d'été, de cette période de soldes qui a été mauvaise pour la plupart des commerces, nous inclinent vraiment à être mobilisés pour l'ensemble du secteur. Au-delà de la période de confinement, de reprise temporaire, des mesures de limitation de la fréquentation des magasins, je crains, comme les organisations représentatives du secteur, je crains des difficultés dans un certain nombre d'établissements au sortir de cette période, de surcroît se pose la question de la solvabilité avec des stocks qui doivent être reconstitués, avec des stocks qui n'ont pas pu être écoulés.

On a évoqué une série de secteurs et il y a là un point tout particulier de réflexion que nous souhaitons aussi mener. Je profite de votre question, à l'un et à l'autre, pour redire notre disponibilité régionale et la disponibilité de nos différents outils, comme la SOGEPa, SRIW, la SOWALFIN, pour répondre aux situations spécifiques qu'immanquablement nous allons devoir traiter dans les prochains mois.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Comme vous, et comme l'ensemble des membres de cette assemblée, nous croyons à cette Wallonie qui s'inscrit résolument dans le cadre d'un développement social, économique et durable. Entendre un repreneur qui ne veut reprendre que des magasins situés en Flandre, c'est blessant, c'est choquant. Je pense que cela ne choque pas que moi, mais l'ensemble des membres de cette assemblée et les travailleuses et travailleurs. Il n'y a pas que les rayons, derrière il y a des hommes et des femmes qui travaillent. C'est blessant d'entendre un repreneur qui se contente de reprendre que les magasins situés en Flandre.

Je note que les outils wallons sont dynamiques, disponibles à chercher des entrepreneurs, à continuer à avoir des contacts avec la curatelle. C'est une bonne chose. Je note positivement cet élément-là. Nous comptons sur M. le Ministre pour rester vigilant comme il l'est sur des dossiers compliqués. Il en va de l'avenir de ces hommes et ces femmes qui travaillent tous les jours pour subvenir aux besoins de leur famille.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - La réponse du ministre nous renvoie sur un petit clair et un grand obscur. Le petit clair, c'est l'espoir d'une éventuelle reprise des enseignes wallonnes de Brantano, le cas échéant par d'autres sociétés. Le grand obscur, c'est un certain nombre d'enseignes aujourd'hui en difficulté. Peut-être même que certaines d'entre elles ont bénéficié de prêts des outils wallons parce qu'elles avaient un problème de liquidité, mais elles risquent d'être confrontées cet automne à un problème de solvabilité et d'être engagées dans une procédure de liquidation judiciaire, voire de faillite.

Nous resterons attentifs et j'imagine qu'avec notre collègue ou d'autres nous reviendrons vers vous. L'audition de la SOGEPa serait peut-être utile pour avoir un tableau d'ensemble des interventions auxquelles ils ont procédé à votre demande ou à la sollicitation d'enseignes commerciales dans ce secteur.

**QUESTION ORALE DE M. HARDY À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du

territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les investissements directs étrangers ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). - Monsieur le Ministre, la cellule économique du CRISP a récemment rendu son rapport annuel à votre cabinet. Ce document fait le point sur l'évolution de la concentration économique de la Région wallonne ainsi que sa dépendance aux investissements étrangers.

La Belgique y est définie comme une petite économie ouverte se caractérisant par un marché domestique limité compensé par une forte intégration dans le commerce européen et, plus largement, international. Traditionnellement, la Belgique dispose d'une législation qui encourage massivement les investissements directs étrangers, dits IDE, notamment via les intérêts notionnels.

En 2019, un nouveau règlement concernant le filtrage des investissements étrangers a été adopté au niveau européen.

Trois justifications combinées sont avancées :

- la crainte de devenir dépendant d'une société étrangère pour la fourniture de biens ou de services critiques ;
- la volonté de maintenir dans le cadre national des technologies et des expertises spécifiques ;
- le souhait de se prémunir d'actes d'espionnage, voire de sabotage de services essentiels.

Disposez-vous de données précises sur la nature des IDE qui pourraient être problématiques au regard de ces trois points ? Si oui, des pays en particulier sont-ils visés ?

En 2016, la Flandre a adopté un décret mettant en place un mécanisme de contrôle des investissements étrangers qui pourraient nuire aux intérêts stratégiques de la Région dans les entreprises dépendant des pouvoirs régionaux et locaux. La Wallonie dispose-t-elle d'un dispositif ou d'un outil similaire ?

L'Autorité fédérale belge se penche sur un texte qui viendrait combler le vide juridique actuel et qui aboutirait notamment à la création d'une nouvelle administration dédiée à ce contrôle. Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, comme vous l'indiquez justement, la Belgique est une économie très

ouverte en matière d'investissements étrangers, qui constituent une source importante de croissance économique.

Les flux d'investissements étrangers stimulent non seulement notre activité économique, par le biais de sous-traitants, de l'emploi, mais aussi par le transfert de connaissances, de l'innovation et puis la croissance ultérieure de ces investissements sur notre territoire représente également une partie importante de notre croissance.

Pour rappel, pas moins de 1,825 milliard d'euros d'investissements ont été annoncés par des entreprises étrangères à la Wallonie en 2019. Ceci représentait l'annonce de 2 875 emplois.

Les résultats 2019 ont été des plus élevés de ces 20 dernières années.

Selon le baromètre de l'AWEx, notre pays a tiré, en 2019, très précisément, 92 projets d'investissements étrangers, dont 23 provenant de pays tiers. La France, les États-Unis et la Flandre – la Flandre reste extérieure à notre Région – restent les principaux investisseurs en Wallonie.

Je me permets aussi de réagir quant à votre question. Dire que les investissements étrangers sont liés aux intérêts notionnels me paraît, si je puis dire, trop réducteur. En fait, il y a une série de facteurs qui expliquent l'attractivité de notre territoire : la localisation de la Wallonie et de la Belgique, le fait de pouvoir travailler avec nos pôles d'excellence, la disponibilité de territoire, la proximité avec Bruxelles en ce qui nous concerne, avec les pôles universitaires, le travail intense mené par l'AWEx, soutenue par WBI, l'identification de possibles investisseurs, les missions réalisées, les dispositifs de recherche, notamment le précompte sur le chercheur, la disposition concernant les revenus de l'innovation, les revenus des brevets, la protection de la propriétaire intellectuelle et encore d'autres éléments de cette nature.

Vous avez raison, par ailleurs, il faut être vigilant par rapport aux investissements de pays tiers qui pourraient porter atteinte à nos intérêts fondamentaux, tels que l'ordre public et la sécurité nationale. Tant en Europe que hors de l'Europe, plusieurs dossiers d'investissement ou de tentatives d'investissement ont suscité des interrogations. Vous vous souvenez en Flandre de l'affaire Eandis, par exemple, il y a de cela quelque temps.

En réponse à ces préoccupations croissantes, une approche européenne d'un éventuel filtrage des investissements directs étrangers a été élaborée.

Cela a abouti le 19 mars 2019 à l'adoption du Règlement établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union européenne.

À titre informatif, le règlement n'oblige pas la mise en place d'un mécanisme de *screening* qui reste optionnel pour les États membres. Toutefois, il prévoit un mécanisme de coopération entre les États membres et la Commission pour échanger des informations et faire part de leurs préoccupations concernant les investissements directs étrangers qui constituent une menace pour la sécurité et l'ordre public.

Je vais clôturer en indiquant que 15 États membres de l'Union européenne ont déjà notifié à la Commission européenne leur propre mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers.

En ce qui nous concerne, on est dans une compétence fédérale, mais avec une intervention des régions, raison pour laquelle un premier projet de loi a été largement et vivement débattu entre régions et Fédéral, de sorte que nous avons pu notifier au Conseil d'État et aux services ad hoc de la Commission européenne ce projet visant à filtrer les investissements étrangers chez nous.

Dès le retour, je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'avis et de la Commission européenne et du Conseil d'État. J'ai plus de détails à vous transmettre, mais le temps imparti ne me le permet pas, mais je tiens cela à votre disposition par écrit, bien sûr.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Effectivement, j'aurais bien aimé avoir plus de détails sur ce projet. J'attends la réponse écrite et éventuellement je reviendrai vers vous.

Je pense que dans la balance commerciale globale, et je suis bien conscient que la Wallonie est une économie ouverte et je pense que dans l'économie de demain, on doit revenir à des circuits plus courts et éventuellement adopter des critères qui vont filtrer des investissements étrangers qui ne sont pas forcément nécessaires.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
WALLONIE ENTREPRENANTE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la Wallonie entreprenante ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, les nombreuses campagnes menées ces dernières années par les pouvoirs publics flamands pour stimuler l'esprit d'entreprise commencent à porter leurs fruits.

En 2014, le besoin d'entreprendre ne concernait que 4,7 % des 18-64 ans. Cinq ans plus tard avec 12 %, la Flandre surclasse de loin les Pays-Bas, à 10,4 %, l'Allemagne 7,6 % et la Grande-Bretagne 9,3 %.

Mieux même, 60 % des Flamands estiment qu'un entrepreneur qui a réussi mérite considération et respect. Selon une enquête menée auprès de 3500 entreprises constituées entre 2014 et 2018, 80 % des entrepreneurs s'estiment, en Flandre, satisfaits de l'aide financière apportée par les pouvoirs publics.

Bruxelles, quant à elle, a explosé son nombre d'indépendants entre 2006 et 2016 de 39,1 % contre 16,8 % en Wallonie, soit 293 067 indépendants et 18,9 % en Flandre avec 649 565 indépendants.

Reconnaissons cependant que ces chiffres sont quelque peu flatteurs dès lors que nous distinguons les indépendants à titre complémentaire du titre principal ou encore des indépendants pensionnés, voire étudiants, puisque le statut existe dorénavant.

En Wallonie, nous distinguons une faible hausse d'indépendants à titre principal +7,7 % en 21 ans contre 98 % à titre complémentaire.

Monsieur le Ministre, nous plaçons dans le cadre du Plan Get up Wallonia, le Gouvernement wallon et votre département adoptent de nouveaux dispositifs.

Vous le savez, le cdH a déjà avancé différentes propositions comme le décret « coup de main », que vous avez appelé, vous, « coup de pouce bis », mais reconnaissons qu'il y a une grande convergence, ce sont les mêmes doigts de la main, si j'ose dire et relayant ainsi d'autres initiatives que j'avais eu l'honneur de défendre par le passé, que ce soit le plan Airbag ou encore les stages professionnels de l'IFAPME réservés aux jeunes.

Monsieur le Ministre, aujourd'hui, je vous suis sensible à la question des indépendants et à leur statut.

Comptez-vous organiser, à l'instar de la Flandre, de vastes campagnes de sensibilisation au statut d'indépendant et à la réussite de ceux-ci ? Parce que peut-être faut-il aussi que nous revoyions notre regard à l'égard de celles et ceux qui réussissent.

Ensuite, comptez-vous relancer la bourse de préactivité disparue à l'initiative de M. Marcourt en 2016 ?

Et peut-être adopter une formule assez similaire à celle que vous avez vous-même lancée pour le commerce à travers Créashop.

Allez-vous proposer une allocation de transition qui me paraît souhaitable pour permettre le passage du statut d'indépendant complémentaire vers le statut d'indépendant à titre principal ?

Si nous pouvions gagner cette bataille, quelques pour cent en plus d'un côté et en moins de l'autre, ce serait tout bénéfique pour la Région wallonne et plus largement pour l'emploi.

Enfin, au passage, comptez-vous revoir les moyens attribués aux *invests* pour accompagner le capital à risque qui est parfois nécessaire pour celles et ceux qui choisissent le statut d'indépendant ?

Je serais donc, Madame la Présidente, très curieux d'entendre le ministre. Je sais que l'on ne peut pas l'interroger sur ses intentions, mais comme nous sommes à la veille du plan Get up Wallonia et l'avant-veille d'un budget 2021, j'imagine, Monsieur le Ministre, que vous avez quand même quelques chiffres en tête par rapport aux mesures qu'il faudrait prendre dans cette perspective.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question, qui est, en effet, essentielle.

Tout d'abord, je partage l'analyse que vous faites des chiffres, en ce compris dans la déclinaison que vous avez soulignée entre les indépendants qui s'installent à titre complémentaire ou après l'âge de la retraite et, par ailleurs, les indépendants à titre principal.

Ensuite, il y a pas mal d'initiatives existantes ou qui ont existé. Je ne vais pas les lister toutes.

On sait que les formations organisées par les opérateurs de formation ont aussi pour vocation d'insuffler l'envie d'entreprendre auprès des jeunes et des adultes. C'est le fait aussi bien du réseau de l'IFAPME que du réseau des centres de compétences. Un partenariat pour ce faire existe avec la SOWALFIN et avec la SOWACCESS.

Par ailleurs, l'IFAPME va transformer sa formation accélérée à la gestion dispensée aujourd'hui en présentiel en une formation dispensée en partie à distance en soutien à l'initiative entrepreneuriale.

En outre, le centre Management & Commerce propose des modules sur le sujet. De par son positionnement sur le commerce, le management ainsi que les ressources humaines, le centre dispose, me semble-t-il, de l'agilité nécessaire afin de proposer une offre sur mesure en fonction des besoins énoncés.

Le centre développe, par ailleurs, un parcours « Création d'entreprise » avec toutes les étapes de la création de celle-ci, y compris les outils pour mettre en œuvre son entreprise, le relais vers les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi.

Le FOREm, au travers du centre Management & Commerce, participe au projet européen EntreComp dont l'objectif est de déployer cet outil de positionnement des compétences entrepreneuriales.

Outre le soutien et la coordination des incubateurs Étudiants-Entrepreneurs, la SOWALFIN organise et coordonne le dispositif « Générations entrepreneurs », qui a pour objectif le développement de l'esprit d'entreprendre et d'entreprise, spécialement chez les jeunes.

Enfin, comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, je pense que des moyens complémentaires sont nécessaires. Je vous rejoins en cela, on peut travailler cela ensemble si vous le souhaitez. Il convient que l'on puisse mettre en œuvre, sur base des évaluations des dispositifs existants, une stratégie coordonnée pour soutenir l'esprit d'entreprise.

De surcroît, le statut de l'étudiant-entrepreneur permet, de façon précoce et relativement sécurisée, de se lancer dans l'activité entrepreneuriale. Mais que ce soit, au départ, des formations, en ce compris les formations dans l'enseignement obligatoire, à travers la mise à disposition d'outils complémentaires, à travers, par ailleurs, la sensibilisation en général, l'accompagnement, la sécurisation des processus, il me semble que l'ensemble de ce dossier mérite que l'on puisse revisiter et organiser une stratégie globale pour soutenir l'entrepreneuriat.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - D'abord, bonne nouvelle : j'en appelais à quelques chiffres dans le cadre budget 2021 de Get up Wallonia, mais il n'empêche que j'entends que le ministre y songe et va probablement dégager des moyens complémentaires.

J'oserais dire qu'il faudrait peut-être, Monsieur le Ministre, en revenir à un plan que j'avais salué quand j'étais dans l'opposition entre 1999 et 2004 : le Plan 4 x 4 de M. Kubla, qui était fondé sur cette démarche. Peut-être faudrait-il en partie le reprendre notamment, à travers les bourses de réactivité ?

Vous souhaitez que l'on partage un chemin, comme nous l'avions fait après une question sur le prêt Coup de pouce.

J'ai trois propositions à vous soumettre :

- des campagnes de sensibilisation pour changer notre regard sur les indépendants et leurs réussites ou à leurs échecs ;

- augmenter les moyens réservés aux structures d'autocréation d'emplois, qui sont aujourd'hui les plus grands pourvoyeurs d'indépendants à titre principal et bénéficiaires d'Airbag ;
- le décret Airbag, que j'avais porté en son temps, pour lequel, peut-être, il faudrait se montrer un peu plus généreux aujourd'hui dans le climat de méfiance que nous connaissons lié au covid et qui fait qu'il y a peut-être moins de démarches entrepreneuriales aujourd'hui qu'il y en avait il y a quelques années.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MISE
EN ŒUVRE DU PLAN DE TRANSFORMATION
DE GSK »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en œuvre du plan de transformation de GSK ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, début février, l'annonce par GSK de l'adoption d'un plan de transformation avait résonné, reconnaissons-le, comme un coup de tonnerre dans la Biotech Valley du Brabant wallon.

Premier employeur privé au sud du pays avec plus de 9 000 collaborateurs, le géant mondial de la pharmacie annonçait à la fois un plan social d'envergure avec la suppression de 720 emplois, dont 595 cadres et 125 employés, et le non-renouvellement de 215 CDD.

D'autre part, GSK annonçait, dans le même temps, un plan d'investissement de 500 millions d'euros au cours des trois prochaines années.

Depuis lors, covid oblige, GSK et Sanofi ont annoncé, le 15 avril dernier, leur association pour produire un vaccin d'ici 15 mois à 18 mois.

Parallèlement, sur le plan social, la direction de GSK et les syndicats se sont retrouvés ce 19 août dernier en conseil extraordinaire de la procédure Renault afin d'évaluer l'offre d'une large procédure de départs volontaires afin d'éviter des licenciements secs. Malheureusement, seuls 145 cadres sur 317 – vous me confirmerez le chiffre – ont accepté la proposition et 47 ouvriers sur 50.

« Il y aura donc des licenciements forcés, surtout chez les cadres », déplorait la délégation syndicale.

Depuis lors, de nombreuses réunions ont été tenues.

Pouvez-vous nous confirmer le plan d'investissement de 500 millions annoncé pour trois ans ? On n'en entend plus parler.

Quel domaine ces 500 millions concernent-ils ? Il y a une crainte d'investir dans le « côté automatisé » de la production, donc, peut-être au détriment d'autres ouvriers demain.

GSK est-il bénéficiaire de tout ou partie des 25 millions avancés par le Gouvernement wallon dans la recherche médicale contre le coronavirus ?

Qu'en est-il aujourd'hui du plan social et de la répartition entre les départs volontaires et les licenciements secs ?

Au passage, avez-vous eu des prévisions d'emplois pour les trois prochaines années chez GSK, notamment à la lumière de l'épidémie que nous connaissons ?

D'ores et déjà, merci de vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, effectivement, depuis l'annonce du 5 février, si je ne m'abuse, le processus de consultation avec les partenaires syndicaux a permis de travailler sur un certain nombre de situations et avec des résultats qui sont les suivants :

- l'internalisation de 100 postes externes au sein de GSK ;
- l'établissement d'un programme de départs volontaires, sur lequel je vais revenir ;
- la réduction du nombre de rôles visés dans les fonctions de support global, qui passe, m'indiquet-on, de 220 postes à 199 postes.

En ce qui concerne les départs volontaires, les personnes qui se sont déclarées disponibles devaient le faire pour la fin du mois de juillet dernier. Une simulation personnalisée, sans engagement, a été réalisée pour l'ensemble des requérants, et ce, de façon individuelle.

À l'issue du processus, votre information est exacte, 145 cadres et 68 employés se sont portés volontaires. Les étapes de la formalisation des départs volontaires sont toujours en cours.

Plus globalement, la consultation se prolonge au rythme d'une réunion par semaine en conseil d'entreprise extraordinaire.

Parallèlement, les discussions sur les indemnités de départ ont débuté alors que la phase 1 de consultation n'est pas encore clôturée à ce stade. Ceci dans le contexte de la loi Renault se traduit par un démarrage dit de la phase 2 qui se déroule en délégation syndicale, dans ce cas, élargie par la représentation des cadres, et non pas en conseil d'entreprise. Disons donc que les deux phases progressent simultanément désormais.

Troisièmement, un travail de fond a été mené également pour sélectionner les partenaires qui pourraient aider à la reconversion des personnes qui seraient malheureusement visées par le licenciement. Trois partenaires ont été sélectionnés à savoir le FOREm, CITEA et Lee Hecht Harrison. Ce trio permettra de soutenir à la fois l'outplacement adapté aux différents profils, le redéploiement des fonctions-supports et le but est de limiter au maximum l'impact de cette transformation en termes d'emploi. Et aussi, à l'initiative du FOREm, de pouvoir identifier dans les autres entreprises du secteur, notamment en Brabant wallon, les possibilités de reconversion pour les profils qui seraient amenés à quitter l'entreprise.

En ce qui concerne cette entreprise et son niveau d'investissement, je vous confirme effectivement que l'entreprise annonce qu'elle investira 500 millions d'euros sur les trois prochaines années. Ces investissements concernent globalement à la fois des extensions, des modernisations et aussi des robotisations de process qui seront à réaliser d'ici 2023.

Actuellement, GSK se concentre notamment sur le vaccin covid. Vous l'avez évoqué, le groupe GSK et particulièrement sa filiale vaccins, multiplie les initiatives de collaboration pour développer un candidat vaccin covid. À la mi-avril, GSK a rendu public son projet commun avec Sanofi et d'autres collaborations à travers le monde sont mises sur pied. Ces collaborations sont basées sur la technologie de l'adjuvant, dont la technologie a été développée à Rixensart.

GSK n'a bénéficié d'aucune aide à la recherche dans le cadre du fonds covid. Ils n'ont introduit aucune demande à ce propos.

De manière plus globale, GSK demande assez peu de soutien pour des projets de R&D, ils le font uniquement pour des projets très innovants qui sortent de leur *core business*.

Voilà les différents éléments d'état des lieux, si je puis dire, que je puis partager avec vous, sachant évidemment que ceux-ci appelleront à des développements ultérieurs pour lesquels je reste bien sûr disponible pour le Parlement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Deux points de satisfaction et deux points de préoccupation. Deux points de satisfaction, je veux souligner le succès extraordinaire du groupe GSK dans le Brabant wallon. Je rappelle qu'il y a 10 ans, pour avoir visité l'entreprise à l'époque comme ministre, ils étaient 3 000 ; ils sont aujourd'hui 9 000. C'est un parcours extraordinaire et pendant cette période-là, ils ont d'ailleurs remboursé la plupart des avances récupérables.

Deuxièmement, ce sont les programmes d'investissement qui sont confirmés et j'en prends bonne note. Voilà la satisfaction double.

Mes préoccupations, Monsieur le Ministre, c'est évidemment la robotisation parce qu'un certain nombre de travailleurs sont inquiets peut-être qu'à travers cette opération de robotisation, il y ait un nouveau plan social qui, malheureusement, se fasse le jour d'ici deux ans.

Autre sujet de préoccupation, évidemment pour les cadres. Vous le savez, GSK paie très bien et rémunère fort bien ses cadres et pour certain d'entre eux plus âgés, ce sera extraordinairement difficile de retrouver des fonctions de responsabilité équivalentes avec des niveaux de salaire qui s'en approchent. Je ne peux dès lors que vous inviter à être particulièrement attentif à leur situation et je vous en remercie.

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVENIR
DE LA SONACA »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de la SONACA ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la SONACA emploie actuellement près de 1 600 personnes à Gosselies. Il s'agit bien évidemment d'un des pôles d'emploi les plus importants pour la région de Charleroi. Comme vous le savez, la crise sanitaire met clairement à mal le secteur de l'aéronautique et la SONACA, évidemment, n'échappe pas à la règle.

Au cours des trois dernières années, la SONACA a accumulé environ 75 millions de pertes et l'acquisition de la filiale américaine LMI Aerospace, on peut le dire, ne constitue pas à ce stade une réussite économique. La

presse fait état du fait que la valeur de LMI a d'ailleurs subi une forte dépréciation, on parle de 101 millions d'euros.

Ce contexte m'amène à vous interroger sur les points suivants.

Dans la presse, vous évoquiez le lancement de partenariats d'innovation technologique en lien avec le développement d'une aviation plus vertueuse, plus verte. Pourriez-vous me préciser plus concrètement les mesures qui ont été mises sur pied ?

D'autre part, la SONACA a développé plusieurs filiales notamment en lien avec la fabrication de pales d'éoliennes. Où en sont ces projets ? Des mesures sont-elles prévues afin d'appuyer ce type de diversification des activités et la relance verte au-delà du secteur spécifique de l'aviation ?

Troisièmement, actuellement, il semble qu'environ 60 % du personnel employé à Charleroi soit en chômage économique. Cette situation est-elle amenée à évoluer à court terme ? Des menaces pèsent-elles sur l'emploi ? Bref, Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse politique de ce dossier ?

Je vous remercie pour les précisions que vous pourrez m'apporter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, comme vous le dites très justement, je l'ai cité tout à l'heure, le secteur aéronautique est vraiment touché de plein fouet par cette crise et d'autant plus que cette crise s'ajoute à celle du 737-MAX dont les avions de la marque Boeing ont été cloués au sol et sont toujours cloués au sol depuis de longs mois, d'une part. D'autre part, les études internationales l'expliquent, on est dans une temporalité en termes de durée de la crise dans le secteur aéronautique qui est plus longue puisqu'on ne s'attend pas à une reprise, si je puis dire, proche de la normale de l'activité avant fin 2023, voire 2024.

En fait, le CEO de la SONACA et d'autres interlocuteurs avec lesquels je me suis entretenus à plusieurs reprises m'indiquent que, d'une part, les commandes ont été soit purement et simplement annulées, reportées et que, par ailleurs, l'ensemble des éléments de recherche, de *testing*, de fournitures, et cetera, tout cela est au ralenti, avec une diminution importante de l'activité, voire complètement à l'arrêt.

Le secteur aéronautique figure donc parmi les secteurs les plus impactés par la crise socioéconomique, découlant de la crise sanitaire.

La SONACA, dont le management, le conseil d'administration, avait, en 2019, solutionné les problèmes opérationnels rencontrés dans la filiale américaine LMI. La SONACA est évidemment très durement touchée. C'est d'autant plus regrettable qu'on a eu l'occasion de suivre tout le travail mené par la SONACA à la suite de l'intégration, de la relance du travail de LMI et que, forcément, la crise, les crises subies viennent infliger un coup d'arrêt brutal à tout cela.

Vous l'avez mentionné, le volume de l'emploi a été fortement réduit dans les filiales étrangères du groupe avec une quasi-fermeture en Chine si je suis bien informé et une réduction forte aux États-Unis, au Canada, au Brésil.

Par ailleurs, en Belgique, la société fait effectivement appel de manière significative au chômage pour cas de force majeure, parce que le volume des commandes résiduelles demeure nettement inférieur aux capacités de production. Il est clair que l'on est pour le moment dans un schéma temporaire. J'espère que ces dispositifs de chômage exceptionnel pourront être prolongés et les autres dispositions, notamment de crédit, de report, et cetera pour permettre de continuer à tenir – si je puis dire – face à cette situation. Nous nous sommes mobilisés, vous le savez avec la SFPI pour répondre aux besoins de l'entreprise.

Par ailleurs, la Wallonie se mobilise également et nous menons des réflexions pour lancer un programme de recherche dans ce secteur et dans les secteurs adjacents à la fois pour être prêts lorsque les grands fabricants lanceront leur nouvelle plateforme pour des avions moins polluants, mais aussi pour conserver les départements de recherche et d'engineering qui permettent alors de réalimenter la production ou permettront à terme de réalimenter la production dans l'entreprise.

Le maintien d'une recherche forte est un maillon essentiel si l'on veut demeurer positionné dans le secteur, singulièrement lorsque la crise s'amorcera. De telles entreprises à la pointe de la technologie doivent impérativement pouvoir maintenir ce positionnement face à leurs concurrents puisque vous le savez, les pays voisins – nos pays concurrents – eux-mêmes, ne seront pas inactifs. La France a, par exemple, annoncé un plan de relance de son secteur aéronautique à concurrence de 15 milliards d'euros.

Par ailleurs, le management de la société et ses équipes demeurent évidemment très attentifs aux packages supplémentaires de pièces qui deviendraient disponibles si d'autres sous-traitants étaient défaillants et à toute option de diversification. Mais sur un marché où les capacités de production sont aujourd'hui nettement excédentaires par rapport aux besoins, de nombreux autres acteurs sont aussi à la recherche de solutions, de

nouveaux débouchés et la compétition est évidemment extrêmement rude.

En ce qui concerne la Wallonie et l'action politique que nous menons, on souhaite investir et continuer à investir significativement dans le secteur et plus particulièrement, dans sa recherche puisque dans l'écosystème wallon, l'aéronautique est une place de choix. C'est un de nos atouts industriels importants. Nous voulons et je veux le préserver.

Nous travaillons donc activement avec nos experts en collaboration étroite avec les partenaires au montage d'un projet d'envergure qui regroupe les grandes entreprises, mais aussi des PME, des centres de recherche et des universités autour de la thématique *green aviation* – l'avion du futur, l'avion vert. Dès le périmètre du projet suffisamment défini, j'aurai l'occasion de le soumettre, bien sûr, pour analyse et approbation au Gouvernement de manière à ce que ce projet stratégique en termes d'innovation puisse, je l'espère, voir le jour.

Je remercie déjà l'ensemble des personnes impliquées dans l'organisation de cette réponse industrielle, si je puis dire, et aussi le Gouvernement qui reste attentif à tous ces secteurs spécifiquement en difficulté.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour la complétude de sa réponse. Deux ou trois considérations, si vous le permettez. Je pense que l'on a faire à deux crises : une crise sanitaire et une crise en lien avec la lutte que nous devons mener contre les dérèglements climatiques.

La crise sanitaire nous amène à penser que les perspectives de redéveloppement de l'aviation ne seront pas celles que l'on a connues par le passé et il y a un grand risque de voir émerger un marché des avions d'occasion qui, malheureusement, va tendre à se développer. On le voit, les compagnies sont elles-mêmes en difficulté et donc les nouveaux avions représentent peut-être une perspective et l'aviation verte aussi.

Je pense que ce n'est pas l'unique piste. Je souscris donc tout à fait à l'idée que vous avez développée qui est de soutenir la recherche en ce compris dans de nouveaux développements, dans une diversification des activités. Il y a une expertise qui est là et qui peut être utile en lien notamment avec le défi climatique qui s'offre à nous. C'est peut-être un des pôles sur lesquels la SONACA devra miser à l'avenir.

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE WALLONNE
AUX PROGRAMMES DE SÉCURITÉ ET DE
DÉFENSE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la participation de l'industrie wallonne aux programmes de sécurité et de défense ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, depuis quelques années, on constate un nouvel élan au niveau européen quant à la mise en place d'une coordination plus étroite entre les États membres de l'Union européenne sur le plan de la défense. Cela s'est traduit, entre autres, par la mise en place d'une coopération structurée permanente, ou PESCO, afin de renforcer l'implication des États membres en matière de défense via des projets de coopération.

Les industries belges actives dans le domaine de la sécurité et de la défense représentent un secteur innovant et pourvoyeur d'emplois. Parmi celles-ci, on retrouve un grand nombre d'entreprises wallonnes.

Disposez-vous, à ce propos, d'une estimation du nombre d'entreprises wallonnes actives dans ce secteur ?

Combien, parmi elles, participent-elles à des programmes européens de sécurité et de défense ?

Concernant le Fonds européen de défense, comment la Région, en collaboration avec le SPF Économie et le ministère de la Défense, s'y intègre-t-elle ?

Comment se déroule la collaboration entre les forces armées ou les forces de l'ordre belge et les entreprises wallonnes du secteur ?

En matière d'exportation, les industries belges du secteur sont tournées vers l'international, où elles réalisent la plus grande part de leur chiffre d'affaires. Des mesures spécifiques sont-elles mises en place au niveau wallon pour soutenir ce secteur particulier à l'exportation ?

De manière plus générale, ce secteur étant particulièrement transversal, sensible et stratégique, estimez-vous qu'il soit nécessaire que les investissements pris par la Belgique dans ce secteur

soient concertés avec les entités fédérées, les entreprises et nos universités et basés sur des critères communs européens ?

Enfin, des discussions entre la Région et le Fédéral, au nom de la loi de programmation militaire, sont-elles bien permanentes en fonction de l'avancée des différents points ?

Je vous remercie déjà pour votre réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, merci pour votre question, qui concerne un point important.

Vous relevez très justement deux éléments qui me semblent notables, à savoir, d'une part, l'importance pour la Wallonie du secteur de la défense et de la sécurité et, d'autre part, l'émergence, au niveau européen, d'initiatives multiples de coopération ou de financement dans ces domaines.

Je crois que l'évolution de la situation géopolitique va encore confirmer ces tendances à l'avenir.

Vous me questionnez concernant le nombre d'entreprises. Nous en avons dénombré une quarantaine, de toutes tailles, qui sont actives dans ce secteur, à des degrés divers. Pour certaines, il s'agit de leur activité principale et de loin, alors que, pour d'autres, cette activité fait partie d'un ensemble d'activités plus larges.

En ce qui concerne les programmes européens, les derniers chiffres m'indiquent que 25 entreprises wallonnes y ont pris récemment part ou y sont impliquées actuellement, y compris dans les programmes précurseurs du Fonds européen de la défense.

Le fonds lui-même n'est pas encore opérationnel, comme vous le savez, puisque son règlement fondateur n'est pas encore adopté et que son budget, fixé à 7,014 milliards d'euros sur sept ans, doit encore être approuvé dans le cadre de financement pluriannuel européen.

Cependant, en Belgique, les relations entre la Région, les ministères fédéraux belges concernés, à savoir la Défense et l'Économie, et les entreprises, relations qui seront, en effet, déterminantes pour l'accès au Fonds européen de défense, se rodent déjà depuis un certain temps grâce à la participation de ces diverses entités à la Plateforme interfédérale de concertation, établie à l'occasion des programmes d'achat de F-35 et de chasseurs de mines.

Par ailleurs, les entreprises concernées ont, pour la plupart, des relations directes et soutenues avec la Défense et, bien entendu, avec la Région.

J'ai, au sein de mon cabinet, un expert dont c'est l'une des tâches principales de suivre et d'être impliqué dans la préparation, dans les contacts, dans l'ensemble de ce qu'il y a à construire en la matière.

L'exportation par les entreprises du secteur est un volet essentiel de leur activité. À cet égard, nos entreprises ont aussi accès, si besoin est, aux mécanismes de soutien financier mis en œuvre par la Wallonie ainsi qu'au soutien de nos structures, comme l'AWEx ou la SOFINEX.

La question de la concertation intrabelge sur les investissements belges en matière de défense sera cruciale, je l'ai dit, pour l'accès au Fonds européen de Défense.

Dans le domaine des achats de matériel par la Défense, compétence fédérale exclusive, il est évidemment nécessaire que nos réalités industrielles et nos capacités de recherche de nos universités ou des centres de recherche soient prises en compte.

C'est le sens de contacts multiples que nous avons déployés avec les différents cabinets fédéraux concernés, en ce compris le cabinet de la Première ministre et précédemment du Premier ministre.

Je puis vous assurer que ce sujet retient toute mon attention, avec une concertation très régulière avec les acteurs concernés.

Je rencontre aussi régulièrement les industriels du secteur à mon cabinet pour échanger, pour définir des stratégies concertées.

Notre but est que la Wallonie puisse conserver ce secteur qui est très important en termes d'emplois et aussi participer largement aux investissements décidés ou à décider, en vertu de la Loi de programmation militaire du 23 mai 2017. Notamment la FN qui a pu enregistrer de bonnes nouvelles à cet égard, de même que d'autres opérateurs, mais ceci - et notamment en ce qui concerne Lockheed Martin pour les F35 - nécessite vraiment de la part de nos entreprises, mais aussi de nos départements, une opiniâtreté permanente sans quoi vous savez bien que le cadre des achats militaires ne correspond plus maintenant aux mécanismes de compensation tels qu'on les a connus à un certain moment. On ne peut plus s'inscrire dans ce type de démarche.

Il n'empêche que les partenariats pour qu'un certain nombre ou des parts d'activité soient effectivement nichées sur le territoire, nécessitent cette action permanente notamment de nos entreprises.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie le ministre pour sa réponse qui est complète, qui met en évidence qu'il y a proactivité en la matière et je pense que c'est essentiel. On continuera à y être attentif. C'est une matière parfois délicate et difficile à aborder, mais qui représente une réalité économique essentielle et qui est pourvoyeuse d'emplois dans toute une série de bassins industriels de notre Wallonie ? Nous y serons évidemment toujours attentifs.

Vous avez cité l'armement, mais il n'y a pas que ça. Il y a les télécoms, il y a la cybersécurité, il y a le domaine spatial, la protection d'installations critiques et autres.

Il y a donc là une diversité de champs d'action économique qui me semble importante et je vous remercie de l'attention que vous y apportez.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
SUBSIDES OCTROYÉS À LA SOCIÉTÉ
CLAREBOUT À FRAMERIES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les subsides octroyés à la société Clarebout à Frameries ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ma question a trait à une entreprise que vous et moi connaissons bien.

Suite à une question de mon collègue M. Beugnies, vous avez précisé les subsides wallons reçus par l'entreprise Clarebout, tant à Comines qu'à Frameries.

Je voudrais d'abord vous interpellier sur les subsides reçus par l'entreprise concernant la protection de l'environnement ou l'utilisation durable de l'énergie.

Historiquement, ce type d'aide n'est pas conditionné au maintien de l'emploi au sein de l'entreprise, car elles ne sont pas dites « productives ».

L'environnement et la maîtrise de l'énergie sont aujourd'hui une préoccupation majeure, n'y a-t-il donc pas lieu de les conditionner au maintien de l'emploi ? Qu'avez-vous mis en place à cette fin ?

D'autre part, alors que les subsides visent à une utilisation rationnelle de l'énergie à la protection de l'environnement, il semble que pour la décision d'octroi, seul le ministre de l'Économie soit compétent.

N'y a-t-il pas lieu d'y associer le ministre de l'Environnement et/ou de l'Énergie ? Je dis cela bien sûr de manière générale, au-delà du fait que ce sont des représentants de mon propre parti qui détiennent la charge. Je pense que c'est une question d'ordre plus général.

Concernant le site de Frameries, l'entreprise a introduit une demande de subsides pour « un grand projet d'investissement visant l'implantation d'une nouvelle usine de transformation de pommes de terre pour produire des frites surgelées, diverses spécialités et des flocons ». Il s'agit de la création d'un nouvel établissement autonome ne consistant pas en une simple extension de capacité de l'établissement existant, soit un centre logistique de stockage de pommes de terre et de produits finis. On parle donc bien ici de l'usine qui est projetée par l'entreprise et contre laquelle beaucoup de riverains, dont moi aussi, se battent.

Le ministre indique que le dossier est en cours d'analyse. Vu que l'entreprise est en défaut de permis d'exploitation pour son frigo sur le même site de Frameries, cette analyse ne devrait-elle pas être suspendue ?

Comme vous le savez, de fortes oppositions existent contre l'implantation d'une telle usine sur le site proposé et ce, toutes tendances politiques confondues.

J'ai rappelé tout à l'heure l'engagement de votre président de parti.

La Région ne s'étant pas encore prononcée sur le volet de l'aménagement du territoire et de l'exploitation, il serait contradictoire d'octroyer un tel subside avant que les autorités ne statuent sur la demande de permis, au risque d'affaiblir la Région dans le cadre d'un éventuel recours.

Prévoyez-vous bien de surseoir à statuer sur la demande tant que la question des permis n'aura pas été tranchée par vos services ? Il me semble que c'est une question de crédibilité de la Région.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, les aides à l'investissement octroyées dans le cadre de la protection de l'environnement ont pour objectif d'encourager les actions visant à réparer ou à prévenir une atteinte au milieu physique ou aux ressources naturelles, à utiliser

de manière rationnelle ces ressources. Ces investissements doivent permettre à l'entreprise de dépasser les normes communautaires existantes.

L'objectif est effectivement indépendant, en l'espèce, de la création ou du maintien de l'emploi, contrairement aux aides classiques, pour lesquelles le maintien ou à la création d'emploi sont des éléments de condition qui sont très strictement prévus au moment de l'octroi de l'aide.

Concernant le site de Frameries, pour lequel l'entreprise a effectivement introduit une demande d'aide en mai 2020, dont vous avez rappelé les détails que j'ai communiqués à la faveur de ma réponse à la question de M. Beugnies du 10 juillet, permettez-moi de vous rappeler transversalement les règles d'ordre général qui s'appliquent aux aides à l'investissement.

Les décrets organisant les aides à l'investissement s'appliquent de façon uniforme à toute entreprise dans le strict respect du principe d'égalité de traitement. Toute entreprise remplissant les conditions d'octroi ne peut se voir refuser une aide, quel que soit le contexte, quelle qu'en soit la pertinence, en ce compris les contextes de désaccord des riverains, de l'autorité locale, quant à son activité, sa localisation future, ses développements futurs.

L'administration ne peut, en conséquence, refuser d'examiner une demande d'aide.

L'examen d'un projet ne signifie pas l'octroi d'une subvention : si toutes les conditions d'octroi prévues par la réglementation ne sont pas remplies, l'aide est refusée.

L'octroi d'une subvention ne signifie pas encore son paiement : la décision d'octroi constitue en quelque sorte un accord de principe. Le paiement des aides n'intervient qu'après vérification du respect de toutes les conditions imposées par la législation. Parmi ces conditions figure, évidemment, l'effectivité de la réalisation des investissements. Dès lors, si l'entreprise ne dispose pas de tous les permis lui permettant de réaliser son programme, l'investissement ne peut être réalisé et l'aide ne sera pas liquidée, elle sera annulée.

Le paiement des aides est également soumis, dans certains cas, au respect des conditions de volume d'emploi. Ce n'est pas le cas pour certaines des dispositions. Par contre, les conditions de respect des réglementations sociales, environnementales et fiscales s'appliquent bien en ce qui concerne les conditions de ces aides.

Voilà les différents éléments que je peux partager avec vous. Je ne redétaille pas les aides puisque vous les avez en communication lors de ma réponse du 10 juillet. Il y a donc des éléments, par ailleurs, qui relèvent de la compétence de ma collègue, la ministre de

l'Environnement, qui, comme vous le savez, suit ce dossier avec beaucoup d'attention également.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Concernant les aides à l'environnement ou à l'énergie, aujourd'hui, ce sont des enjeux qui doivent être intégrés à la politique de développement de n'importe quelle entreprise. J'entends bien ce que vous dites, c'est la législation actuelle, mais, moi, ce que je vous demande, c'est : n'y aurait-il pas lieu de faire évoluer la législation. Il me semble, en effet, que, aujourd'hui, les enjeux sont différents. Il serait nécessaire de conditionner la perception de ces moyens à du maintien de l'emploi, en tout cas à une certaine forme de respect de certains éléments plus politiques.

J'entends bien ce que vous dites par rapport au fait de ne pas pouvoir refuser d'examiner. C'est normal, l'administration a, par principe, l'obligation de pouvoir traiter tous les dossiers, que l'on aime ou pas. La question qui se pose ici, c'est toutefois de vraiment savoir si, par rapport à la demande de subsides, par rapport à l'usine qu'ils veulent implanter, l'on peut, à un moment, décider avant que l'autorité ne statue sur le projet en tant que tel. Si, à un certain moment, il y a un recours – c'est ce que je disais dans ma question –, la Région est peu déforcée parce qu'elle aurait déjà, par principe, accordé une subvention à une autorité et ne serait donc plus en capacité, à un certain moment, de dire si, en termes d'opportunité, telle entreprise ou telle autre est susceptible de s'installer sur tel ou tel territoire. Je pense que ce serait vraiment contre-productif par rapport à votre autre compétence, qui est celle de l'aménagement du territoire. C'est vraiment à ce titre-là que j'insiste pour que l'on puisse remettre un peu le travail sur le devant de la scène, pour que l'on puisse, à un certain moment, dire s'il n'y a pas des évolutions à opérer dans l'octroi de ce type de subsides.

Pour le reste, je n'hésiterai pas à revenir vers vous dans le futur. Comme vous le savez, je serai encore très attentif à ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MISE
EN PLACE D'UNE *TASK FORCE* RÉGIONALE
OU INTERFÉDÉRALE SUR L'AVENIR
ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION HUTOISE
SUITE À LA FERMETURE DE LA CENTRALE
NUCLÉAIRE DE TIHANGE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de

l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en place d'une *task force* régionale ou interfédérale sur l'avenir économique de la région hutoise suite à la fermeture de la centrale nucléaire de Tihange ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous savez que c'est un sujet qui me tient à cœur. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à propos de l'avenir économique et industriel du bassin hutois à la suite de la fin prochaine de l'activité nucléaire sur le site de la centrale nucléaire de Tihange. Vous savez que je viens de Huy. La centrale de Tihange doit arrêter ses activités de production de manière définitive en 2025. En tous les cas, il est prévu que le premier réacteur soit fermé pour 2023, ce qui signifie vraiment demain.

On le sait, cela ne signifie toutefois pas la fin de toute activité sur le site puisqu'il y aura évidemment l'entreposage des déchets dans l'attente d'une solution définitive, mais il y a aussi toutes les activités de démantèlement de la centrale.

Nous sommes quand même tous conscients de l'impact économique potentiel pour la région hutoise, qui n'est pas à prendre à la légère, et il faut s'y préparer dès à présent.

Lorsque je vous avais interrogé, en février et en juin derniers, vous aviez évoqué votre disponibilité quant à la mise en place d'une *task force* au niveau régional pour préparer la reconversion du bassin hutois. Vous indiquiez être dans l'attente d'une demande en ce sens de la part des autorités communales.

Dès lors, Monsieur le Ministre, la réflexion quant à la mise en place d'une telle *task force* a-t-elle progressé depuis nos derniers échanges sur le sujet ?

Avez-vous eu des contacts en ce sens avec les autorités communales ?

Quelles formes pourraient prendre une telle *task force* régionale, voire interfédérale et quel rôle la Wallonie pourrait-elle jouer ?

Par ailleurs, un autre élément qui me semble important : quelle stratégie prônez-vous pour le démantèlement de la centrale afin d'assurer le maintien de l'activité économique sur le site et la réhabilitation la plus rapide possible du site de la centrale ?

De façon plus générale, quelle est votre stratégie pour créer et/ou redynamiser de nouvelles filières économiques dans la région hutoise ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je vous informe tout d'abord que le Gouvernement wallon n'a, à ce stade, pas encore été sollicité par la *task force* mise en place par les autorités communales.

Cependant, je vous confirme que cette *task force* a continué à être active au niveau local et dans ses phases de préparation. Elle s'est encore réunie la semaine dernière, m'indique-t-on, en date du 8 septembre exactement.

Cette *task force*, qui a été lancée en novembre 2019, a déjà réalisé une série de tâches.

La première a été d'établir un diagnostic sur l'impact socioéconomique de la fermeture de la centrale nucléaire de Tihange.

La SPI a mené cette analyse en utilisant notamment les données fournies par Engie, la localisation des employés, la liste des fournisseurs, les montants des commandes et d'autres informations encore.

Cette analyse confirme l'impact, significatif bien sûr, principalement local et régional de la fermeture. La SPI a également fourni des pistes de développement sur base des opportunités foncières dans la région, des zones autorisées au plan de secteur pour développer une activité et d'autres activités économiques déjà localisées sur place.

Concernant les questions quant à la réhabilitation du site, il est important de préciser que les terrains sur lesquels se trouvent les installations nucléaires de Tihange constituent des zones de réservation indispensables pour l'exploitation actuelle et future de la centrale, mais aussi pour les opérations de démantèlement.

Engie estime, à ce jour, que le démantèlement des installations est une activité qui durera environ une vingtaine d'années.

À cela s'ajoute la construction du nouveau bâtiment d'entreposage du combustible usé, qui restera opérationnel pendant plusieurs décennies, l'ONDRAF évoquant un site de stockage définitif encore à déterminer, mais dont l'échéance est inconnue, de même que les modalités, comme vous le savez.

Pour ces raisons, le site, c'est à dire, les opérations de démantèlement, le stockage temporaire de combustibles usés sur le site. Pour ces raisons, le site ne pourra faire l'objet d'une réaffectation en tout cas à moyen terme.

Le redéploiement économique doit donc viser la création de nouvelles activités à l'extérieur du site de la centrale.

Il est également important de noter que la stratégie de démantèlement actuellement prônée par l'AFCN est un démantèlement immédiat. Cela signifie, sans délai volontaire pour la décroissance des rayonnements ionisants. Ceci permet de réaliser le démantèlement en se basant sur la connaissance des installations par le personnel encore présent et permettra également une réhabilitation plus rapide du site.

Concernant la création de nouvelles filières économiques dans la région hutoise, et sur base de la première analyse de la Spi, la *task force* de la ville de Huy a décidé de démarrer trois groupes de travail dédiés respectivement au tourisme, à la silver économie et à un nouveau pilier industriel à créer.

Je réitère donc ma disponibilité ainsi que celle du gouvernement wallon dans son ensemble pour interagir maintenant que la *task force*, après le diagnostic et l'état de lieux, les travaux menés avec la Spi entrent dans une phase plus prospective pour travailler avec les autorités locales dès qu'elles l'estimeront souhaitable.

Je mets ceci évidemment aussi en regard des préoccupations plus larges de relocalisation industrielle en Wallonie et d'autres éléments de la relance économique de notre région.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Je sais par ailleurs, pour avoir lu dans la presse et pour avoir été en partie informé des travaux de la *task force*, que des demandes vont vous être effectivement adressées, en tout cas au niveau de la Région pour obtenir de l'aide pour planifier et travailler à la reconversion du site précisément et de l'arrondissement.

La *task force* locale, c'est effectivement très bien et il faut saluer sa mise en place et le travail qui est effectué. Je pense qu'il faut aussi au plus vite y inclure la Wallonie voire le Gouvernement fédéral. Je salue à nouveau votre disponibilité en la matière parce que je reste convaincu que cette *task force* doit inclure l'ensemble des forces vives en ce compris les forces fédérales qui vont prendre les décisions, mais qui ont aussi un autre levier. C'est autre levier, c'est notamment les provisions nucléaires qui sont pour l'instant utilisées par Engie, par ses filiales en partie, mais qui pourraient être utilisées dans le redéploiement économique de Huy-Waremme en particulier et Doel pour la partie flamande.

Je pense que des fonds sont disponibles sur des comptes et pourraient vraiment être utilisés pour le

redéploiement économique de Huy-Waremme. Donc, il s'agit vraiment d'une piste qui doit être creusée.

Par ailleurs, vous l'avez dit, l'AFCN prône un démantèlement immédiat, sauf qu'il n'y a pour l'instant, aucune obligation légale qui impose ce démantèlement immédiat.

L'exploitant peut dès lors faire ce qu'il veut et peut décider de ne pas démanteler tout de suite, ce qui n'est pas souhaitable. Il s'agit là d'une problématique fédérale, mais je pense qu'au vu des impacts au niveau régional et en termes d'activité socioéconomique et d'aménagement du territoire, c'est vraiment important de pouvoir peser de tout son poids aussi pour exiger ce démantèlement immédiat.

Là encore, l'aide de la Wallonie sera bien nécessaire.

Je vous remercie, Madame la Présidente, pour votre tolérance sur le temps de ma réplique.

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
SITUATION PRÉOCCUPANTE DU COMMERCE
WALLON »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation préoccupante du commerce wallon ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). - Monsieur le Ministre, depuis quelques mois maintenant, vous nous avez annoncé la préparation du plan Horizon-Proximité axé sur le commerce en centre-ville. Si je refais un peu la genèse de ce dossier, au mois d'octobre dans la presse, on apprenait que vous étiez à l'époque en discussion budgétaire et que ce plan devrait entrer en action en janvier 2020. Ensuite, il n'y a plus rien eu et votre attention a été mobilisée, à juste titre, vers la crise du covid-19 et la gestion des primes aux entreprises.

Ensuite, nous n'entendons plus parler de ce plan Horizon-Proximité alors que sa portée n'a jamais été autant d'actualité puisqu'une des clés de soutiens du commerce local en suite de la crise du covid-19 passera inévitablement par le développement d'actions de promotion des commerces locaux.

À cet égard d'ailleurs, les gestions centre-ville ou les agences de développement locales auront également un rôle essentiel à jouer dans la mise en vitrine de notre commerce wallon.

Je vous ai déjà interrogé à ce sujet en juillet dernier et vous m'aviez alors dit reprendre vos concertations à partir de septembre. Du coup, je reviens donc vers vous. Je voudrais savoir si ces invitations ont bien été lancées, car la situation devient plus qu'urgente pour le commerce wallon. Selon certains spécialistes, entre 15 % et 20 % des acteurs pourraient être amenés à disparaître.

Quelle solution allez-vous donc leur proposer ? Avez-vous eu également des concertations avec votre collègue en charge de la politique de la ville ? En effet, les conséquences pour les centres urbains ne sont pas négligeables puisque si des commerces étaient amenés à disparaître, il y a une réflexion à mener sur les cellules vides dans les centres urbains, mais également périurbains.

Oui, il y a Créashop, mais ce n'est pas applicable pour l'ensemble d'un territoire. Précédemment, dans notre commission, nous avons évoqué, par exemple, le cas de Brantano. Il ne faudrait pas que ces anciens endroits où il y avait du commerce deviennent des chancres pour les villes.

Enfin, Monsieur le Ministre, anticipez-vous les fêtes de fin d'année et plus particulièrement la période de Noël, puisqu'on sait que beaucoup de commerces espèrent se refaire une santé à cette occasion ? Dès lors, il est donc essentiel que l'on puisse anticiper cette période, savoir si des marchés de type marchés de Noël pourront exister pour créer de l'animation aussi dans les centres-villes et proposer des solutions innovantes aux commerces.

J'aimerais connaître vos idées qui se trouvent dans vos cartons.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, merci pour votre intérêt pour cette matière et pour le commerce de proximité.

Très concrètement et de manière transparente, on a pris sept ou huit mois dans la vue eu égard à la crise Covid. Vous avez l'élégance de le signaler dans votre question. Le fait que la reprise, le rebond, le début de rebond du coronavirus ne permettant pas les réunions présentielle d'un certain nombre de personnes sont évidemment des freins évidents.

Indépendamment de cela, le commerce demande de façon importante pour l'échéance de la fin d'année que vous évoquez très légitimement, si possible des perspectives et des règles qui soient stabilisées.

J'invite les bourgmestres, les localités concernées à ne pas, à ce stade, prendre de dispositions d'interdiction concernant les marchés de Noël ou les dispositions de fin d'année.

J'ai vu qu'en Allemagne, certains grands marchés de Noël sont d'ores et déjà annulés. Nous sommes pour le moment à la mi-septembre. On a encore une perspective de timing qui est telle que je suggère que le focus sur l'animation des villes à la fin de l'année soit mis dans quelque temps. Lorsqu'on en saura plus sur l'évolution de la situation sanitaire d'une part et que ceux-ci, dans toute la mesure du possible, pourront faire l'objet de protocoles qui seront discutés entre autorités locales. Bien sûr, sous la responsabilité des bourgmestres, interlocuteurs experts des groupes fédéraux, interlocuteurs et ministres fonctionnels compétents de manière à ce que l'on puisse voir dans quelle mesure, dès l'instant où la condition et les circonstances sanitaires le permettent, ces événements pourront être organisés.

Troisièmement, en matière de commerce, dans l'avant-projet de budget 2021, effectivement solliciter des moyens significatifs à l'appui du plan Horizon commerces.

L'approche que nous préparons repose sur plusieurs dispositions. Des dispositions d'aménagement du territoire, d'une part, avec les outils destinés à encourager la densification de l'activité, l'animation dans les centres urbains et j'y ajoute aussi les centres ruraux, d'entités rurales d'une certaine dimension.

Deuxièmement, vous évoquez une coordination avec le ministre de la Ville qui est programmée, un investissement dans la politique de centre-ville, en ce compris l'investissement matériel.

Troisièmement, le soutien aux organisations qui font vivre l'animation des centres-villes, les associations de commerçants, les associations de centres-villes.

Quatrièmement, les dispositions qui sont des dispositions originales pour ramener de l'activité absente dans telle ou telle activité dans tel ou tel centre-ville de manière à ce que l'on puisse renourrir les centres-villes des activités qu'on n'y trouve plus d'une part, mais aussi d'activités qui trouvent à s'établir dans espaces commerciaux de moyenne dimension.

Cinquièmement, il y a aussi l'évolution de la politique d'autorisation du bâti et de la construction à l'extérieur des centres-villes. On a nourri, vous le savez, à la faveur d'un certain nombre de décisions dans le passé, l'établissement de grands centres à l'extérieur des villes qui ont eu pour conséquence de vider les centres-

villes et d'encourager les gens à fréquenter plutôt l'extérieur que l'intérieur des villes.

Il y a aussi des éléments de leviers fiscaux que nous aurons l'occasion de discuter avec le ministre du Budget, bien sûr, avec mes collègues du Gouvernement, mais aussi avec le Parlement.

Puis, il y a l'une ou l'autre expérience intéressante, s'inspirant aussi de modèles étrangers que je souhaite soutenir et mettre sur la table.

Tout cela, dès que nos réunions plénières vont pouvoir commencer, fera l'objet alors, avec les différents acteurs du secteur, de débats et sera complété d'un certain nombre de dispositions.

J'ai résumé ici quelques éléments, j'insiste bien, à titre illustratif de ce que nous allons mettre sur la table, vraiment, avec tous les acteurs, et je suis très sensible à ce que l'UCM, le SNI constatent et expriment par rapport à l'état de difficulté du commerce et du commerce de proximité. Je suis vraiment très sensible à cela et je veux vraiment que cette législature soit une législature de rupture à cet égard.

C'est vraiment un challenge qui est bien sûr très complexe, mais c'est pour cela que l'on est là.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations. Vous vous dites sensible, vous voulez marquer une différence entre les législatures passées et dans les différentes propositions, vous faites état des réflexions qui sont en cours. Cependant, je trouve regrettable que l'on ne se soit pas attelé directement par rapport à ce dossier. Comme on l'a dit, on a huit mois dans la vue. Le commerce est encore plus en difficulté, souffre et je vous invite vraiment à lancer rapidement ces réunions même si elles ne sont pas en plénières, les faire en visioconférences. Je pense que le secteur a vraiment besoin de lignes de conduite, de soutien.

Par rapport aux fêtes de fin d'année, je vous invite vraiment à sensibiliser le Conseil national de sécurité pour établir des protocoles clairs, précis et rapides.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
PLANS RÉACTION ET RICOCHET »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de

l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les plans Réaction et Ricochet ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, le 4 septembre dernier, vous nous avez fait de manière complète des chiffres liés à deux plans : « Réaction » et « Ricochet ».

À la lecture de ces chiffres, il apparaît qu'il y a une sous-consommation des mesures. « Réaction », en chiffres, ce sont 153 dossiers introduits, 395 clôturés, 33 qui sont prêts pour un montant global de 1,745 million d'euros. « Ricochet », quant à lui, ce sont 422 entreprises soutenues, 5,47 millions d'euros garantis et 3,67 millions de prêts conjoints via la SOWALFIN.

Alors que les entreprises et indépendants se plaignent du manque de liquidités – on en a suffisamment parlé tout à l'heure – on peut être en droit de s'interroger par rapport à ces chiffres. Comment expliquez-vous le faible succès de ces mesures ? Pensez-vous que les banques ont totalement joué le jeu ?

On sait que ces mesures étaient conjointement menées entre outils financiers et banques. Dès lors, si les banques n'acceptaient pas de soutenir les entreprises demanderesse, impossible pour la SOWALFIN d'intervenir. Pensez-vous qu'il y a un lien ? Avez-vous des statistiques à ce sujet ?

Enfin, de pensez-vous pas que vu la crise actuelle, des prêts à 100 % gérés et dépendants de la Région soient nécessaires ? Réfléchissez-vous à un tel modèle ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, tout d'abord, vous avez raison en ce qui concerne les différents éléments de nombre de dossiers traités et de valorisation financière de ceux-ci.

Ce sont des chiffres arrêtés il y a 15 jours puisque je les donnais en commission il y a quelques jours de cela et ce que j'observe à cet égard, ce sont plusieurs choses.

D'une part, que les entreprises – et singulièrement au début de la crise – ont pris sur elles à chaque fois que c'était possible en n'imaginant pas l'ampleur ou la durée de la crise et aussi lorsqu'elles le pouvaient en utilisant leur trésorerie. Parfois en décapitalisant et en me sollicitant une intervention sous forme de crédits ou de

garanties, et cetera que lorsque cela s'avérait absolument nécessaire. Pourquoi ? Non pas parce que le dispositif n'est pas adapté aux situations parce que je crois que le panel des dispositifs répond aux besoins, mais par crainte de s'endetter davantage et donc de se retrouver dans une situation où la bouée d'oxygène d'aujourd'hui risque d'être l'asphyxie de demain.

Plusieurs entreprises m'ont fait part de cela plusieurs représentations d'entreprises m'ont fait part de cela.

Dès lors, je m'attends à la sollicitation des dispositifs qui seront aussi activés puisque cette crise se prolonge comme on le craignait. À d'autres moments, on a prévu que ce dispositif reste accessible suivant la situation de l'entreprise pendant plusieurs mois encore.

Deuxièmement, en ce qui concerne les banques, la difficulté principale dont on m'a fait écho réside d'une part dans la situation d'entreprise qui était déjà fragilisée au départ. Je ne dis pas « fragilisée » au point d'être en difficulté, mais d'entreprises fragilisées d'une part et d'autre part, en ce qui concerne les entreprises de certains secteurs. On sait que certains domaines d'activités sont caractérisés par plus de sinistralité et il est plus difficile, par exemple, pour l'Horeca, pour certaines activités de l'événementiel, pour certaines activités plus récentes de pouvoir disposer du crédit bancaire auquel est adossé, par exemple, malgré la garantie, le dispositif Ricochet.

Troisièmement, les dispositifs sont évidemment et doivent rester disponibles pour faire face aux besoins des entreprises pendant les semaines et les mois qui viennent. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, je pense qu'il y a un espace que l'on doit combler. Cet espace, c'est un des éléments de réponse que j'ai mentionné tout à l'heure avec une intervention qui se ferait sur base d'une totalité de prêts régionaux ou d'une totalité de garanties régionale de manière à faire face aux situations d'entreprise qui étaient raisonnablement saines avant la crise et dont on estime qu'elles ont les capacités – si on peut mettre cette période entre parenthèses – de traverser la crise. C'est cet élément-là, avec nos outils – SOGEPa, SOWALFIN et SRIW – que nous travaillons maintenant.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Je vois que vous avez, je pense, mené la réflexion sur le pourquoi les aides n'ont pas été activées et je peux tout à fait entendre que certaines entreprises n'avaient pas prévu la longueur de la crise et puis surtout, n'aient la crainte de s'endetter davantage.

Je pense donc que quand je vous posais la question de savoir si vous réfléchissiez à des prêts vraiment wallons, à des prêts publics ou à des garanties publiques que vous y réfléchissez et que vous voyez qu'il y a

vraiment un espace à combler. Je pense que nous l'avions estimé aussi.

Je ne peux donc que vous encourager à introduire un texte et à venir vers vous. J'imagine que cela devra se faire via un texte, sauf si vous avez la possibilité que les outils économiques que vous avez cités puissent directement être actifs. Cela, nous le vérifierons ensemble.

(Mme Schyns, Vice-présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
PROJET DE SUCRERIE À SENEFFE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet de sucrerie à Seneffe ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, économie circulaire, Circular Wallonia, valeur ajoutée locale pour l'agriculture, modes de production plus performants, plus économe en énergie, plus respectueuse de l'environnement, réindustrialisation de la Wallonie, relocalisation des productions sur notre territoire, mobilisation de l'épargne privée : voilà autant d'objectifs, voilà autant de finalités que l'on retrouve dans le projet de création d'une nouvelle sucrerie à Seneffe.

Ce projet est porté par 1 400 planteurs de betteraves, essentiellement wallons, mais pas uniquement, qui se retrouvent aujourd'hui réunis.

C'est un projet à la fois important et modeste : important, bien sûr, puisqu'il dépasse les 300 millions d'euros de mobilisation ; modeste parce que, à l'échelle de la production européenne de sucre, l'on est ici sur une part relativement limitée, mais qui est importante pour les planteurs wallons de betteraves.

Vous connaissez la situation du marché aujourd'hui, la difficulté du rapport de force entre nos planteurs de betteraves et le monde sucrier. On a quelques milliers de planteurs de betteraves et l'on a aujourd'hui deux

entreprises qui achètent. Il y a donc aussi, derrière ce projet, une volonté de rééquilibrer les rapports de force.

Je sais que vous êtes convaincu par ce projet, que vous le soutenez. Ce n'est pas nouveau. Je pense d'ailleurs que toutes les formations politiques se sont engagées derrière ce projet. Aujourd'hui, toutefois, il y a seulement une partie du chemin qui est faite.

En temps normal, quand on regarde les moyens qu'ils sont parvenus à mobiliser, les moyens propres, avec aussi l'aide de la Région wallonne, dans un projet industriel normal, en un temps normal, le montant de fonds propres semble suffisant pour mobiliser l'action des banques.

Malheureusement, nous sommes dans un marché particulier, nous ne sommes pas dans une situation normale, nous ne sommes pas dans une configuration simple, et donc, aujourd'hui, une partie des banques rechigne et celles qui sont prêtes à avancer disent : « Nous sommes prêtes à avancer si les autres avancent. » Bref, aujourd'hui, le projet est bloqué.

Je voudrais, Monsieur le Ministre, que vous puissiez faire le point sur la situation, sur les engagements qui sont ceux aujourd'hui de la Région wallonne et de ces différents outils financiers qui ont été mobilisés.

Confirmez-vous l'analyse que j'ai faite en ce qui concerne les crédits bancaires ?

Enfin, quelles sont les initiatives que vous prenez ou que vous comptez prendre pour aider ce projet à voir le jour ? Je ne rappellerai pas les objectifs et les bénéfices que j'ai expliqués à l'entame de mon intervention.

D'avance, Monsieur le Ministre, merci pour vos réponses éclairantes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, la CoBT a pour objectif de construire et d'exploiter la sucrerie la plus moderne d'Europe au cœur du meilleur terroir betteravier d'Europe. Cette usine, dont le planning prévoit le démarrage en septembre 2023, a pour ambition d'avoir une capacité de traitement de 14 000 tonnes de betteraves par jour.

Aujourd'hui, la CoBT dispose de moyens propres, suivant les informations dont je dispose, pour 37 % du budget total, lui-même estimé à 361 millions d'euros, soit 134 millions d'euros.

Ces moyens propres incluent, d'une part

(Absence d'enregistrement)

30 millions d'euros ; de la SOGEPa 10 millions d'euros ; d'IMBC quatre millions d'euros ; du fonds Invest for Jobs, 5 millions d'euros. Ces interventions se font pour partie sous forme d'actions, pour partie sous forme de crédits subordonnés, pour autant que le financement du montage global soit assuré.

Il y a par ailleurs des subsides à l'investissement pour 7,6 millions d'euros sur un total d'investissements de 367 millions d'euros et des subsides « Utilisation durable de l'énergie » pour 2,5 millions d'euros.

Même avec la perspective d'un éventuel renforcement privé additionnel des quasi-fonds propres de l'ordre de 44 millions d'euros envisagés par la CoBT, qui porterait donc l'effort propre à 178 millions d'euros, soit approximativement 49 % de l'investissement, et après de nombreuses présentations du dossier avec les banques belges principales et plusieurs banques étrangères, la CoBT a constaté, début juillet, l'impossibilité de constituer un *pool* bancaire disposé à accorder un crédit de l'ordre de 189 millions d'euros.

Des démarches avaient été antérieurement accomplies en ce qui concerne la Banque européenne d'investissement et à l'attention de celle-ci. Réunis en assemblée générale le 17 juillet, les délégués représentant les coopérateurs ont donné mandat au conseil d'administration de persévérer dans sa recherche de solutions et de fonds propres additionnels afin de rendre le projet « bancable » et de le faire aboutir.

L'équipe travaille donc actuellement en ce sens, dans la perspective d'un dénouement avant la fin de l'année suivant le mandat donné par l'assemblée générale. Les démarches, m'indique-t-on, sont en cours, mais, bien évidemment, sont conduites dans la confidentialité, comme de coutume pour ce type d'opérations tant que des accords ne sont pas conclus.

Si le blocage au niveau des institutions bancaires devait se confirmer, il est évident qu'une initiative financière publique serait ou pourrait être mise à l'étude afin de déterminer dans quelle mesure un levier significatif sur les approches des différentes banques pourrait être activé et une analyse complémentaire pourrait être menée afin de voir comment l'on pourrait soutenir les efforts actuellement déployés par la CoBT pour renforcer ses fonds propres avec des capitaux privés.

Notons cependant qu'une étude à réaliser par un cabinet spécialisé doit encore valider que les interventions envisagées par les différents organismes publics ne sont pas susceptibles d'être requalifiées en aides d'État. À la lumière de cette étude, il y aura lieu d'examiner si et dans quel contexte l'intervention publique peut s'exercer.

Je dois souligner la qualité du travail mené par les porteurs du dossier ainsi que par les spécialistes qui l'accompagnent. J'ai rencontré les porteurs du dossier à plusieurs reprises depuis le début du processus, jusque plus récemment encore. Je dois dire qu'ils ont fait preuve à la fois dans l'identification du site, dans l'analyse industrielle du processus, dans la recherche de financements et dans les autres volets et je dois dire qu'ils ont fait preuve d'un très grand professionnalisme.

Vous évoquiez combien la localisation de cette usine correspond à des éléments qui nous sont chers en termes de proximité, de relocalisation industrielle, et cetera. C'est donc un projet que, à ce titre-là, bien entendu, nous soutenons, même si, nous l'avons évoqué à la faveur d'autres questions précédentes, le marché mondial du sucre est un marché qui est aujourd'hui sous tension, on le sait. On sait par ailleurs que les différents éléments d'interdiction notamment de l'utilisation de produits phytosanitaires en ce qui concerne la culture betteravière sont des éléments externes, mais sont des éléments externes d'attention.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour votre réponse encourageante et volontariste.

J'ai eu moi-même l'occasion, depuis plusieurs années, de rencontrer les différents porteurs de ce projet et, comme vous, je partage le fait qu'il s'agit d'un projet sérieux, construit, pas à pas, où ils se sont entourés des meilleurs experts.

C'est vrai qu'aujourd'hui, le mur que constituent les banques est un mur un peu incompréhensible parce que quand on voit la mobilisation à la fois des fonds propres et à la fois celle des pouvoirs publics, c'est un peu étonnant dans un projet normal. Quand on a ce même genre de configuration, on a davantage d'intérêts du monde bancaire. J'ai connu des situations d'entreprises bien plus périlleuses, bien moins positionnées que celle-là et qui ont eu une issue positive.

J'entends que vous comptez lancer une étude pour voir dans quelle mesure nous ne pourrions pas renforcer les interventions publiques dans ce dossier y compris par certains mécanismes, notamment ceux de garantie, je pense que ce sont des pistes à étudier. Bien sûr, dans les limites des règles européennes, les pari passu, et cetera, je pense vraiment que c'est un aspect important parce que nous devons, je pense, tous être réunis derrière un projet comme celui-là. Je ne rappellerai pas les avantages de la formule.

C'est vrai que le marché du sucre aujourd'hui est un marché compliqué, mais nous n'avons plus de sucrerie efficace en Wallonie. On le voit aujourd'hui, il faut aussi être capable de redonner une valeur ajoutée en Wallonie à nos productions agricoles. Nous ne devons pas

seulement dépendre d'exportations parce que, derrière l'exportation de nos betteraves dans des régions ou des pays voisins parce que cela pose problème après, par rapport à la situation de nos planteurs et cela met en péril la filière.

Je voudrais juste rajouter que le projet contient également une phase de production de sucre bio, donc indépendant de tout produit phyto. Je pense aussi que c'est un positionnement intéressant dans ce projet. Merci de votre attention et de la suite que vous donnerez à cette étude.

(M. Bierin, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
CONNECTIVITÉ DES ÉCOLES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la connectivité des écoles ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, votre prédécesseur avait initié un appel à projets en 2016 au niveau de la connectivité des écoles qui visait à expérimenter l'équipement systématique des écoles avec un réseau local filaire et sans fil dimensionné et géré de façon à offrir un service durable et de qualité professionnelle à tous les usagers du système éducatif. Je reprends ici les termes utilisés par le site École numérique et l'Agence wallonne du numérique par rapport à la connectivité interne des écoles.

La mise en place de ces installations pour les lauréats – il y avait 200 écoles au moment de l'appel à projets – a mis du temps, beaucoup de temps, vu la configuration chaque fois différente des bâtiments scolaires.

Selon nos informations, les écoles lauréates de l'appel à projets de 2016 se trouvent, pour la plupart, déconnectées depuis peu. Pourquoi ? Parce que le SPW aurait « oublié » de budgéter le montant des licences intégrées dans les points d'accès, donc les antennes du réseau WiFi. Du coup, ce bel outil, qui est de plus en plus nécessaire, vous vous en doutez, est inutilisable.

C'est d'autant plus dommage que vos collègues en charge de l'Éducation et de la nouvelle *task force* numérique en FWB veulent se doter d'outils performants permettant l'hybridation des apprentissages, à savoir les apprentissages à la fois en présentiel ou à distance, que ce soit pour prévenir des situations comme celle que nous venons de vivre ou alors pour installer de manière pérenne dans les écoles des apprentissages hybrides.

Monsieur le Ministre, savez-vous quand ce problème de licences sera réglé ?

Concrètement, y a-t-il une solution intermédiaire ? Dans l'affirmative, laquelle ? Qui sera chargé de l'installer ?

Par ailleurs, nous avons déjà eu l'occasion de parler ici de la *task force* numérique qui est organisée par la FWB. Les Régions ont-elles bien été invitées aux réunions qui se sont déroulées ? Quels sont les échanges que vous avez pu avoir ? Quelles sont les demandes formulées par vos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, effectivement, les services de la Région wallonne suivent toujours de très près les projets pilotes initiés en 2017, ceux-ci étant supervisés par l'équipe « Écoles numériques » du SPW œuvrant au sein de la Direction des politiques transversales.

Dans le cas d'espèce, les désagréments observés dans quelques écoles ne sont dus ni à un souci budgétaire ni à un oubli, mais sont dus à un processus de maintenance informatique, m'indique-t-on.

Comme c'est le cas pour la majorité des équipements numériques, les ordinateurs dont disposent les écoles concernées sont régulièrement soumis à des maintenances et à des mises à jour informatiques.

Ainsi que vous l'observez, ce 1er septembre, en effet, quelques écoles ont subi une panne de l'identification de certains ordinateurs. Cette panne était due au renouvellement d'un certificat d'identification très important pour la sécurité du réseau scolaire des établissements. Sans entrer plus avant dans le détail des normes techniques, un changement dans l'éditeur de certificat a entraîné une difficulté dans la mise à jour de celui-ci.

Bien que toutes les écoles ayant signalé cette difficulté aux services techniques aient été dépannées dans les 24 heures par le prestataire technique

sélectionné lors du marché public, il reste bien entendu regrettable que cette complication technique se soit produite, de surcroît, le jour de la rentrée.

S'agissant de votre question à propos de la task force numérique, mon cabinet ainsi que les représentants de l'Agence du numérique ont participé fin juin à des rencontres, initiées par le ministre-président et le ministre en charge de l'informatique de la Fédération Wallonie Bruxelles, des réunions regroupant les acteurs de l'enseignement en charge de ces dossiers. Ces rencontres furent l'occasion, d'une part, de détailler les différentes actions menées par les régions, mais aussi par les réseaux et les acteurs associatifs et industriels, et cetera. Faisant suite à ces réunions, le dialogue se poursuit entre les régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions au sujet des politiques à venir en termes d'enseignement, d'équipement et en termes de numérique.

Une nouvelle réunion est d'ailleurs prévue ce jeudi.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je vous remercie d'avoir donné les précisions techniques qui expliquent la panne. Donc ce n'est pas un problème de connexion, mais bien un problème plus ponctuel. Par rapport à la *task force*, vous me dites que le dialogue se poursuit, c'est bien et c'est important. Cependant, vous vous doutez que la réponse ne me paraît pas suffisante puisque ma demande c'était vraiment de savoir quelles sont les demandes formulées de part et d'autre et ces demandes pourront-elles être rencontrées, aussi bien en termes d'équipement que de connectivité.

Je peux entendre tout à fait que pour le moment vous soyez encore en phase de travail, qu'il y a encore une réunion jeudi prochain, mais vous pouvez et vous le savez compter sur moi pour revenir avec des questions encore plus précises sur les actions concrètes qui vont être mises en place en partenariat avec la FEB.

J'en profite aussi pour remercier la Région d'être engagée dans ce processus.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
RECOMMANDATIONS DU RAPPORT « UN
FUTUR POUR LA CULTURE » EN LIEN AVEC
LES COMPÉTENCES RÉGIONALES EN
MATIÈRE DE NUMÉRIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les recommandations du rapport « un futur pour la culture » en lien avec les compétences régionales en matière de numérique ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le 13 juillet, la Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles publiait un rapport intitulé « un futur pour la culture ». Ce rapport a été rédigé avec une cinquantaine d'acteurs de terrain afin de proposer des pistes concrètes en vue du redéploiement de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles.

On le sait, ce secteur souffre énormément de la crise, on en a déjà parlé plusieurs fois dans cette commission et, même si des assouplissements ont été adoptés ces dernières semaines dans les mesures de distanciation, la situation reste très difficile. Des mesures de soutien seront encore nécessaires et il faudra également innover pour permettre le contact avec le public.

Dans cette optique, ce rapport, articulé autour de trois axes qui comportent une série de recommandations dont certaines s'adressent aux Régions. En particulier, il consacre un axe entier au numérique, qui peut jouer un rôle fondamental dans le contexte évoqué.

En effet, le numérique y est pensé comme un outil de développement, notamment pour la culture, la diffusion et la création, de manière innovante et diverse. Plusieurs points d'attention y sont aussi exposés : l'attention à la fracture numérique, la durabilité des outils à mobiliser et la garantie des droits d'auteur, par exemple. L'ensemble est très intéressant, fourni et propose de nombreuses recommandations qui nécessitent de mobiliser les compétences régionales.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport, avez-vous étudié les initiatives à prendre dans vos compétences qui y sont proposées ?

Avez-vous d'ores et déjà lancé des actions dans ces domaines ?

Êtes-vous en contact avec la Fédération à ce sujet ?

Des concertations officielles ou informelles sont-elles en cours entre les Gouvernements ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je dois, en toute sincérité et en toute transparence, vous indiquer que, en fait, à ce stade, je n'ai pas eu communication de ce rapport. Je n'ai donc pas encore eu l'occasion d'étudier les différents éléments que vous mentionnez.

Tout cela me semble intéressant et il me semble, par ailleurs, intéressant de pouvoir nouer le dialogue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant ce dossier, d'autant que bien évidemment nous sommes mobilisés les uns et les autres pour soutenir le secteur culturel et que par ailleurs, la créativité et le numérique sont des éléments importants de ce déploiement et de ce soutien à la culture.

Votre question m'a incliné à demander à ma collègue la communication de ce rapport. Je suis tout à fait disponible pour entamer le dialogue avec Mme Linard et avec les collègues de la Fédération sur le sujet.

Dans la foulée ou complémentaiement au travail que nous menons et que nous soutenons ici en Région wallonne, à travers, notamment, le plan PMTIC, à travers le soutien à des initiatives, comme le KIKK, festival européen, culture par la créativité et le numérique à travers les actions destinées à réduire leur fracture numérique et la formation des acteurs culturels aux outils numériques.

Dès que j'ai eu l'occasion de recevoir et de prendre connaissance du rapport, je suggère qu'un contact bilatéral puisse avoir lieu et que l'on essaie d'opérationnaliser ce que l'on estimera, les uns et les autres, pouvoir faire quant à ce dossier, au bénéfice, bien évidemment, de la culture et de ce secteur très important.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre.

Je relève votre ouverture et l'a priori ou en tout cas le regard positif que vous apporterez à ce rapport.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous une fois que vous aurez eu l'occasion de l'étudier en détail et d'avoir pris contact avec votre collègue de la Fédération à ce sujet.

QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA SOUVERAINETÉ TERRITORIALE DES DONNÉES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la souveraineté territoriale des données ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Monsieur le Ministre, notre économie ne cesse de se transformer et nous sommes désormais entrés dans une nouvelle ère industrielle, celle du numérique, une nouvelle ère basée sur l'économie de la donnée, le nouvel or noir.

À travers nos usages quotidiens, tant dans la sphère privée que publique ou professionnelle, on le voit, tout se construit aujourd'hui autour du numérique et des données reçues et exportées.

La transformation numérique exerce une influence sur tous les secteurs de la société et repose sur l'utilisation des données numériques produites en quantités massives : les Big data.

Les champs d'application de ces Big data sont très variés et leur traitement, on le sait, permet non seulement de prévoir les comportements, mais aussi de fournir des services adaptés.

On comprend dès lors très vite l'intérêt de les convoiter et de tout faire pour les détenir.

Vu le caractère particulier de ces données et leur sensibilité, par exemple les données des hôpitaux, des administrations, garantir leur protection et leur souveraineté est un enjeu stratégique.

Or, les entreprises qui dominent l'industrie numérique sont principalement américaines ou chinoises, et la donnée n'y bénéficie pas du même niveau de protection. Aux États-Unis, les *Patriot Act* ou *CLOUD Act* visent à garantir la sécurité nationale, notamment, grâce au contrôle des données même si cela dépasse leur territoire.

L'invalidation du *Privacy Shield* par la Cour européenne reconnaissait d'ailleurs que le niveau de protection des données personnelles aux États-Unis est inférieur à celui que nous connaissons en Europe.

Je tiens à souligner également qu'à côté de ces considérations sur le statut légal des données, la question de la protection et de la localisation des supports, acteurs des télécommunications, *data center*, *cloud*, est également importante.

En février dernier, dans sa feuille de route....

(Absence d'enregistrement)

en lançant le projet Gaia-X qui devrait s'ouvrir à d'autres pays.

Quels sont les enjeux dont dépendent la territorialité et la souveraineté des données wallonnes ? Comment assurer leur sécurité et leur maintien sur notre territoire en évitant les back-up dans des centres non Union européenne ? Quel est votre avis sur le projet Gaia-X ?

Pouvez-vous nous dire à quelles obligations les infrastructures wallonnes doivent se conformer aujourd'hui ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, votre question relève de nombreux aspects tant économiques que numériques voire également de sécurité, d'organisation administrative, diplomatique, voire conceptuelle ou philosophique.

En effet, la notion de souveraineté des données découle du paradigme de souveraineté numérique sur lequel nos collègues français ont beaucoup publié au cours des 10 dernières années.

Cette notion évoque la dualité dans laquelle nous sommes en tant que région, pays ou nation à contrôler nos avoirs numériques – et donc nos données – alors même que ceux-ci circulent librement sur un Internet sans frontière offrant des services régis par des juridictions différentes.

Ainsi énoncé, on comprend aisément que le débat dépasse largement le territoire wallon et qu'une réponse fédérale sinon européenne est nécessaire.

Me concernant, il m'apparaît que le Règlement général de protection des données – RGPD – et la directive network and information security constituent deux éléments de réponse préliminaires à cette reprise de contrôle démocratique.

Vous le savez, alors que le premier concerne les données personnelles, le second s'adresse aux opérateurs

d'infrastructures essentielles et aux fournisseurs de services digitaux, y compris les services de cloud. Ceci constitue donc un point essentiel en tant que garant de la mise en œuvre d'une jurisprudence européenne impactante, à l'image du cloud act américain.

J'ajouterais qu'en ce qui concerne les données publiques, il est utile de rappeler que notre pays a été précurseur en la matière en proposant un outillage juridique régissant les sources authentiques de données.

La Wallonie dispose ainsi de plusieurs banques de données authentiques, reconnues par différents décrets votés au sein de notre parlement. Ces bases de données sont opérées par les services compétents de l'administration qui garantissent l'accès aux acteurs concernés, la qualité des données qui s'y trouvent ainsi que leur disponibilité.

Sur la question spécifique des backups, il s'agit d'une problématique éminemment technique. Il convient d'abord de qualifier la nature de l'information qui doit être sauvegardée et d'y appliquer les traitements appropriés. Dans bon nombre de cas, un cryptage fort des données offre suffisamment de garanties. S'agissant de données stratégiques, chaque organisation, chaque détenteur est libre de prendre d'autres dispositions complémentaires.

Quant à l'initiative franco-allemande Gaia-X, je pense qu'elle ne manque pas d'intérêt en ce qu'elle tente de rapprocher les besoins des acteurs industriels avec une approche de mutualisation. Il s'agit d'un projet vraiment ambitieux qui pourrait ouvrir une nouvelle voie dans la manière dont les organisations privées ou publiques abordent le paradigme des services cloud. Nous serons attentifs aux évolutions de ce projet et ne manquerons pas de soutenir les organes wallons qui voudraient s'y investir ; ce que je les encourage, par ailleurs, à faire.

Voici, dans le temps qui m'est imparti, un certain nombre d'éléments de réponse par rapport à vos questionnements.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Merci, Monsieur le Ministre pour l'ensemble de vos réponses.

Je pense que l'on peut dire aujourd'hui qu'il est fondamental d'initier cette réflexion sur les enjeux liés à la souveraineté et à la protection de nos données. Pour en revenir à la crise Covid, elle ne me démentira pas, car elle a généré, on le sait, une mutation rapide de l'activité professionnelle avec, notamment, le passage obligatoire, pour beaucoup d'entre nous, au télétravail.

Les outils technologiques les plus utilisés dans le cadre du travail à domicile sont ceux qui permettent la collaboration en ligne, les envois de fichiers lourds, le partage de documents sur des espaces de travail et, vous

l'aurez compris, des outils qui reposent sur des applications, comme Team, Zoom, Messenger, Dropbox ou autres qui ne représentent pas toutes un gage de sécurité, régies, en plus, par le droit américain, chinois, voire hongrois. Quand je vous parlais d'enjeux !

Je pense que nous n'aurons pas terminé de parler de ce sujet au sein de cette législature tant, à mon sens, les enjeux sont importants pour nous tous.

Je vous remercie en tout cas pour vos réponses. Ce n'était qu'une initiation à la question.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
PROJET TRAIL ET SES PROFITS POUR LES
ENTREPRISES WALLONNES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet Trail et ses profits pour les entreprises wallonnes ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). - Mme Roberty m'offre une transition formidable en parlant de territorialité et des données puisque l'intelligence artificielle, se base sur cette multitude de données disponibles, comme vous l'avez dit, par des traitements, notamment permet la prédiction de comportements en produisant d'autres données et qui doit amener parfois à créer des solutions pour faire avancer la société et le bien-être de celle-ci.

Je voudrais en profiter dès lors pour vous interroger, Monsieur le Ministre, sur le projet Trail, que la presse a largement souligné, favorablement d'ailleurs, d'abord en ironisant un peu sur le front commun des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont décidé, dans le domaine important de l'intelligence artificielle justement de mettre de côté leur concurrence et d'unir leurs forces afin de booster la recherche sur l'intelligence artificielle au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Non seulement de booster la recherche, mais finalement – et c'est là où vous êtes un acteur important, Monsieur le Ministre, de favoriser l'appropriation par les entreprises de cette technologie appelée à transformer des pans entiers de notre société. Je ne reviens pas là-dessus, mais je pense notamment au cas de la mobilité. Les données disponibles des constructeurs, des flux et ce genre de choses pourraient amener des tas de choses, notamment en matière environnementale et climatique.

Pour ce faire, les cinq universités, accompagnées de quatre centres de recherche, ont créé un nouvel institut Trail qui a pour but tout simplement de populariser ceci au sein notamment du monde académique bien entendu, par de nombreux échanges, par la création d'une forme de richesse au niveau de l'intelligence artificielle au niveau des cerveaux, par des échanges pour s'approprier les avancées qu'on peut avoir par ailleurs, le développement d'outils communs et bien évidemment les essayer, les utiliser le plus largement possible pour que cela percole ensuite dans les entreprises par des services aux entreprises et avec une plus-value en matière d'activité économique et d'emploi.

Ces trois piliers, je les ai passés très vite en revue, permettent aussi, dans le projet Trail d'atteindre une taille critique internationale parce qu'on est en face de concurrents d'envergure internationale et des centres de recherche avec des moyens colossaux.

J'avais donc envie, Monsieur le Ministre, dans ce projet assez original entre les universités et finalement à destination quelque part des entreprises de faire le point avec vous sur le soutien de la Wallonie dans ce projet.

Qu'est-ce qui sera mis finalement en place du côté de la Région pour que nos entreprises puissent profiter un maximum de ce projet et qu'il sorte du monde strictement académique, même si effectivement, on sent bien que les jalons sont posés et les bases sont bonnes.

Des collaborations concrètes sont-elles prévues avec la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet, justement pour faciliter les ponts et notamment pour ces ponts, comment avez-vous envisagé cela sur le plan financier ? Rappelons que la Flandre, semble-t-il, investit près de 32 millions d'euros en cinq ans dans l'intelligence artificielle. C'est dire finalement si elle a aussi saisi l'enjeu de ce dossier.

Plus globalement, puisque la presse le soulignait comme un point particulier, est-ce que d'autres dynamiques liées à la recherche et à l'innovation sont en cours au sein du monde académique supérieur wallon, les universités et les entreprises ? Si l'on a commencé à ce niveau-là, autant poursuivre cet élan pour qu'il se démultiplie par ailleurs.

Comment la Wallonie veille-t-elle à ce que les entreprises wallonnes puissent pleinement capter les effets bénéfiques de ce rapprochement ô combien symbolique, mais très important ?

Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de

compétences. - Monsieur le Député, ainsi que vous l'indiquez, le programme DigitalWallonia4.ai est désormais en phase d'accélération avec entre autres les nouveaux appels à candidatures Start IA et politique d'experts en intelligence artificielle de l'Agence du numérique. Mais aussi le déploiement de l'offre de formations en intelligence artificielle mise en place par le consortium Numeria des centres de compétences wallonnes.

Dans la foulée, je peux également déjà vous annoncer le lancement d'un nouvel appel à projets Tremplin intelligence artificielle adressée aux entreprises wallonnes souhaitant mettre en œuvre une étude de faisabilité, voire même déjà d'un *proof of concept* utilisant des technologies d'intelligence artificielle.

L'Agence du numérique et ses partenaires travaillent également à la production de différentes cartographies de l'écosystème de l'intelligence artificielle en Wallonie, dont celui des acteurs de la recherche et des formations en la matière.

Ces cartographies seront proposées sous la forme d'un véritable tableau de bord de l'intelligence artificielle sur la plateforme Digital Wallonia.

Depuis son lancement, près de 2 millions d'euros ont été investis par la Région au travers de DigitalWallonia4.ai dans le but d'amorcer puis de développer une véritable dynamique en intelligence artificielle, notamment en fédérant l'ensemble des parties prenantes wallonnes au travers d'un programme régional structuré.

Le lancement de l'initiative Trail s'insère parfaitement au sein de cette dynamique et participe à compléter l'axe recherche du programme DigitalWallonia4.ai.

Vous l'aurez compris, l'Agence du numérique est donc partenaire de cette initiative, garantissant ainsi l'articulation et la cohérence de Trail avec les objectifs de DigitalWallonia4.ai, lesquels traduisent d'ailleurs l'ambition de la Déclaration de politique régionale en matière d'intelligence artificielle. Le Gouvernement wallon était d'ailleurs représenté au travers de l'Agence du numérique lors du lancement de Trail le 10 septembre à Tournai.

Si la Wallonie peut soutenir financièrement les projets innovants qui seront menés dans le cadre de l'initiative Trail correspondant à de la recherche appliquée, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'adressera pour sa part la recherche fondamentale.

À ce stade du développement de Trail, il est évidemment prématuré de déterminer le contenu précis sur lequel vont s'envisager ces collaborations avec la Fédération, mais cette piste pourrait parfaitement être étudiée dans le cadre, notamment des pôles de compétitivité.

Je voudrais également indiquer que dans le cadre de notre politique de relance et de la politique, par ailleurs, qui sera soutenue par des crédits budgétaires dédiés à la relance, l'ensemble de la stratégie digitale sera évidemment prioritaire, sera un des piliers de nos actions de relance.

Je terminerai en précisant qu'au-delà des thématiques économiques et de recherche, la stratégie DigitalWallonia4.ai s'intéresse aussi aux aspects sociétaux et éthiques de l'intelligence artificielle, notamment au regard des travaux menés durant l'Université d'été des Digital Wallonia Champions et à l'implication de l'Agence du numérique aux côtés de la Fondation Internet Nouvelle Génération.

Pas mal de perspectives intéressantes, me semble-t-il avec une priorité politique au niveau du Gouvernement wallon, au niveau également de la relance et la volonté de traduire budgétairement dans les crédits relance, les éléments de priorité que je viens d'évoquer.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Merci pour cette réponse dense en données que je tenterai d'utiliser de la meilleure manière qui soit dans les jours qui viennent et sans intelligence artificielle au demeurant. J'ai axé la question sur les compétences directes qui sont les vôtres. C'est le lien avec le monde de l'entreprise.

Vous annoncez un nouvel appel à projets tremplin, si j'ai pris de bonnes notes en cours de route, pour étudier dans les entreprises l'étude de faisabilité ou le *proof of concept* dans les entreprises qui sont déjà à un stade plus avancé de la réflexion par rapport à l'intelligence artificielle.

Je ne peux évidemment que m'en réjouir et la cartographie que vous faites et que vous annoncez également, c'est un outil, à la base, utile de ressources pour les entreprises.

J'ai compris que vous avez creusé, et c'est tout à fait légitime, le pilier de recherche. Je pense qu'à l'avenir nous aurons l'occasion de revenir sur les deux autres piliers de la plateforme Trail et c'est particulièrement heureux d'entendre que l'intelligence artificielle est une donnée à part entière du plan de relance qui sera la vôtre et j'espère que cela nous rassure tous les deux.

Vous ne le faites pas que sous l'angle technologique puisque vous l'avez abordée, la dimension sociétale est également abordée. Nul doute que nous en discuterons ici dans cette commission bien volontiers dans les semaines qui viennent.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- M. Tzanetatos, sur « la possibilité d'une disposition de type assurantiel pour le secteur de l'événementiel » ;
- M. Tzanetatos, sur « le Plan CatCh » ;
- M. Liradelfo, sur « la transparence dans le dossier « Thunder Power » » ;
- M. Liradelfo, sur « la transparence sur les aides aux grandes entreprises » ;
- M. Liradelfo, sur « le Plan « Get up Wallonia ! » et les risques de faillite » ;
- M. Liradelfo, sur « le conseil d'administration de Noshag » ;
- M. Hardy, sur « la mise à disposition de données économiques pour le monde de la recherche » ;
- M. Hardy, sur « l'accroissement des inégalités numériques » ;

- M. Hardy, sur « la cybersécurité des entreprises wallonnes et la collaboration de la Région wallonne avec le Service général du renseignement et de la sécurité (SGRS) » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- M. Antoine, sur « le futur incertain de l'élevage bovin en Wallonie » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « le bilan estival du secteur HORECA » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 41 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Laurent Agache, Ecolo
M. André Antoine, cdH
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Hervé Cornillie, MR
Mme Veronica Cremasco, Présidente
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. François Desquesnes, cdH
M. Michel Di Mattia, PS
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Yves Evrard, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. André Frédéric, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Maxime Hardy, PS
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Mauro Lenzini, PS
Mme Christine Mael, MR
M. Samuel Nemes, PTB
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Mathilde Vandorpe, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFCN	Agence fédérale de contrôle nucléaire
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (B to B)
CatCh	Catalysts for Charleroi (plan)
CATU	conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme
CDD	contrat à durée déterminée
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
Celevel	Comité d'évaluation fédéral (anciennement : Cellule d'évaluation)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CNS	Conseil national de sécurité
CO2	dioxyde de carbone
CoBT	Coopérative des betteraviers transformateurs
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA	centre de recherche agréé
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CRISP	Centre de recherche et d'information socio-politiques
CSA	Commissariat à la simplification administrative
CSA	Code des sociétés et associations
CWATUPE	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie
DG	directeur général / direction générale
DGARNE	Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
Eandis	gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz d'une partie des communes de la Région flamande (repris dans Fluvius)
EU	European Union (Union européenne)
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GIEC	Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat
GSK	GlaxoSmithKline
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IDE	Intercommunale pour le développement économique
Idelux	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IEW	Inter-Environnement Wallonie
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IMBC	Invest Mons-Borinage-Centre
IRBAB	Institut royal belge pour l'amélioration de la betterave
IRM	imagerie par résonance magnétique
IRM	Institut royal météorologique
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MAEC	mesures agro-environnementales et climatiques

MR	maison de repos
MRC	Mission Régionale pour l'emploi du Centre
NACE	Nomenclature européenne des activités économiques
OIP	organisme d'intérêt public
ONDRAF	Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies
PAC	Politique agricole commune
PESCO	Permanent Structured Cooperation (Coopération structurée permanente)
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMTIC	Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication
PV	procès-verbal
R&D	Recherche et Développement
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RTL	Radio Télé Luxembourg
SA	société anonyme
SAR	site à réaménager
SEL	système d'échange local
SFPI	Société fédérale de participations et d'investissement
SNI	Syndicat neutre pour indépendants
SOFINEX	Société wallonne de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOL	schéma d'orientation local
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SOWACCESS	Société wallonne d'acquisitions et de cessions d'entreprises (SA)
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	service public fédéral
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SWOT	strengths, seaknesses, opportunities, threats (forces, faiblesses, opportunités et menaces)
TEC	Société de transport en commun
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TPE	élastomère thermoplastique
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UCM	Union des classes moyennes
UGB	unité de gros bétail (ou unité de gros bovin)
ULg	Université de Liège
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WIR	Wirtschaftsring-Genossenschaft (anneau économique-coopérative)
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)